

**"UNE FORÊT POUR VIVRE"\***

**Témoignage d'un sylviculteur**

**Léonard OTIS**

En collaboration avec

**Paul LAROCQUE**

**Jean LARRIVÉE**

**Augustine LAVOIE**

Photographie de la page couverture :

Léonard Otis à l'oeuvre!

(il y a quelques années déjà)

Les propos tenus dans la collection "Témoignages et analyses"  
n'engagent que la responsabilité de l'auteur

---

\* Nous avons utilisé le même titre que le Collectif de production Armeuro avait employé pour un document vidéo sur les coupes forestières dans le Haut-Pays du Bas-Saint-Laurent. Ce titre nous semblait le plus approprié.

La collection "Témoignages et analyses" est publiée par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est-du-Québec de l'Université du Québec à Rimouski.

Traitement de texte  
**Lise BLANCHETTE**  
**Louise Auclair**

Conception graphique  
**Richard FOURNIER**

Révision et édition  
**Paul LAROCQUE**  
**Jean LARRIVÉE**

Distribution  
**GRIDEQ**  
**300, allée des Ursulines**  
**Rimouski (Qué.), G5L 3A1**  
**Tél.: (418) 724-1440**

ISBN 2-920270-43-5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright 1989

Université du Québec à Rimouski

Dépôt légal, 4e trimestre 1989

La fierté est grande pour une personne qui travaille pour gagner sa vie. La fierté et la joie sont doublement grandes pour une personne qui par son travail contribue à créer de l'emploi pour que d'autres gagnent leur vie.

Mais la fierté et la joie de quelqu'un qui, par son travail contribue à développer son coin de pays, ça ne s'écrit pas, ça ne se dit pas. Ça se vit.

Léonard OTIS

## REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier tous ceux et celles m'ayant permis de réaliser ce livre qui est le fruit d'une longue expérience et d'une recherche des solutions adaptées au développement économique et social du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie :

Premièrement mon épouse Augustine qui a collaboré à la cueillette des documents très utiles pour mon travail. Sa patience n'a pas démenti lorsqu'elle a dactylographié mes nombreux brouillons. Merci Augustine!

Les producteurs agricoles et forestiers du Bas-Saint-Laurent pour la confiance qu'ils m'ont accordée pendant plus de trente ans comme administrateur UCC, UPA, SPBBSL. Ils ont été pour moi une motivation m'obligeant à rechercher des vraies solutions à notre sous-développement. Producteurs, merci de votre confiance et de votre collaboration.

Je voudrais aussi remercier tous ceux qui m'ont conseillé et m'ont donné leur support dans la préparation et la mise en page de ce bouquin. Un merci bien spécial à Paul Larocque et Jean Larrivée de l'UQAR, sans oublier Lise Blanchette pour le traitement de texte.

Merci et reconnaissance à Bernard Lemaire qui a accepté de faire la préface de mon livre témoignage.

Léonard Otis  
Août 1989

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Il y a plusieurs mois déjà, un homme d'une soixantaine d'années se présenta au Centre de documentation du GRIDEQ. C'était Léonard Otis, un sylviculteur de Saint-Damase dans la Vallée de la Matapédia. Sa demande lui semblait simple : les chercheurs du GRIDEQ devaient entreprendre une recherche sur l'importance économique et sociale de la forêt et qui porterait plus spécifiquement sur la question des fermes forestières.

Après une bonne discussion, nous avons réalisé très vite combien les propos de Léonard Otis étaient articulés et que sa détermination était évidente. Nous avons alors décidé d'inverser sa demande en lui suggérant d'être l'auteur du livre! Notre proposition sembla l'effrayer : je n'ai pas complété mes études primaires nous dit-il et ce n'est pas mon métier d'écrire des livres ...

Comment procéder? Par entrevues? Cette méthode nous apparaissait un peu lourde. Nous avons plutôt demandé à Léonard Otis d'écrire ce qu'il pouvait. Ce dernier se mit à la tâche après avoir lu certains documents que nous lui avions recommandés relativement à sa recherche. Au fil des semaines et des mois, il nous remit une centaine de pages qu'il avait laborieusement rédigées en collaboration avec sa conjointe qui avait dactylographié ses brouillons. La période d'écriture fut entrecoupée de quelques rencontres visant à orienter sa démarche. On compléta le tout par une entrevue de deux heures portant sur des aspects qui nous semblaient imprécis. Le texte produit par Léonard Otis était un bon point de départ : le style était incisif, alerte. Bien sûr, il y avait des redondances et des erreurs d'orthographe ou grammaticales. C'est à ce moment-là que notre travail d'éditeur a débuté : restructurer le texte, le couper, le corriger, compléter les références, mettre des extraits de documents dans des encadrés afin d'appuyer les dires de Léonard Otis et finalement insérer quelques photographies. Nous nous livrons maintenant les résultats de notre démarche.

Ce livre constitue le premier numéro d'une nouvelle collection intitulée "Témoignages et analyses". Nous prévoyons déjà un deuxième numéro pour le printemps 1990.

Cette expérience d'écriture nous laisse de bons souvenirs. Comment oublier les discussions enflammées avec Léonard Otis qui se déroulèrent à l'UQAR ou sa résidence de Saint-Damase. Et la partie de pêche sur son lac, après une séance de travail bien remplie, parfois même émouvante ...

Paul Larocque  
Jean Larrivée  
Août 1989

## PRÉFACE

**Avec de la bonne volonté, de la ténacité, du travail, de la confiance en soi et dans les autres, aucun objectif n'est trop grand.(1)**

Ces qualités, Léonard Otis les possède. Impliqué depuis une quarantaine d'années dans différents organismes de sa région, tels l'UPA, le CRD ou le Syndicat des producteurs de bois du Bas St-Laurent, Léonard Otis poursuit inlassablement le même objectif : "cultiver" la forêt, la gérer avec efficacité, utiliser au maximum son potentiel afin de créer le plus d'emplois possibles. Selon lui, la forêt du Québec pourrait produire davantage si on privilégiait de nouvelles approches.

Comment ne pas être sensible à sa vision des choses puisque nous appliquons déjà au sein du groupe Cascades certains aspects qu'il promeut. Son approche écologique quant au respect des potentiels bio-physiques de la forêt, nous la faisons nôtre. Nos entreprises utilisent 700 tonnes de papier recyclé par jour. Cela représente une économie de cinq millions d'arbres par année! Son idée de partenariat entreprise/producteurs nous semble prometteuse. Nous l'appliquons notamment à notre usine de Cabano où 60% des approvisionnements en bois (excluant le papier recyclé) proviennent des producteurs forestiers de la région. Ces derniers sont des partenaires indispensables. A plusieurs reprises, Léonard Otis dénonce la vétusté des usines de pâtes et papiers. Une de nos préoccupations chez Cascades, c'est justement de privilégier la performance de notre machinerie en modifiant les composantes des appareils usagés que nous avons installés dans plusieurs de nos usines. En procédant ainsi, nous évitons une capitalisation trop forte au niveau des immobilisations.

"Sauver des emplois pour sauver des régions". C'est le titre d'un des chapitres du livre consacré à "l'aventure" Cascades. Les emplois reliés à la ressource forestière cons-

tituent l'épine dorsale de l'économie de plusieurs villages, voire de plusieurs régions. Dans ce sens les propositions de de Léonard Otis que vous pourrez lire dans son livre se révèlent d'une grande perspicacité d'autant plus que l'on appréhende une rupture de stock à brève échéance. Plus que jamais, plusieurs québécois ont besoin d'UNE FORÊT POUR VIVRE.

Bernard LEMAIRE  
Président du groupe Cascades

(1) Léonard CUGGIA. CASCADES. Le triomphe du respect.  
Montréal, Québec/Amérique, 1989. Page 15.



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>vi</b>
<b>NOTE DE L'ÉDITEUR</b> .....	<b>vii</b>
<b>PRÉFACE DE BERNARD LEMAIRE</b> .....	<b>ix</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I LA FORÊT DU QUÉBEC A ÉTÉ CONFIEE AUX AUTRES</b> .....	<b>5</b>
1.1 Les papetières et la prédation forestière .....	5
1.2 La négociation collective compromise .....	12
1.3 Une alternative : les fermes forestières .....	19
<b>CHAPITRE II ET ÇA CONTINUE</b> .....	<b>33</b>
2.1 La forêt publique .....	33
2.2 La papeterie de Matane .....	34
2.3 Les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier : redonner la forêt aux compagnies ....	36
2.4 La forêt, c'est pour qui? .....	43
2.5 Le coût du reboisement .....	46
2.6 La forêt n'est pas seulement un capital, elle est aussi nature .....	51
2.7 Un "salaire" décent .....	56
2.8 Un mot sur la formation en foresterie .....	58
<b>CHAPITRE III REGARDER AILLEURS AIDE A MIEUX COMPRENDRE</b> .....	<b>63</b>
3.1 Coup d'oeil sur la Suède .....	65
3.2 L'exemple finlandais .....	67

	<b>Page</b>
3.3 Les SAFER en France .....	70
3.4 Rien n'est acquis à jamais .....	71
3.5 Ma vision de la forêt, ses possibilités, son rôle et ses exigences .....	74
 <b>CHAPITRE IV    UNE FORÊT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL .....</b>	 <b>81</b>
4.1 Un meilleur rendement des boisés .....	81
4.2 Mode de récolte .....	85
4.3 Pour la ferme forestière .....	88
4.4 Pour un investissement collectif dans la transformation du bois .....	96
 <b>CONCLUSION .....</b>	 <b>105</b>
 <b>ANNEXES</b>	
Annexe I            Revenus et agenda des travaux sur une ferme forestière .....	109
Annexe II            Avantages et inconvénients de la formule des fermes forestières à tous les échelons de la société .....	113
Annexe III            Lettre de Gilles Savard à Léonard Otis .....	115
Annexe IV            "Nettoyées et améliorées, les forêts de l'Est du Québec pourraient alimenter plusieurs papeteries" (Léonard Otis) article du <u>Soleil</u> .....	119

## INTRODUCTION

J'ai voulu mettre sur papier les réflexions qui viennent de quarante-deux années d'observations, d'expériences personnelles et en groupe, de conviction et d'engagement. J'ai été fortement influencé dans mon jeune âge par les discours que tenaient les Esdras Minville, Joseph Risi, Rosario Pelletier ainsi que par Mgr Napoléon Labrie qui, dans une lettre pastorale, prônait la mise en place de villages forestiers où la forêt aurait été au service de l'"homme".

J'ai débuté en travaillant durant cinq ans dans les chantiers coopératifs comme travailleur forestier à Clova en Abitibi et ensuite comme gérant et contremaître à Franquelin et Baie-Comeau. Pendant trente-huit ans, j'ai milité dans le syndicalisme agricole et forestier où j'ai occupé plusieurs fonctions tant sur le plan régional que provincial. J'ai été administrateur au BAEQ, au CRD, à la Société populaire des pâtes et papiers du Québec, président de la Société d'implantation de la papeterie de la Matapédia, président du comité de réaménagement forestier du Témiscouata qui a conduit à la construction de l'usine de Cabano, président et directeur général du Centre de plein air familial de Saint-Damase, promoteur de la formule des fermes forestières. J'ai fait plusieurs voyages d'études à l'étranger qui m'ont convaincu davantage du rôle que pourrait et devrait jouer la forêt dans notre région. Rôle économique mais aussi rôle social au service de la population présente et future.

J'ai voulu écrire toutes ces lignes en souvenir de ceux qui ont travaillé avec moi dans le but d'améliorer notre sort et celui des gens de la région. Nous l'avons fait par conviction et nous avons progressé mais il en reste beaucoup à faire. Il faudra encore bien du courage et de la détermination à ceux et celles qui prendront la relève.

Nous de la première heure, nous avons voulu dans notre engagement envers notre région assurer son avenir. Voilà pourquoi, dans les premières années du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, nous nous étions donnés comme objectifs :

1) d'améliorer le prix du bois par des négociations bien préparées, par des règlements permettant un prix uniforme pour un même produit, et cela à la grandeur du territoire du SPBBSL. (Syndicat des producteurs de bois du Bas-St-Laurent).

2) d'obtenir des gouvernements des politiques d'aménagement forestier devant permettre aux producteurs d'augmenter leur production et le rendement de leurs boisés.

3) de transformer le bois dans notre région. Depuis les années soixante, nous savions que jamais nous n'obtiendrions un revenu suffisant de notre forêt en continuant à l'expédier pour être transformée. Nous avons donc voulu que les producteurs s'impliquent dans la transformation comme partenaires.

Plusieurs de l'équipe du départ, qui avaient mis tout leur coeur à bâtir ces objectifs et tracer la route pour les atteindre, sont partis pour un monde meilleur. Il en reste quelques-uns qui n'ont jamais lâché, en particulier M. Arthur Dubé de Saint-Octave-de-Métis qui a toujours été pour moi un gars engagé, convaincu que l'amélioration de notre sort passe d'abord par nous et qu'il ne faut pas trop attendre des hommes politiques.

Que de fois nous avons eu à le constater et parfois avec d'amères déceptions en mettant sur pied des projets qui auraient vraiment amélioré le sort des gens. Politiquement, c'était mal perçu! On nous offrait en retour une autre formule, un autre projet dont les politiciens retireraient un bon crédit politique sans déranger les grands bailleurs de fonds...

Pendant quarante-deux (42) ans, j'ai eu à faire face à ces politiciens et je peux vous dire que leurs décisions se ressemblent toutes. Il semble y avoir des grands intérêts derrière eux qui dictent les décisions à prendre. Lorsqu'il s'agit de la forêt et de sa transformation, nous avons eu à le subir trop souvent, ce qui nous a conduit où nous sommes présentement: à une rupture de stock. La forêt qu'on avait

confiée aux compagnies, forêt qui devait servir aux gens qui l'habitent et à ceux qui viendront après nous a été détournée de sa vocation par des politiciens qui l'ont remis à des gens qui avaient d'autres préoccupations que celles du développement des régions.

La préoccupation des compagnies était de faire des piastres et le plus vite possible. Malheureusement c'est encore cela, la matière première des régions doit être à leur service pour qu'elles puissent réaliser leur objectif. La ressource-homme passe après la première préoccupation des compagnies.

Les décisions sont prises loin des régions et le plus souvent ne tiennent pas compte des recommandations et des projets de la population. Pourtant c'est elle qui en aura les répercussions. Ça, c'est se faire habiller sans que l'on ait pris nos mesures, sans même un essayage!

A chaque fois que nous avons à toucher à la forêt publique où à la transformation, surtout dans le secteur des pâtes et papiers, nous faisons face à un mur. Il en va de même lorsque la population présente un projet où elle serait partenaire : il y a blocage, retard, ce qui profite aux grandes compagnies. Cette situation durera aussi longtemps que l'on ne se sera pas donné une structure pour garder les projets que nous préparons afin qu'ils ne nous échappent pas.

Parmi les projets qui me tiennent le plus à coeur, il y a l'établissement de fermes forestières qui résoudraient les problèmes de rupture de stock et limiteraient le chômage et l'exode de notre population rurale.



## CHAPITRE 1

### LA FORÊT DU QUÉBEC A ÉTÉ CONFIEE AUX AUTRES

#### 1.1 Les papetières et la prédation forestière

Le mode de développement que nos dirigeants ont pratiqué dans le passé et qui semble se continuer consistait à donner ou presque la ressource à des seigneurs ou à des grandes compagnies.

Au début, c'est aux seigneurs qu'on a donné de grands territoires dans le but de les intéresser à développer les régions et celle du Bas Saint-Laurent-Gaspésie n'y a pas échappé car chacun des comtés avait sa ou ses seigneuries. Dans le temps, c'était un moyen de peupler les régions mais on pourrait se poser beaucoup de questions sur ce mode de développement. A qui a-t-il été le plus bénéfique : au seigneur ou à la collectivité? Au seigneur puisqu'il n'a pas fait de "grand" développement et qu'il a pu toucher de belles sommes d'argent lors de transactions éventuelles. La plupart de ces seigneuries furent vendues à de grandes compagnies forestières et ce sont les seigneurs ou leurs héritiers qui ont touché l'argent.

Pour la population, le fait d'être au service des seigneurs qui décidaient de tout a-t-il donné naissance à une mentalité qui semble s'être développée au cours des années, à l'effet que le développement des régions ce n'était pas pour elle? Ainsi le développement de l'industrie forestière, de la transformation en région, ce n'était pas pour nous et on laissait aux étrangers le soin de développer nos richesses. De plus ça semblait faire bien l'affaire des gouvernements du temps puisqu'ils concédaient de grandes étendues de forêt. Voici comment le Dr Joseph Risi a perçu ce phénomène :

Il y a 100 ans encore, la forêt constituait déjà la base de la puissance économique du Québec et c'est sans doute là que se situe le système de dilapida-

tion des ressources, accordées par favoritisme politique, ventes simulées ou autrement, accordées à des gens puissants, souvent même à des étrangers qui ont, avec le temps, inventé des méthodes d'exploitations néfastes qui détruisent même l'équilibre du sol forestier, soit par des coupes à blanc à haute mécanisation, souvent sous la bienveillante collaboration d'ingénieurs ou de fonctionnaires, maintenant devenus hommes de bureau ou hommes de salon.

Depuis la naissance au Québec de l'industrie des pâtes et papiers au siècle dernier, les tableaux biologiques, écologiques et économiques de la forêt québécoise ont complètement changé. La fibre de bois est entrée subitement dans la catégorie des matières premières à grande valeur. Pour disposer de tout cela, que de transactions, de lois, d'intrigues, d'ententes secrètes, de lobbying coûteux, etc., pour obtenir du gouvernement qui s'est de plus en plus substitué au peuple pour tout ce qui touche l'administration de la forêt - répétons : bien public - la concession d'immenses superficies boisées, qui seront alors exploitées par toutes sortes de méthodes de débusquage, bonnes ou mauvaises, permises ou défendues, sans égard à la conservation du sol et au renouvellement de la forêt, donc, sans supervision des opérations par du personnel qualifié, vendues ainsi par bassins de rivières, en superficies cinq ou six fois plus grandes pour alimenter l'usine projetée, mais avec l'intéressante possibilité de financer le tout par transaction bancaire, la garantie étant la forêt du peuple.

C'est ainsi que vont les choses quand un peuple crédule cède tous les pouvoirs administratifs à "son" gouvernement. Il en sera sans doute ainsi dans le gigantesque projet de reforestation qui à coût de milliards, ne permettra de combattre exactement rien, en tout cas pas ce que l'on doit combattre en toute urgence<sup>(1)</sup>.



Pendant longtemps, la récolte forestière a servi à alimenter des usines qui appartenaient surtout à des capitaux étrangers. Fraser, Price Brothers, Fenderson et bien d'autres étaient des compagnies de passage, un peu comme les nomades de jadis qui après avoir fait paître la végétation d'un territoire allaient en piller un autre ailleurs. Et toujours sans se soucier des répercussions de leur départ, laissant les populations avec tous les problèmes propres à une région quand on la vide de sa ressource de base et cela avec la bénédiction de nos gouvernements qui n'ont pas eu encore leur leçon puisque le même scénario se poursuit. Un très grand volume de bois récolté dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie est allé à l'extérieur du territoire, même en dehors de la province et du pays. En 1962, seulement 15 à 17% du bois à pâte était transformé dans la région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie.

La Price Brothers a été la doyenne des entreprises forestières de la région. Déjà au siècle dernier, selon Pierre-Yves Pépin, elle pratiquait la coupe à l'ouest et possédait d'importantes scieries en bordure du littoral à Montmagny, Cap Saint-Ignace, Rivière-au-Saumon et Trois-Pistoles. Plus tard, ce furent les scieries de Rimouski, Price et Matane. Encore en 1962, elle exploitait un territoire forestier de 1 020 milles carrés, soit 196 milles carrés en propriétés privées, la seigneurie du lac Mitis et une partie de celle de Nicholas Rioux, et 824 milles carrés de terrains concédés dans le bassin des rivières Rimouski et Matane.

Que reste-t-il de la Price dans la région? Où sont les investissements que cette compagnie aurait dû faire pour aider au développement et procurer de l'emploi à ceux qui l'avaient servie depuis longtemps?

Ce qu'elle a laissé, c'est une forêt pillée, saccagée, vidée, une région appauvrie et une population en chômage! Il en fut de même pour beaucoup d'autres compagnies et toujours avec la bénédiction des gouvernements en place. Ceux-ci, en bons administrateurs, auraient dû exiger que les coupes ne dépassent pas les possibilités annuelles afin d'éviter la rupture du potentiel forestier. Que dire également de nos

**MARCEL HAMELIN, Les premières années du parlementarisme québécois (1867 et 1878). Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 189-190.**

Une étude de l'administration des terres de la Couronne entre 1867 et 1878 ne peut que démontrer l'incompétence et l'imprévoyance des administrateurs provinciaux. Particulièrement entre 1870 et 1873, le gouvernement se départit, en retour de sommes ridicules, de forêts immenses et très riches [...] (En 1878, environ 52 500 milles carrés étaient concédés)

S'inspirant du libéralisme économique le plus dur, l'État n'intervient aucunement auprès des barons du bois pour éviter les gaspillages de la forêt ou régler le mode d'exploitation forestière. En laissant se constituer des monopoles tout-puissants, il place sous la tutelle de quelques individus des régions entières, n'assurant aucune protection aux colons, dont l'établissement dépend souvent des chantiers. Si à plus d'un égard, les intérêts de la colonisation sont divergents de ceux de l'exploitation forestière, il demeure, d'autre part, que la mise en valeur de la forêt précède et permet souvent le peuplement de régions nouvelles. Mais l'État aurait sûrement pu éviter que la dépendance du colon envers l'exploitant de la forêt ne devienne, parfois, un véritable esclavage. Il semble également qu'une administration efficace, prévoyante et honnête du département des Terres de la Couronne aurait pu accroître les revenus de l'État. L'administration des terres de la Couronne est entachée de la corruption la plus éhontée; des monographies consacrées à certains de ces commerçants de bois permettraient de mieux décrire les mécanismes de cette corruption. Mais déjà, les accusations nombreuses contenues dans les débats de l'Assemblée législative donnent un aperçu de cette collusion entre les hommes politiques et les barons du bois. Que ce soit lors de la concessions des limites à bois, de la perception des droits de coupe ou de l'application des rares règlements concernant la préservation des forêts, les commerçants de bois ont maintes occasions d'exercer des pressions auprès du commissaires des Terres ou du personnel souvent incompétent du département.

petites compagnies de sciage qui suivaient l'ouverture des nouvelles paroisses de colonisation incitant les colons à leur vendre jusqu'au dernier arbre de leur lot et souvent avec la connivence des agents de colonisation?

Un bon nombre de colons ne voulaient pas "piller" leurs lots, mais par besoin ils n'avaient pas le choix. Le bois était payé à un prix dérisoire, parfois en marchandises plutôt qu'en argent. Il en fallait beaucoup pour que le producteur rencontre ses obligations. D'autres sont devenus des spécialistes du pillage, suivant les usines d'une paroisse à l'autre, ce qui explique l'état de plusieurs forêts du Haut-Pays. Ainsi, le bas prix que recevaient les producteurs pour leur bois, prix qui ne laissait pas beaucoup de rémunération pour le temps qu'on y mettait, n'encourageait pas à faire de l'aménagement forestier. L'Abbé Jean-Baptiste Caron a rappelé qu'en 1932, à titre d'exemple, la Compagnie Restigouche, filiale de la Fraser, a raflé des milliers de cordes de bois dans la Vallée de la Matapédia aux prix ridicules de 4,50 \$ la corde, bois placé dans les wagons de chemin de fer. Les gens voulaient vivre pendant la crise, alors ils attrapaient ce qu'ils pouvaient. Quelle aubaine pour la compagnie : cinq années sans ouvrir un seul camp de bûcherons!

Dans le temps, il aurait fallu qu'il y ait une véritable politique d'aménagement où on aurait délimité les espaces à laisser en forêt à cause de la vocation du sol. Une prime à l'aménagement forestier aurait permis aux défricheurs de vivre tout en aménageant. On aurait ainsi évité le pillage comme ça s'est fait en nombreux endroits. La politique qui existait était de défricher et mettre en agriculture même des territoires qui n'auraient jamais dû l'être. Pour vivre et faire vivre leur famille, les colons ont été pour la plupart obligés d'aller bûcher pour les grandes compagnies dans les périodes peu propices à l'agriculture et assez souvent de couper le peu de bois qu'ils avaient sur leur lot.

Il faut bien se rappeler qu'avant l'ouverture des dernières paroisses de colonisation, les grandes compagnies avaient déjà bûché la forêt la plus payante. Le bois qui

**OLEG STANEK, "Crise et colonisation dans l'Est du Québec", Recherches sociographiques, XXIX, 2-3, 1988, 224-225.**

### **La guerre du bois**

Un mouvement de colonisation de l'ampleur de celui déclenché pendant la Crise ne pouvait que se heurter aux privilèges des grandes compagnies qui occupaient presque tout l'intérieur de la région. Une guerre froide s'ensuivit, ponctuée par quelques escarmouches plus chaudes sur le terrain, mais dont les officines gouvernementales furent le principal théâtre.

[...] Si la propriété des seigneuries et des domaines constitués par les compagnies de chemin de fer est entachée d'illégitimité - les plus radicaux réclament leur expropriation pure et simple - , le cas des terres de la Couronne affermees est, aux yeux des zéloteurs du mouvement, proprement scandaleux. Les détenteurs des "limites" ne possèdent qu'un droit d'usage d'un bien public; depuis la deuxième moitié du XIXe siècle toutefois, les concessions, en principe annuelles, ont acquis le statut de quasi-propriétés. En pratique, une seule menace explicite pèse sur elles: la "destruction partielle ou totale d'une limite, soit par l'incendie, soit pour l'extension de la colonisation" (le souligné est de nous).<sup>74</sup>

Sur le terrain, l'affrontement oppose les colons et les "journaliers-bûcherons". Le concessionnaire conserve en effet le droit de coupe sur les lots de colonisation seize mois après l'émission du billet de location. Dans leur hâte de prélever autant de matière ligneuse que possible, les contremaîtres érigent leurs camps directement sur les lots, sans respecter la réserve du colon. Très souvent d'ailleurs - par exemple, dans les cantons d'Auclair et de Biencourt du Témiscouata, et le canton de Cox, en Gaspésie - le billet de location du colon est remplacé par un simple permis d'occupation et le droit de coupe de la compagnie, prolongé à cinq ans.

---

74. Cité par : Pierre ASSELIN, "L'administration du domaine forestier", dans : Esdras MINVILLE (dir.), La Forêt, op. cit., p. 104.

restait sur les lots n'était pas la crème. Cela donnait des arguments aux commerçants de bois pour payer le moins cher possible le bois qu'ils achetaient des colons. Assez souvent, le bois était échangé pour une marchandise qu'on devait prendre au magasin du marchand de bois. Ce dernier pouvait ainsi faire un bénéfice sur le bois et un autre sur la marchandise, s'attachant une clientèle qui n'avait pas le choix.

Le prix que recevait le producteur ne lui permettait pas de mettre un sou et une heure à l'aménagement de la forêt et la situation ne s'est guère améliorée depuis, malgré tous les efforts des producteurs. Les forces en présence étaient trop inégales. Même les politiciens de bonne volonté ont dû s'incliner. A chaque fois que la population de la région a voulu avoir son territoire forestier pour consolider son économie, pour cultiver, récolter et transformer son bois, on a eu une guerre sans fin jusqu'à l'épuisement des forces du milieu. Il y a aussi eu des stratégies politiques qui parfois semblaient répondre aux demandes des gens du milieu mais qui réservaient des surprises décevantes... Jamais les grandes compagnies forestières n'en sont sorties perdantes. De lutte en lutte, nous avons vieilli, nous avons perdu de notre dynamisme et notre économie s'est étiolée. C'est ce que l'on appelle une guerre d'usure.

Nos gouvernements n'ont jamais eu le courage d'adopter de vraies politiques forestières où la forêt aurait été au service de l'homme et non du capital, qui met la population des régions forestières à son service sous prétexte de lui fournir du travail.

Avec la fin de la crise des années trente, la reprise économique a suscité une demande excessive de bois. Les grandes compagnies dilapidaient nos richesses naturelles. Même Jules A. Brillant, un entrepreneur de la région du Bas du fleuve, s'en inquiétait publiquement dans un rapport soumis aux chambres de commerce de la région.

A la suite de pressions auprès des politiciens, les grandes compagnies obtiennent du ministère des Terres et

Forêts que le territoire régional non habité soit classé impropre à la culture et par conséquent susceptible d'être concédé pour l'exploitation forestière<sup>(2)</sup>. C'en était fait de la colonisation y compris de la colonisation forestière que le ministère de la Colonisation avait décidé de promouvoir en 1938.

On nous dit parfois que les territoires perdus aux mains des compagnies ont été récupérés depuis ce temps. Le fait est que la plupart des grands territoires forestiers concédés ont été repris par l'État dans les années qui ont suivi le travail du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec<sup>(3)</sup>. Ils ont d'ailleurs été payés assez chers, si nous considérons que la plupart étaient déjà pillés. Ce programme impliquait l'achat de forêts privées et de droits de concessionnaires afin de constituer des forêts domaniales. Depuis ce temps, la plupart de ces forêts ont continué à être exploitées par les mêmes compagnies et de la même manière. D'autres ont sauté sur l'occasion pour retirer de l'argent pour des choses qui ne leur servaient plus.

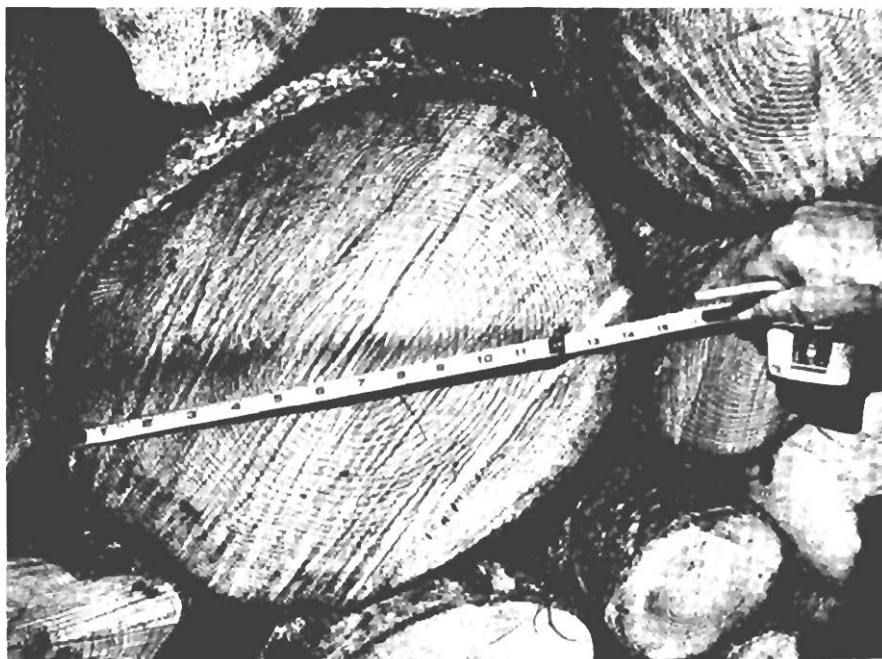
## **1.2 La négociation collective compromise**

Dans mon jeune âge, je me souviens que mon père avait vendu du bois résineux écorcé 4 \$ la corde livré à la cour du chemin de fer de Saint-Noël, une distance de trois (3) milles de charroyage avec des chevaux. La même année nous avions vendu du bois feuillu dur pour le sciage, bois de haute qualité que nous allions livrer au moulin à scie à cinq (5) milles de charroyage avec chevaux pour un prix de 8 \$ le mille pieds. Il fallait vraiment avoir du courage et du coeur au ventre pour le faire.

En 1943, le bois à pâte résineux écorcé se vendait 10 \$ la corde mais le marché était difficile puisque dans les années 1940 à 1955, les compagnies papetières s'étaient entendues pour payer le bois des producteurs le moins cher possible. Cela avait fait l'objet d'une enquête royale, enquête qui avait été réclamée par le député fédéral du comté de Bonaventure, M. Bona Arsenault. Le rapport de l'enquête a

**René LÉVESQUE, Attendez que je me rappelle... Montréal, Québec/Amérique, 1986, page 228.**

Dès la création du ministère des Richesses naturelles au printemps 1961, je me retrouvai en plein coeur de cette insignifiance collective, confronté à l'hégémonie des intérêts du dehors et de leurs valets indigènes. On avait ajouté aux ressources hydrauliques dont j'étais déjà responsable, l'administration du secteur minier, mais j'eus beau plaider pour qu'on me confie également la forêt, soulignant que c'est avec l'arbre bien plus qu'avec les minéraux que l'eau a une affinité naturelle, rien n'y fit, et je sus quelque temps après que les compagnies de pâtes et papiers avaient refusé net d'avoir à traiter avec l'inquiétant gauchiste que j'étais. Il faut dire que ces entreprises régnaient alors sans conteste sur d'immenses concessions forestières, soit disant renouvelables mais en pratique perpétuelles et que leurs souscriptions aux caisses électorales comptaient parmi les plus plantureuses.



démontré qu'il y avait bel et bien un cartel de papetières dans le but de garder le prix du bois à pâte acheté des producteurs le plus bas possible, ce qui permettait aux entreprises de contrôler le prix du bois de la forêt privée comme celui de la forêt publique.

Au début des années cinquante, l'Union catholique des cultivateurs (UCC) réclamait du gouvernement du Québec, une loi obligeant les acheteurs d'un produit donné de négocier avec les producteurs du même produit pour établir un prix et fixer toutes les modalités de mise en marché, transport, etc.

La Commission Héon pour la protection des agriculteurs et des consommateurs fut mise en place et produisit un rapport en 1955. C'est à la suite de la parution de ce rapport que le gouvernement du Québec a voté la loi des marchés agricoles qui régit l'activité des producteurs de bois par l'entremise des plans conjoints liant producteurs et acheteurs. Le bois des forêts privées étant considéré comme un produit agricole, voilà pourquoi il a été couvert par la loi des marchés agricoles. L'Union catholique des cultivateurs (UCC) a été chargée de l'organisation des plans conjoints.

On a partout procédé de la même manière. Dans le territoire du plan conjoint Rimouski-Matapédia regroupant 2 200 producteurs toutes les paroisses (38) furent visitées par les responsables de l'UCC en vue d'expliquer les avantages du plan conjoint et de fournir des informations venant de la Régie des marchés agricoles. A une date déterminée d'avance, la Régie a fait parvenir à chaque producteur de bois un bulletin de vote. Chacun a eu à se prononcer pour ou contre. Le résultat du vote secret a montré que 75% des producteurs de Rimouski-Matapédia étaient favorables à un plan conjoint. Le Bas-Saint-Laurent a été la deuxième région du Québec à avoir un plan, après celle du Saguenay - Lac Saint-Jean où un plan conjoint était en vigueur depuis quelques mois.



**Jean-Pierre KESTEMAN, Histoire du syndicalisme agricole au Québec,  
Montréal, Boréal Express, 1984, pages 226-227.**

### **Les producteurs de bois et leurs plans conjoints**

Ce désengagement progressif de l'UCC dans ces domaines traditionnels est compensé par le poids de plus en plus grand des producteurs de bois. Ceux-ci ont commencé à se regrouper en syndicats spécialisés vers le milieu des années cinquante. Une fois la loi de 1956 sur la mise en marché en vigueur, ils ont négocié des plans conjoints régionaux. Il faut dire qu'ils ont eu à faire face, ce faisant, aux puissantes compagnies internationales de bois, qui ont tenté par tous les moyens d'entraver l'application des plans conjoints.

La coexistence d'offices de producteurs administrant de tels plans et de syndicats de producteurs, autorisés après 1961 à en administrer également, explique la lenteur de création d'une Fédération des producteurs de bois, effectuée seulement en 1970 [...]

Pour avoir une idée de l'importance de ce secteur spécialisé de production, indiquons que les plans conjoints du bois ont connu la progression suivante :

1959,	16 000 producteurs,	4 millions de dollars
1962,	29 000 producteurs,	9 millions
1966,	44 000 producteurs,	21 millions
1971,	?	40 millions

L'objectif des producteurs spécialisés a été de contingenter la production et la vente du bois de boisés privés. A cette fin, l'UCC a repris auprès du ministère des demandes d'inventaire de ressources et surtout a commencé d'exiger l'établissement du principe que la vente du bois des forêts privées ait priorité sur celles de la Couronne. Ces demandes viennent s'ajouter aux résolutions que l'UCC a, pendant vingt ans, constamment réitérées sur des plans de développement forestier, des programmes rationnels de coupe, des inventaires et du reboisement.

Le plan conjoint Rimouski-Matapédia entra en vigueur en juillet 1958, liant les 2 200 producteurs de bois répartis dans les 38 paroisses. Ce plan conjoint était administré par un Office de producteurs dont les administrateurs avaient été choisis lors d'une assemblée publique des producteurs du territoire et acceptés par la Régie des marchés agricoles du Québec. Les offices de producteurs qui administraient les plans conjoints étaient presque une délégation de pouvoirs de la Régie des marchés agricoles puisqu'ils avaient été mis en place pour veiller à l'application de la loi.

Dès la première année du Plan conjoint Rimouski-Matapédia, les administrateurs eurent à faire face à de nombreuses difficultés car l'article 26 de la loi des Marchés agricoles du Québec disait que les négociations devaient se faire avec le premier acheteur. C'était qui le premier acheteur? La compagnie qui accordait des contrats à des acheteurs locaux, lesquels accordaient ensuite des sous-contrats à de petits acheteurs? Pour certaines compagnies, cela pouvait aller jusqu'à cinq (5) ou six (6) intermédiaires. Tout ce beau monde se gardait une commission toujours prise sur la corde de bois...

L'année 1958 fut perdue à chercher les avenues possibles. Les acheteurs locaux affirmaient qu'ils n'étaient pas "premier acheteur" et qu'ils ne pouvaient pas payer plus cher puisqu'ils ne se gardaient qu'une mince commission.

Les compagnies savaient bien que tous ces achats étaient faits pour elles. Mais comme il y avait une faille dans la loi, leurs avocats avaient su la trouver. On faisait mine de rien. On acceptait de rencontrer les représentants des producteurs qu'on regardait de bien haut pour les renvoyer au petit acheteur local qui selon les compagnies était le premier acheteur.

L'année de négociation 1958-59 n'a à peu près rien donné aux producteurs. Dans certains cas, les producteurs recevaient même moins que l'année précédente puisqu'il y avait une retenue à la corde de 0,35 \$ qui allait à l'Office des producteurs de bois pour son administration. Cela ne faisait

pas des heureux partout! Le prix payé à la corde n'était pas très élevé. Les producteurs avaient reçu en 1957 un prix de 8 \$ à 12 \$ la corde pour le bois résineux selon qu'il était livré au chemin de camion ou placé le long de la rivière en vue de la drave car un très grand volume de bois acheté des producteurs était flotté à cette période. Ce fut une vraie surprise pour les producteurs de découvrir qu'un certain courtier de la Vallée de la Matapédia avait gardé 3,76 \$ la corde de commission cette année-là. L'opération ne lui coûtait rien car il remplissait le gros contrat qu'il avait signé avec des compagnies en se contentant de téléphoner à des acheteurs régionaux et locaux. Pas étonnant qu'il soit devenu riche en peu de temps... Et il n'était pas le seul car chaque compagnie avait son courtier préféré, toujours payé à même la corde de bois.

Au cours de l'année 1959, l'UCC a fait des pressions afin de faire amender l'article 26 de la loi des Marchés agricoles du Québec de manière que la compagnie transformant le bois soit celle qui négocie avec les producteurs. La loi fut amendée à la fin de l'année 1959, ce qui a permis aux producteurs de négocier avec ceux qui avaient la possibilité de payer un prix convenable. Les gens des compagnies durent discuter avec les colons, s'asseoir à la même table. On aurait dû filmer cela!<sup>(4)</sup>

Le reste du territoire Bas-Saint-Laurent - Gaspésie a été couvert par les plans conjoints dans les années qui suivirent. Tous les producteurs négocièrent en groupe. Par la suite, les prix ont pu être un peu relevés. Mais des lacunes importantes ont subsisté. Le mesurage a souvent laissé à désirer, surtout dans le cas de certains acheteurs qui se spécialisaient dans l'achat et la coupe de lots, livrant leur bois et celui de leurs amis en premier. Souvent, ils prenaient d'abord le bois de ceux qui étaient les clients de leur commerce (magasin général, garage etc.). Ces pratiques ont toujours pénalisé un certain nombre de producteurs. En général, la négociation avec les compagnies fut très difficile car elles pouvaient se passer de notre bois à cause de l'alternative que représentait la forêt publique, qui est aussi notre forêt.

Les compagnies nous disaient : oui, nous sommes prêtes à acheter le bois des producteurs mais à tel prix (pas cher). Si vous ne voulez pas nous le vendre à ce prix-là, si vous exigez davantage, nous allons réduire les quantités... Ça toujours été et c'est encore la même chose aujourd'hui pour le bois feuillu. En ce qui concerne le bois résineux, l'épidémie de tordeuses est venue nous aider en diminuant les volumes disponibles. Elle a créé une rareté qui ne peut qu'aider la forêt privée à prendre la place qui lui revient. C'est triste à dire, mais c'est vrai : la forêt la plus productive et la plus accessible du Québec n'a sa place que lorsqu'il y a pénurie. Cette situation montre l'intérêt que l'industrie et les gouvernements portent à ceux qui possèdent la forêt. Le bois est plus important que les propriétaires et leurs familles particulièrement les essences résineuses. Quant au bois feuillu, on peut encore l'obtenir en 1989 en grandes quantités sur les terres publiques.

Dans toutes les études que j'ai consultées venant du ministère des Terres et Forêts et plus tard de l'Énergie et Ressources - livres blanc, vert, jaune, politique forestière etc., une seule chose semble avoir été prioritaire : de la fibre pour les compagnies et au plus bas coût possible, avec des modes d'allocation du bois qui n'ont pas tenu compte des vrais intéressés, c'est-à-dire les populations des territoires forestiers, toujours laissées pour compte. On ne s'étonne pas des difficultés économiques que vivent les régions du Haut-Pays... Toutes les politiques se trament comme si les hommes devraient être au service de la forêt et non le contraire. On n'a pas tenu compte des formules d'exploitation proposées par des gens du Haut-Pays dans les années 1970. On a préféré la formule des groupements forestiers venue d'ailleurs qui a ses bons côtés mais aussi de très grandes lacunes. Cette formule a peut-être retardé la fermeture des paroisses mais n'a pas servi à y fixer une population. Lorsqu'on n'est pas propriétaires, on est des polyvalents qui se promènent d'un lieu de travail à l'autre.

### 1.3 Une alternative : les fermes forestières

La raison du peu d'intérêt de notre population pour sa forêt qui est source première de son économie est très difficile à expliquer. Nous avons un territoire forestier qui présente des possibilités aussi grandes que celui de la Suède mais où ne peut guère récolter plus du quart des prélèvements faits dans ce pays. Pourquoi?

Nos ancêtres étaient des défricheurs pour qui les arbres étaient presque des ennemis. Avons-nous hérité d'eux notre faible intérêt pour les possibilités qu'offrait la forêt dans notre développement? Pourtant il y avait de la place pour un développement de paroisses agro-forestières où la forêt aurait reçu des traitements et des soins équivalents à ceux de l'agriculture.

L'époque des années 1920 a été celle où l'on a ouvert les dernières paroisses de colonisation, à même un territoire à vocation forestière. Des gens comme Esdras Minville et J. Rosario Pelletier ont prôné un développement mixte forêt-agriculture avec des arguments de poids qui malheureusement n'ont pas été retenus. Pourtant, avec l'expérience et le temps, nous voyons comment ils avaient raison : nous aurions ainsi pu développer une expertise et une mentalité agro-forestières.

Toute la réflexion de Minville s'appuie sur ce passage tiré de son oeuvre :

On a l'habitude de dire que la première richesse d'un pays, c'est sa population. L'expression reste bien en deçà de ce que la population représente pour un pays. En fait la population est plus que la richesse : elle est le principe et la fin. Il n'y a de richesses que s'il y a des hommes pour les produire, les consommer, s'en faire un instrument de progrès. Un territoire non peuplé, même le plus largement pourvu, est, non pas une réalité, mais un simple potentiel économique. La population, c'est

la substance même d'un peuple, à la fois à cause de ses activités. Un pays vaut au sens le plus compréhensif de l'idée de valeur elle-même - ce que vaut sa population. Aussi bien, c'est à elle, à son bien-être, à sa prospérité, que doit concourir jusque dans les détails l'aménagement d'un territoire et des richesses qu'il renferme.<sup>(5)</sup>

Comment expliquer que la formule "de colonisation forestière" qui avait été mise de l'avant par M. Esdras Minville et adoptée par le ministère de la Colonisation en 1938 n'ait pas eu de suite? Quant à la formule qu'il a mise au point, elle proposait essentiellement que toutes les ressources du milieu dont la forêt soient utilisées directement à l'établissement et au maintien d'une population rurale. On a donc utilisé l'expression colonisation forestière.<sup>(6)</sup>

Parmi ceux (plus nombreux qu'on le pense) qui ont exprimé des opinions proches de celles d'Esdras Minville, mentionnons le nom du Dr. J. Rosario Pelletier. Docteur en science agronomique, ex-régisseur de la ferme expérimentale de La Pocatière, et directeur-adjoint du plan ARDA en 1961, il qualifiait déjà le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie de petite Suède canadienne dans les conférences qu'il nous donnait dans les réunions de cultivateurs des années cinquante. Le Dr. Pelletier avait beaucoup voyagé et il aimait étudier et comparer les conditions sociales et économiques des pays qui nous ressemblaient. Il répétait que le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie devrait tôt ou tard produire "de l'herbe et des arbres". Malgré sa formation agronomique, il ne cessait de nous dire que la forêt était la pierre angulaire de l'économie de notre région et il nous parlait de la forêt suédoise, des traitements qu'on lui donnait, de ses rendements et de la grande place qu'elle occupait dans l'économie suédoise. Il n'oubliait pas de nous dire que tout cela était lié au fait qu'en Suède, la forêt appartient surtout à des petits producteurs qui la cultivent de la même manière que les agriculteurs cultivent leurs champs. De plus les producteurs s'impliquent dans la transformation de leur bois pour lui trouver un marché, pour profiter des bénéfices de la transformation et pour veiller à ce qu'elle se fasse en

**Esdras MINVILLE, La vie économique, Montréal, Fides, 1979, tome 1, page 343 et suivantes**

La colonisation doit utiliser toutes les ressources du sol, forêt, pêche et terre pour l'établissement des familles. En d'autres termes, elle doit s'adapter aux caractères physique et économique des régions à peupler et diversifier en conséquence les modes d'établissement : établissement exclusivement agricole là où il y a lieu. Établissement mixte terre-forêt, pêche-forêt là où pareille coordination est possible. Établissement exclusivement forestier dans les régions où la forêt est la seule source de travail. Chaque région doit être traitée comme un pays à bâtir selon ses virtualités propres, et non comme un simple débouché pour les individus désireux au hasard des circonstances de s'y établir.

[...] En fait (l') industrie forestière québécoise a voué une immense partie de la population rurale à la carrière de bûcheron-carrière qui du point de vue social et même du point de vue simplement humain est loin de comporter que des avantages. Le bûcheron est en effet un prolétaire, le prolétaire de la campagne c'est-à-dire un dépendant, un homme qui ne saurait avoir par lui-même d'initiative, à qui on ne demande aucune formation intellectuelle : il lui suffit de posséder de bons muscles et une santé qui résiste à toutes les rigueurs de son rude métier. Rien ne l'attache à l'entreprise qui l'emploie, ni au coin de terre qu'il exploite, ni même au pays qu'il habite. Si dans la région où il a posé sa tente l'activité ralentie, il abandonnera tout pour aller chercher sa subsistance ailleurs [...]

En attachant le bûcheron au sol, la colonisation forestière remédierait à cela. Elle agirait donc comme facteur de stabilité sociale. C'est une nouvelle carrière qu'elle crée et une carrière qui, à tous les points de vue, le cède à peine à l'agriculture. En effet, l'exploitation forestière dans les conditions que nous avons énoncées ci-dessus exigerait du colon plus et mieux qu'une certaine habileté manuelle; du jugement, de l'intelligence, une certaine formation technique, que le souci de préserver son avoir et d'augmenter son rendement le pousseraient sans cesse à parfaire. [...] C'est un entrepreneur qui porte en lui-même toute la responsabilité de son entreprise.

améliorant sans cesse la productivité et la qualité du produit fini.

Toutes ces paroles étaient dites par un homme savant, sincère, qui croyait à un développement régional collé aux ressources naturelles et au service de la population. Ce discours que tenait le Dr Pelletier m'a toujours intrigué. Ce docteur en agronomie devait avoir ses raisons pour nous parler de la grande importance de la forêt de la région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie. Je me disais : comme il est natif de la région et que l'on sent dans son discours un grand attachement à son coin de pays, il est normal qu'il veuille le voir se développer. Avec le temps, j'ai pu mieux comprendre la lucidité de son message, qui n'avait pas changé en 1971.

Le Dr Pelletier évoquait en 1971 ce qui était une lueur d'espoir. En fait l'Union des producteurs agricoles (UCC devenue UPA) ainsi que les producteurs de bois ont eu dès 1960 à s'impliquer très sérieusement dans le but de trouver des solutions pour l'avenir des paroisses du Haut-Pays car les producteurs qui demeuraient dans ces paroisses se sentaient menacés.

L'agriculture était difficile et peu rentable pour diverses raisons qui échappaient aux exploitants : l'éloignement des marchés, sol difficile, courte saison de végétation, etc. De plus, la production laitière qui était la base de l'agriculture de notre région allait être contingentée, ne laissant pas de place pour de nouveaux producteurs. Celui qui voulait augmenter sa production devait acheter la ferme de quelqu'un qui abandonnait la production laitière. De plus en plus, cette production s'est concentrée dans les plus vieilles paroisses agricoles et même dans certains rangs.

Pour toutes ces raisons, les producteurs des paroisses les moins favorisées qui voulaient continuer d'y vivre ont cherché des solutions dans la forêt. La plupart de ces producteurs étaient aussi des travailleurs forestiers ou d'ex-travailleurs et ils avaient une bonne idée du potentiel forestier si l'on voulait se donner la peine de cultiver les boisés.



**Dr. J.-Rosaire PELLETIER, agronome. "L'exploitation forestière facilitera l'expansion économique régionale", Actualité agricole, mai 1971, pages 12 et 15.**

A l'heure actuelle, l'abandon des fermes frappe durement, dans une proportion de 30 à 80 % suivant les régions; dans ces milieux, l'activité agricole a déjà cessé. La terre est en friche. Le cheptel a été liquidé. La machinerie remisee et le boisé reste ignoré. Dans la plupart des cas, on habite encore la maison tout en cultivant un grand jardin et en élevant quelques animaux en guise d'auto-subsistance. Entre temps, la majorité a recours à l'assistance sociale [...]

En reboisant ces terres abandonnées, les agriculteurs en retireront un complément de revenus d'autant plus alléchant qu'on aura mis l'accent sur l'exploitation intensive et l'exploitation en groupe. Le facteur groupe est essentiel pour obtenir des blocs forestiers plus imposants. Le groupe entraîne l'acquisition et même l'échange de propriétés entre voisins, la grosse machinerie justifie mieux son emploi et elle dispense les exploitants des travaux mercenaires d'autrefois. ... Déjà, on a mis quelques formules de l'avant pour réaliser ce projet. La formule des fermes forestières, et plus récemment encore, les groupements forestiers. ... Choisir entre ces deux systèmes n'a pas de conséquence. Dès qu'on sera consulté un peu plus, on aura probablement réalisé la fusion des deux systèmes.

**Dr J.-Rosaire PELLETIER, agronome. "Les fermes forestières, une solution au problème rural", Actualité agricole, Janvier 1972, page 30.**

Indéniablement, le reboisement a une grande place chez nous du fait que la forêt peut devenir rentable, et ceci, si elle est exploitée rationnellement. Ainsi, en aménageant convenablement notre patrimoine forestier et en l'agrandissant par des terres inutilisées, on créera non seulement plus de travail et plus de revenus, mais on assurera à la nouvelle génération un gagne-pain et un espoir.

Dans leurs assemblées, les producteurs réclamaient que la forêt publique entourant leurs paroisses soit attribuée sous quelque forme que ce soit afin qu'ils puissent continuer de vivre chez-eux. Diverses expériences avaient été faites depuis environ vingt-cinq ans : chantiers coopératifs paroissiaux et régionaux, syndicat forestier, etc., mais ces formules à elles seules ne pouvaient pas stabiliser la population sans que celle-ci n'ait une mainmise sur la forêt pour la cultiver comme font les Suédois. C'est de là qu'est née la formule des fermes forestières, de même que l'idée d'en faire l'essai dans deux paroisses bien précises, soit Sainte-Paule et Trinité-des-Monts.

Il s'agissait ni plus ni moins de créer des villages forestiers. Les gens auraient été regroupés au village et seule la route principale aurait été entretenue en hiver afin de diminuer les coûts de services : transport d'écoliers, poste rurale, lignes électriques, l'ouverture de certains chemins. Les lots privés et publics auraient été exploités et peut-être même, dans certaines paroisses, les réserves forestières. Les cadastres auraient été découpés en superficies de 600 acres, pour chacune des fermes. Celles-ci auraient été vendues à des sylviculteurs qui auraient perfectionné leurs connaissances, encadrés par des spécialistes de manière à éviter les erreurs. La population des deux paroisses (Sainte-Paule et Trinité-des-Monts) s'était prononcée par référendum secret sur la formule et était prête à relever le défi. Le vote en faveur dépassait 90 % pour Trinité-des-Monts.

L'expérience des fermes forestières de Sainte-Paule n'a pas réussi à passer à travers toutes les oppositions que le projet a suscité. De qui venaient ces oppositions au juste? Les fonctionnaires et les politiciens se disaient d'accord quand ils étaient en face de la population mais tenaient un autre langage lorsqu'ils étaient, avec des gens qui avaient d'autres intérêts.

Les chercheurs du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec) avaient recommandé la fermeture de quatre-vingt-quatre paroisses ainsi que le retour au domaine public de ces

**Extraits d'une entrevue avec Léonard Otis réalisée le 23 mai 1989 par Paul Larocque et Jean Larrivée**

### **Les chantiers coopératifs**

J'ai oeuvré pendant cinq (5) hivers dans les chantiers coopératifs. Il s'agissait d'un groupe de travailleurs qui "jobbaient" pour une compagnie. Nous avons dû innover, notamment dans le halage du bois, afin de réaliser des profits intéressants. On nous appelait parfois "les communistes".

### **Coopératives forestières**

Il n'y avait pas de coopératives forestières dans le Bas-Saint-Laurent parce que les forêts étaient déjà allouées aux compagnies. Les coopératives forestières oeuvraient sur des territoires vacants (en Gaspésie).

### **Survie de la ferme laitière de Léonard Otis**

J'ai modernisé ma ferme. Je n'avais pas le choix. Il fallait acquérir des quotas. C'était la seule production rentable en agriculture; dans le boeuf d'élevage c'était plus difficile. Heureusement, je ne me suis pas trop endetté grâce aux revenus des chantiers coopératifs.

### **Les terres abandonnées**

Certains sols étaient peu propices à l'agriculture. On aurait pu établir des fermes forestières avec ces terres abandonnées en y adjoignant des lots pris à même la forêt publique et les seigneuries. A Sainte-Paule, il y avait de la place pour une cinquantaine de fermes forestières si on avait voulu retenir cette option.

territoires. Ils n'ont pas tenu compte des recommandations des comités locaux qui voulaient remettre la forêt aux individus. Ils ont écrit leur plan avant d'avoir pris connaissance des recommandations des comités. (J'étais à ce moment-là, administrateur au BAEQ). J'ai "grogné" tout le temps mais sans succès... (7)

Plusieurs des chercheurs du BAEQ devinrent des fonctionnaires quelques années plus tard et ils étaient bien placés pour faire valoir leurs idées.

On peut le vérifier encore en consultant le tome 1 de la politique forestière de 1971. Voici ce qu'on y dit :

Pour compenser les superficies perdues au profit des villes minières, des développements des aires de récréation, bordures de lacs et de rivières vont réduire les aires les plus productives. Il est à souhaiter que cette réduction de la superficie productive sera compensée par le retour à l'État de nombreux terrains abandonnés par des agriculteurs. (8)

L'opposition est aussi certainement venue de la part des grandes compagnies, mais cela se faisait d'une manière discrète auprès des gouvernements. Un ex-dirigeant d'une grande compagnie qui avait collaboré avec la population dans le projet des fermes forestières à Sainte-Paule nous disait qu'il avait été averti par ses supérieurs de ne pas se mêler à des projets semblables qui ne correspondaient pas du tout à la philosophie de la compagnie.

Voici quelques extraits de divers documents de l'époque qui permettent de reconstituer ce qui s'est vraiment passé.

**Comité d'aménagement de Sainte-Paule (créé en 1967).  
La vérité sur le projet des fermes forestières à Sainte-Paule  
9 mars 1970, 2 pages.**

Après trois ans de travail sur ce projet, nous avons pu constater certains faits qui nous mènent aux conclusions suivantes : la planification n'est pas l'apanage du ministère des Terres et Forêts puisqu'il est difficile,

sinon impossible d'avoir des réponses claires et définitives, étant donné que chacun rejette sur les autres le pouvoir de décision. Par l'agissement de certaines personnes chargées de l'exécution du plan, on sent qu'elles ne sont pas d'accord avec le projet même si publiquement ils laissent voir à la population que le projet se réalise dans une proportion de 70 %. Sur quoi s'est-on basé pour affirmer que le projet était une réussite à 70 % alors que le rachat des terres n'est pas commencé, que deux fermes seulement sont localisées et qu'officieusement ces mêmes personnes déclarent que le projet est un fiasco?

Le Comité savait d'avance que faire de l'aménagement c'était difficile, mais ne se doutait pas que des personnes supposées compétentes manifestent tant de défaillance quand il s'agit de passer à l'action... Nous sommes bien conscients qu'il s'agit là d'une expérience et nous sommes bien décidés à la poursuivre jusqu'au bout. Nous voudrions cependant avertir les autres qui voudraient faire de l'aménagement, qu'il faut un énorme courage et un dévouement sans mesure, parce que souvent nous travaillons dans l'incompréhension.



**Victor MORIN (ing. forestier), Mémoire sur l'exploitation des ressources forestières et agro-forestières de la province de Québec, 14 janvier 1969, pages 1 et 2.**

... Le sens de la propriété bien dirigé et réglementé peut apporter à court terme un rendement accru des forêts du Québec. ... La population au Québec a un sens inné de la propriété, et si le territoire forestier demandé est la propriété des professionnels de la forêt, c'est le mode de tenure le plus judicieux [...]

La création de fermes forestières pourra permettre de retourner à la forêt des sols qui n'auraient jamais dû être défrichés, permettant ainsi à des agriculteurs de la même région d'augmenter d'autant leur production dans les secteurs délaissés par les premiers (ex : quota de lait)

=====

**"Le ministre Kevin Drummond dit non aux fermes forestières", Progrès-Écho, 14 octobre 1970, page 7.**

La ferme forestière demeure l'affaire d'un individu ou de sa famille immédiate, a précisé le ministre. Le Québec ne peut plus continuer à se développer avec une politique économique artisanale. Le regroupement des petites industries est absolument nécessaire si on veut être concurrentiel. Cessons d'être des individus à la petite semaine, dit-il, pour enfin comprendre que nous avons besoin de nous unir pour bâtir.

## **Fédération de l'U.C.C. de Rimouski, Le projet des fermes forestières est-il en train d'avorter? (Communiqué)**

Le regain d'espoir et d'intérêt qui s'était emparé d'une partie de la population rurale vivant à l'intérieur des paroisses défavorisées à l'annonce qu'un projet de fermes forestières allaient assurer une solution de rechange aux agriculteurs de ces paroisses risque-t-il de s'évanouir? C'est une question que l'on doit se poser froidement en regardant de plus près le déroulement de ce projet. En effet, après qu'une série de démarches et d'études de toutes sortes furent réalisées depuis plus d'un an, le projet ne semble pas avancer au rythme espéré.

Tout en admettant qu'une certaine prudence doive caractériser les décisions vis-à-vis ce projet, il nous semble que les études réalisées par les différents organismes impliqués sont suffisamment concluantes pour permettre aux autorités gouvernementales d'emboîter le pas non pas de façon timide mais de façon déterminée.

Au risque de nous répéter, nous croyons opportun de faire un bref historique de ce projet à partir de notre présence et en reproduisant le résultat des études qui ont servi à l'élaboration du dit projet.

### **HISTORIQUE**

Devant les conclusions du plan d'aménagement vis-à-vis le zonage des terres, les cultivateurs impliqués dans les zones, où l'exploitation agricole proprement dite devait disparaître, s'interrogeaient et s'inquiétaient même de leur avenir. Ces inquiétudes furent traduites devant la Fédération de l'U.C.C de Rimouski qui décida de concert avec l'Office des producteurs de bois de Rimouski de soumettre pour étude aux populations de deux municipalités un projet de fermes forestières que ces organismes avaient élaboré en collaboration avec un Comité de citoyens de ces municipalités. Ce projet fut accepté par les populations concernées par référendum à 90 %.

A partir de ces faits, il fallait avancer et une expérience fut conduite et complétée en collaboration avec le M.T.F. et C.I.P. de Matane sur trois (3) parcelles de deux (2) acres chacune représentatives du territoire forestier de Sainte-Paule.

Les résultats de cette expérience permettaient de croire qu'en attendant que le territoire forestier soit normalisé, il en coûterait moins à l'État de compléter le revenu des exploitants tout en assurant une plus-value de la forêt, que les divers octrois versés par les ministères pour permettre aux gens de cette municipalité de vivre. Nous nous permettons d'ouvrir ici une parenthèse concernant la récupération en taxes que les divers gouvernements font lorsqu'une corde de bois est transformée au Québec.

### Le projet des fermes forestières ... (suite)

Ainsi selon le Bureau de la trésorerie du Québec, en 1967 les taxes récupérées sur une corde de bois transformée s'établissaient à 22,58 \$ : soit le fédéral : 11,64 \$, le provincial : 7,59 \$, le municipal, scolaire et culte : 3,35 \$. N'est-ce pas là un argument économique sérieux en faveur d'un tel projet?

Cette étude complétée, il appartenait au M.T.F. et l'O.D.E.Q. de pousser l'étude du projet plus loin et éventuellement aboutir à l'application. Une décision de l'O.D.E.Q. à l'effet que cinq (5) fermes forestières-pilotes soient mises en application dont le but était d'établir des données plus rigoureuses sur l'opportunité du dit projet sembla satisfaire les gens de la municipalité concernée. Mais il y avait loin de la coupe aux lèvres puisqu'il semble que des intrigues politiques se mêlèrent au choix de la firme d'ingénieurs qui serait chargée de préparer le plan de ces cinq (5) fermes. En plus, le site de ces fermes choisies semble des plus douteux quant à la représentativité du territoire forestier concerné. C'est probablement pour cela que le principe du projet lui-même serait remis en question, du moins officieusement, même si l'on affirme qu'actuellement le projet serait réalisé dans une proportion de 70 %.

Devant cet état de chose, il nous apparaît urgent que les autorités compétentes indiquent de façon claire et précise à la population en général et celle de Sainte-Paule en particulier où en est rendu le projet? Quelles sont ses chances de réussites? Et à quelles autres conditions que celles déjà mentionnées et étudiées il peut être appliqué?

Car, si l'aménagement du territoire doit être réalisé, comme il se doit, avec la participation de la population il faudra jouer franc jeu avec elle et lui faire connaître toute la vérité sur le déroulement de ce projet. L'heure n'est plus aux tergiversations de toutes sortes et il faudra tenir compte des efforts louables de cette population qui ne demande pas la charité mais des moyens de s'assurer une subsistance honnête en travaillant à développer et à mettre à profit une ressource naturelle existante.

Toute autre considération à l'endroit de la population du territoire de la part des autorités contribuerait à développer ce sentiment de désillusion vis-à-vis tout projet d'aménagement natif de ces longues et dispendieuses études du B.A.E.Q.



## NOTES

1. Joseph RISI, "La forêt québécoise - bien collectif ou utopie?", communication présentée le 23 mai 1985 au 53e congrès de l'ACFAS.
2. Jacques LEMAY et Jean-François BOUCHARD, "Défis et impasses de la colonisation des années trente dans les diocèse de Rimouski", Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent, vol. VII, no 1 (janvier - avril 1981) : 11.
3. Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec, Plan de développement. Région-pilote Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et Iles de la Madeleine. Chapitre II : Objectifs de modernisation des secteurs de base traditionnels. Première partie : le secteur de la forêt, juin 1966, pages 55 et suivantes.
4. Extrait d'une entrevue avec Léonard Otis réalisée le 23 mai 1989 par Paul Larocque et Jean Larrivée.
5. Esdras Minville, La vie économique, Montréal, Fides, 1979, tome 3, page 243.
6. Ibid, page 363.
7. Extrait d'une entrevue avec Léonard Otis réalisée le 23 mai 1989 par Paul Larocque et Jean Larrivée.
8. Ministère des Terres et Forêts, Exposé sur la politique forestière, tome 1, Québec, M.T.F., 1971, page 177.



## CHAPITRE 2

### ET ÇA CONTINUE ...

#### 2.1 La forêt publique

La forêt publique a toujours été la concurrente de la forêt privée et a toujours empêché le producteur de bois de recevoir un prix couvrant le coût de production. Aucun secteur de production ne peut se développer et même continuer d'exister si le prix de vente du produit ne couvre pas le coût de production.

Les coupes des compagnies en forêt publique ont été faites sans égard à la régénération. Elles ont été effectuées par des gens qui avaient un grand besoin de gagner de l'argent pour faire honneur à leurs engagements. Les bois étaient flottés sur nos rivières jusqu'aux usines ou au lieu de chargement pour expédition hors du territoire.

Toutes ces opérations étaient faites avec un seul objectif : produire au plus bas prix possible, peu importe ce que recevaient les travailleurs non syndiqués. Tous ces bois coupés et transportés à si bon marché et en abondance plaçaient la forêt privée dans une bien mauvaise situation de concurrence. Les compagnies en achetaient quand ça faisait leur affaire et elles ne manquaient pas de nous dire que c'était pour nous rendre service qu'elles le faisaient, afin de nous inciter à nous contenter du prix offert. Ce scénario s'est perpétué puisque de nos jours, la forêt publique est encore la concurrente de la forêt privée.

Le 5 octobre 1985, un journaliste du journal Le Soleil a résumé ainsi les propos de M. Gilbert Paillé, sous-ministre au ministère des Terres et Forêts.

... malgré son importance dans l'économie québécoise, la forêt privée est dans un état pitoyable. Un état que M. Gilbert Paillé qualifie de sous-

développé. Cette forêt, par exemple, produit seulement un mètre cube de bois à l'hectare alors que son rendement pourrait être quatre fois plus élevé. La faute à qui? Réponse du haut fonctionnaire : un peu à tout le monde.

Premièrement à la forêt publique dont l'exploitation à un coût moindre est une concurrence dangereuse. Deuxièmement, à l'industrie (papier, sciage, transformation) qui ne paie pas un juste prix pour le bois en provenance de la forêt privée. Actuellement, ce prix se situe aux alentours de 10,83 \$ le mètre cube de feuillus. Ce prix est à peine suffisant pour couvrir les coûts d'exploitation et ne permet pas aux producteurs forestiers de se lancer dans des travaux d'aménagement et de mise en valeur de leur propriété.

Troisièmement, les propriétaires eux-mêmes qui font preuve de négligence et d'insouciance dans l'exploitation de leur patrimoine.

Pour changer tout ça, le sous-ministre et les ingénieurs forestiers sont tombés d'accord : l'État doit intervenir à l'aide d'une législation "musclée" et un "assez gros paquet d'argent" pour permettre la mise en valeur du potentiel de la forêt privée et une exploitation rationnelle. En un mot, faire en forêt ce que l'État a déjà fait dans plusieurs autres secteurs, par exemple, la production laitière.<sup>(1)</sup>

## **2.2 La papeterie de Matane**

Le plus bel exemple montrant que les gouvernements se foutent de la population de régions comme la nôtre, c'est le geste qu'a posé le gouvernement du Québec au printemps 1987. Les 10 000 producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent travaillaient depuis dix ans sur un projet d'implantation d'une papeterie pour la transformation de leur bois en région afin de s'assurer d'un marché stable, diminuer les coûts de

transport et développer la région. Les producteurs voulaient être des partenaires dans l'industrie pour avoir droit à leur part de bénéfices de la transformation mais surtout pour veiller à ce que l'on utilise des techniques efficaces pour ne pas se laisser dépasser comme c'est le cas de la plupart des usines papetières du Québec.

Le syndicat avait défrayé le coût d'une première étude de faisabilité et engagé divers autres montants d'argent. Les perspectives étaient encourageantes puisque le Groupe Cascades et le Mouvement Desjardins régional s'étaient entendus avec le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent et la Société d'État REXFOR pour réaliser le projet. Les modalités étaient en négociation avec le ministre d'Énergie et Ressources, M. John Ciaccia. On s'acheminait vers un nouveau partenariat impliquant producteurs, travailleurs, fournisseurs, tous Québécois "pure laine".

Comme on dit souvent : c'était trop beau pour être vrai. Il y eut un revirement brusque à la fin du mois de mars 1987. Lors d'une conférence de presse à Québec, le gouvernement de la province a annoncé que la papetière Donahue, récemment privatisée, avait été choisie pour réaliser le projet. Il s'agissait du groupe Péladeau-Maxwell. Le comité régional pour l'implantation de la papeterie de Matane avait été invité mais on avait pris bien soin d'ignorer les artisans du projet.

Les producteurs et tous ceux qui croyaient à la nouvelle formule ne pouvaient s'expliquer un tel revirement qui venait foutre en l'air dix (10) ans de travail et des centaines de milliers de dollars que les producteurs de bois avaient investis dans le projet. Aux yeux de ces derniers, il semblait évident qu'on allait développer selon l'ancienne manière. Le gouvernement remettait le dossier au groupe Péladeau-Maxwell et ignorait tout ce qui avait été préparé en région avec le groupe Cascades. Ainsi l'on préférerait la vieille formule consistant à aller chercher une grosse compagnie qui désire faire des dollars. Vous autres producteurs, acceptez tout cela et fournissez-nous le bois. Lorsque cette grosse compagnie ne fera plus assez d'argent et

que ses investissements auront été amortis, elle fermera ses portes puisque son attachement à la région est nul.

Nous pouvons en tirer une vraie leçon, nous les producteurs de bois de la région, n'est-ce pas? En mettant un projet en marche, il faudra aussi s'assurer d'avoir un coussin financier assez épais pour pouvoir garder le ballon. Sinon, nous travaillerons et dépenserons notre argent pour que d'autres en profitent. Nous nous exposerons de nouveau à nous faire charroyer par des politiciens de tout acabit qui n'ont pas les mêmes préoccupations que nous. L'attitude des politiciens envers nous et envers les projets que nous pilotons est souvent très négative. On nous considère comme des rêveurs. Alphonse Desjardins a eu le même accueil lorsqu'il a fondé les Caisses populaires Desjardins. Les politiciens du temps étaient trop près des Banques. Mais... avec courage et audace, il a réussi envers et contre tous et quel service il a rendu à nous Québécois, quelle force économique nous possédons! Nous ne nous en servons pas assez, selon moi, dans le développement de nos régions. Il y aurait sûrement des formules à créer pour réunir des fonds suffisants en vue des projets que nous définissons en région pour éviter de se faire charroyer par le premier politicien venu. On s'empare de nos projets sous prétexte que nous ne possédons pas les fonds nécessaires pour les réaliser.

### **2.3 Les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier : redonner la forêt aux compagnies.**

Une anecdote très récente, digne de mention, montre bien qu'on est loin de cette situation idéale. Le 17 février 1989, dans le cadre d'un atelier qui se tenait au colloque organisé par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (Colloque sur la nécessité d'aménager la forêt privée du Bas-Saint-Laurent selon le principe du rendement soutenu) étaient réunies les personnes suivantes : un animateur et le secrétaire du Syndicat des producteurs de bois, un administrateur du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, un producteur de bois, les représentants de la compagnie Lulumco et du ministère de l'Énergie et des Ressources, ainsi que le co-président du Groupe d'implantation du régime forestier et le président de

l'Association des industries forestières du Québec.

Le sujet discuté était le suivant : pourrait-on envisager d'expédier aux scieries le volume de bois à pâte que le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent a l'habitude de livrer aux papetières, soit 270 000 m<sup>3</sup> en rondin? Cette mesure procurerait aux scieries un volume suffisant pour assurer leur rentabilité. Le Syndicat resterait propriétaire des copeaux du bois livré aux scieries (environ 50% du volume, puisque 50% sort en sciage ou sciure) et pourrait ainsi les livrer aux papetières pour respecter ses engagements envers elles.

C'est à cette occasion qu'un représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources et le président des industries forestières du Québec (pâtes et papiers) ont montré leurs couleurs. Ce dernier n'était pas d'accord avec cette nouvelle formule où le Syndicat livrerait des copeaux aux papetières au lieu du bois rond habituel. Il disait que les papetières y perdraient du volume puisque les copeaux des scieries ne représenteraient que 50 % de la masse totale.

Le représentant du MER était d'accord avec lui et a pris soin de rassurer les papetières en disant qu'il serait obligé de revoir les CAAF (contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier) signés avec elles : on leur accorderait plus de volumes en forêt publique afin de remplacer celui qui ne viendrait pas des forêts privées. A son avis, le projet du syndicat faisait problème : rien de tout cela n'était prévu dans la prévision des volumes accordés dans le cadre des CAAF.

Le représentant de la compagnie Lulumco, compagnie qui opère des scieries depuis plus de cent (100) ans dans la région du Bas-Saint-Laurent, s'est alors adressé au représentant du MER en lui disant : augmentez les volumes prévus dans vos CAAF et ça va être réglé. Il s'est fait répondre que les papetières étaient les premières et qu'elles avaient des droits parce qu'elles possédaient ces forêts dans le passé et que le gouvernement les avait reprises.

## LE CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET D'APPROVISIONNEMENT FORESTIER

C'est la pièce essentielle par laquelle va se trouver assuré le maintien de la productivité de la forêt publique par rendement soutenu. Le rendement soutenu est une politique de récolte des essences forestières d'un peuplement qui garantit le potentiel de production indéfiniment. Par simplification, ces contrats sont appelés CAAF, et on peut les caractériser de la façon suivante:

- a) Sur une aire forestière bien déterminée des terres publiques, les contrats vont assurer l'approvisionnement en bois ronds d'une usine ayant une capacité de production bien déterminée. Les contrats ne concernent que le volume résiduel de l'usine.

Les bois résiduels requis par une usine sont ceux que l'usine n'a pas pu se procurer par des achats de copeaux, de sciures et de bois ronds de la forêt privée ou par importation.

- b) Le contrat est d'une durée de 25 ans et est révisé tous les cinq (5) ans quant à la superficie, le volume et la possibilité. Le contrat est aussi prolongé à tous les cinq ans d'une période égale.

- c) La possibilité est la quantité de bois que l'on peut couper annuellement et de façon continue, sans affecter la productivité de la forêt. La possibilité doit être telle qu'elle assure le rendement soutenu.

- d) Le détenteur d'un contrat paie des droits dont le montant est fonction de la valeur marchande du bois sur pied calculée annuellement pour chacune des espèces utilisées.

- e) A la suite de la signature d'un contrat, le détenteur du CAAF :

1- Doit présenter un plan général d'aménagement qui est préparé selon les normes du "Manuel d'aménagement forestier" du ministère, aussi bien qu'un plan quinquennal d'aménagement pour apporter les corrections que la conjoncture imposera. Un plan d'intervention doit être préparé chaque année et soumis à l'approbation du ministre.

2- Aux fins du maintien du rendement soutenu de la possibilité des essences utilisées, des travaux sylvicoles doivent être proposés dans chacun des plans d'aménagement. Ces travaux, choisis principalement à partir du Manuel d'aménagement, seront remboursés selon une cédule établie par le ministère. La somme des remboursements peut aller jusqu'à 60% des droits prescrits pour l'ensemble de la Province, et jusqu'à 100% dans certains cas particuliers.



### Le contrat d'aménagement (suite)

Si le détenteur du contrat désire accomplir plus de travaux sylvicoles que n'en exige son plan d'aménagement, les bois ainsi produits en surplus pourront être récoltés francs de droit. Il reste que ces travaux doivent être approuvés au préalable et les surplus éventuels vérifiés.

- 3- Le ministre fournit gratuitement les plants forestiers qui sont requis pour le plan d'aménagement. Il s'engage en outre à remettre en production les terres forestières exploitées avant le 1er avril 1987, qui ne sont pas régénérées naturellement ou de façon satisfaisante, selon un échéancier qui concorde le plus près possible avec les programmes d'aménagement.
- 4- Il peut y avoir plus d'un usager pour plusieurs produits différents dans une même superficie d'aménagement.
- 5- Les signataires d'un contrat doivent faire partie d'une société de conservation, préparer des plans de protection contre les incendies forestiers et les épidémies d'insectes. Ils doivent également participer aux plans de récupération des bois préparés par le Ministère.
- 6- Les signataires doivent s'engager aussi à respecter les autres normes de protection des terres et de l'environnement.
- 7- Les coopératives d'exploitation forestière qui avaient des conventions d'exploitation avant le 1er avril 1987 voient leurs droits protégés.
- 8- Le ministère peut annuler le contrat si les clauses n'en sont pas respectées et aussi reprendre les travaux d'aménagement mal faits ou encore qui auraient été omis et en faire défrayer le coût par le bénéficiaire du contrat.
- 9- Des pénalités sévères sont prévues par la loi pour les infractions.

Il y aura quelque 316 contrats d'aménagement et d'approvisionnement à préparer au Québec d'ici le 1er avril 1990.

Le Groupe prévoit commencer à négocier les premiers contrats d'aménagement vers la fin du mois de décembre ou au début de 1988.

Québec, le 8 décembre 1987.

Ces paroles viennent bien confirmer ce que nous trouvons tout au long de l'histoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Malgré de nombreuses dénonciations, notre forêt on la donne aux papetières. On a simulé une reprise dans les années 1970, on leur a donné des sommes considérables de nos taxes et encore aujourd'hui on va réparer à même nos taxes les dégâts qu'elles ont faits. De plus, on vient nous dire en 1989 que les papetières ont des droits parce qu'elles sont les premières et, ces paroles ont été prononcées par un haut fonctionnaire, co-président du groupe chargé de mettre en place la nouvelle politique des CAAF, flanqué par le président de l'AIFQ et en présence des autres membres du groupe décrit plus haut. On nous a dit que la loi 150 effaçait le passé, que l'on commençait à neuf et que c'était une des raisons justifiant que le gouvernement ait accepté de remettre en production les terres forestières exploitées avant le 1er avril 1987.

Comment pouvait-on dire le 17 février 1989 que les papetières ont priorité sur la ressource bois de la forêt publique parce qu'elles étaient les premières? Si nous poussons plus loin ce raisonnement, les autochtones seraient les premiers à avoir des droits car ils étaient là bien avant les grandes compagnies, mais... Il y a un mais : ils ne sont pas ceux qui ont fourni le plus à la caisse électorale!

Encore le 17 février 1989, au même atelier de travail nous avons appris que le volume que peut produire la forêt privée d'un territoire donné va alimenter telle ou telle usine de sciage dont les copeaux seront livrés à telle ou telle papeterie. Le groupe chargé de la mise en place des CAAF a décidé... Ce groupe dispose donc de la forêt privée sans que les producteurs aient à dire un mot. Imaginez les pouvoirs de négociation du Syndicat des producteurs de bois quand il aura à négocier des prix avec les papetières. On se moquera de nous sous prétexte de prioriser la forêt privée.

Une telle manière de procéder est inacceptable et le sera aussi longtemps que le prix du bois de la forêt privée n'aura pas dépassé les coûts de production au point de rémunérer le producteur pour qu'il gagne un salaire équivalent

à celui d'un travailleur spécialisé. Les contrats de vente devraient prévoir une augmentation de prix basée sur un pourcentage de la valeur du produit fini de telle ou telle usine à travers le pays, suivant le modèle de la Finlande. Encore là, il faudrait une formule pour fixer un rapport prix/volume tenant compte de la possibilité des boisés de chaque producteur.

Nos gouvernements ne veulent pas perdre la face, mais ils ont laissé les grandes compagnies saccager, piller nos forêts, ce qui nous a conduit à la rupture de stocks. Et là ça presse, il faut replanter avec nos taxes, et à quel prix? De plus, présentement, l'on s'empresse de redonner aux compagnies forestières nos forêts (car on les avait reprises en partie, il y a de cela quelques années). On leur redonne par contrat de vingt-cinq (25) ans révisés à tous les cinq (5) ans. Les compagnies auront comme responsabilité de ne pas dépasser la possibilité de la forêt du secteur qu'elles auront obtenu du MTF. Elles devront ajuster leur coupe en conséquence et elles sont invitées à faire des traitements sylvicoles pour en accroître le rendement. La croissance des volumes dépassant les inventaires du début, les compagnies pourront les récolter franc de droit, sans compter bien d'autres avantages.

Le plus grand inconvénient de cette politique forestière, pour une région comme la nôtre, c'est que le gouvernement donne par contrat notre forêt et cela toujours à des compagnies car leurs obligations, telles que stipulées dans les contrats CAAF, sont tellement minimes qu'elles n'auront aucune difficulté à les respecter.

Il ne reste plus de place pour que notre population envisage de se développer à partir de la forêt qui l'entoure. Il n'est plus permis d'espérer avoir certains territoires pour l'établissement de fermes forestières, seule formule capable selon moi de faire produire à pleine capacité la forêt. Ces fermes permettraient aux paroisses du Haut- Pays de se développer et de garder leurs jeunes tout en produisant des volumes additionnels de bois qui iraient quand même aux industries de la région. Par contre, on pense en

haut lieu que si l'on accordait des parties de forêt publique pour développer un réseau de fermes forestières en région, l'industrie serait privée d'une source d'approvisionnement en bois. Au contraire, en adoptant une formule où l'on obtiendrait des rendements très supérieurs, l'industrie aurait davantage de bois à transformer puisque le fermier forestier, en jardinant son boisé avec des méthodes de récolte appropriées, pourrait jusqu'à quadrupler les volumes récoltés actuellement.

De plus, il y aurait possibilité de développer les attraits touristiques de ces milieux en y faisant certains aménagements pour accroître le développement de la faune et de la flore. Ainsi, nous pourrions nous donner des services de protection en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Plusieurs personnes, en lisant ces lignes, vont se dire : il est trop tard, la forêt est pillée, les populations sans travail sont souvent déprimées, n'ont plus le goût de se battre comme elles l'ont fait dans les années 1970, etc. Ce serait vraiment trop dommage s'il en était ainsi. Mais... il n'est jamais trop tard, ayons le courage de soutenir nos revendications car nos enfants et petits-enfants vont en souffrir et ils nous reprocheront de ne pas avoir réussi à faire comprendre à nos politiciens le bien-fondé de nos revendications.

C'est toute l'économie de notre région qui en dépend! N'ayons pas peur de brasser les indifférents autour de nous et qui ne voient rien ou ne veulent pas voir les problèmes pourtant bien réels. Si nos pères et nos grands-pères revenaient, ils seraient sûrement déçus en constatant que nous laissons reprendre en "fardoche" ce pays qu'ils ont défriché. De plus, nous capitulons devant les grandes compagnies qui s'emparent de notre forêt avec la complicité de notre gouvernement provincial (CAAF).

Pourtant, j'ai toujours cru que le sol et ses ressources appartenaient à la nation ou plus précisément à ceux qui l'habitent. On nous refuse l'un et l'autre, conditions

pourtant essentielles à la consolidation de notre économie régionale et surtout de celle des paroisses du Haut-Pays. Mais en même temps, on les donne aux compagnies papetières sous prétexte que la nouvelle loi (150) va obliger celles-ci à adopter de nouveaux comportements : elles ne seront plus pilleuses et feront de l'aménagement. Quelle farce! On se moque de nous, et en plus, on nous dépossède de notre forêt, on nous "garroche" dans les bras des compagnies qui décideront de notre sort et celui de nos enfants.

#### **2.4 La forêt, c'est pour qui?**

On est en train d'engager à peu près toute la forêt accessible du Québec, même les forêts des zones habitées. Forêts qui devraient être confiées à de vrais sylviculteurs pour qu'ils la cultivent à l'exemple des pays scandinaves, ce qui permettrait d'obtenir un rendement bien supérieur à ce que l'on va obtenir avec les CAAF du ministre Albert Côté.

On a simplement trouvé un nouveau moyen de donner notre forêt et obliger les gens des régions forestières comme le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie à être des serviteurs à la merci des industriels. Ca va amplifier nos problèmes et accélérer l'exode des paroisses limitrophes auxquelles la forêt aura une fois de plus échappé.

Avec la rupture du stock forestier, on devrait regarder sérieusement de quelle manière on pourrait aménager la forêt pour qu'elle produise le plus possible. On peut facilement obtenir des rendements comparables à ceux de la Suède et de la Finlande mais il va falloir adopter de vraies politiques qui vont nous le permettre. En attendant, on a en Amérique du Nord une politique digne de l'Apartheid d'Afrique du Sud.

Dans les actes d'un colloque sur le développement agro-forestier au Québec et en Finlande, Jean-Philippe Waaub faisait les remarques suivantes:

Il apparaît donc clair, comme le souligne Charles Bradette que "l'État et l'industrie forestière

**Gilles LEMIEUX et A. LAPOINTE, La responsabilisation du producteur forestier par le droit de propriété : une analyse du discours de Léonard Otis. Québec, MER et Université Laval, juin 1987. 22 pages.**

La première préoccupation de l'État est, semble-t-il avant tout, de voir à la régénération en coopération étroite avec les grandes compagnies forestières dont le but essentiel est de transformer la ressource en fonction des marchés d'exportation, voilà le premier et le plus grand paradoxe; comment peut-on confier à des sociétés dont le but fondamental est de répondre à une demande elle-même tributaire des marchés incontrôlés et incontrôlables de par leur nature même, soumis aux caprices de la confrontation quotidienne de la valeur des monnaies? D'ores et déjà, nous savons que l'État québécois a choisi de maintenir son patrimoine forestier dans le domaine public, là où les rendements sont les plus faibles et le gaspillage le plus élevé (page 17)

[...]

L'industrie [papetière] propose et l'État doit disposer au nom de ses commettants (page 18).

[...]

La concurrence internationale, la volatilité des marchés et la taille des capitaux nécessaires à la transformation rendent l'industrie totalement sourde à l'argument du meilleur prix à la matière première. (page 21).



fonctionnent main dans la main". D'une part, l'État finance à même les impôts des contribuables des opérations de reboisement très coûteuses (environ 175 millions par an) pour réparer les dégâts des compagnies. D'autre part, il finance la modernisation des usines dans le but d'augmenter la capacité de production, c'est-à-dire d'accélérer la capacité des machines sans changer la technologie des procédés pourtant vétustes, ce qui a pour conséquence directe une augmentation des récoltes aux dépens du capital végétal si nécessaire. Ne prévoit-on pas des **ruptures de stocks** dans 10, 15 ou 20 ans?

Enfin, les ouvriers forestiers "ont souvent l'impression de détruire la ressource qui les fait vivre", nous rappellent les Amis de la Terre de Québec en citant les évêques du nord-ouest québécois. (2)

La rupture de stock dans le bois résineux est arrivée plus vite que prévue à cause de l'épidémie de tordeuse de bourgeons de l'épinette. Elle devrait donner des avantages comparatifs à la forêt privée pour le résineux, mais pour le bois feuillu destiné à la pâte, le problème reste entier.

Nos politiciens semblent avoir choisi de continuer à favoriser les compagnies forestières en leur accordant des approvisionnements de la forêt publique à des prix ridicules. Par le fait même, ils mettent les programmes d'aménagement des forêts privées en veilleuse puisqu'après le passage de la tordeuse nécessitant le ramassage des bois sur de très grandes superficies, il a fallu récupérer aussi des volumes assez considérables de feuillu. Et après les travaux de nettoyage et de plantation faits dans ce secteur, il va falloir récolter dans des secteurs de bois feuillu.

Des volumes importants de bois feuillu seront mis sur le marché. Comme la possibilité de la forêt feuillue est plus grande que la demande, on peut s'attendre à ce que les compa-

gnies continuent de faire le même jeu qu'elles ont joué durant la période d'abondance du résineux.

Aussi longtemps que le prix du bois produit par les propriétaires de boisés privés ne couvrira pas les coûts de production, il ne peut pas y avoir un grand intérêt pour que les jeunes deviennent des "fermiers forestiers". Ce n'est pas au producteur forestier à subventionner les papetières sous prétexte qu'elles créent des emplois. Si ce système se poursuit, il faudrait que l'État compense le prix payé aux producteurs afin que celui-ci obtienne un salaire convenable équivalent à celui que l'on verse dans les usines. La solution la plus souhaitable serait que l'industrie se modernise et qu'elle paie des prix plus élevés aux producteurs forestiers.<sup>(3)</sup>

Si les producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent avaient eu des conditions semblables à ceux de la Suède, qui ont un prix et des marchés parce qu'ils ont la forêt et sont partenaires dans les usines, nous aurions ici des fermes mixtes agro-forestières dans plusieurs paroisses et dans celles du Haut-Pays des fermes forestières. Leurs exploitants ne seraient pas à la charge de la société.

Nous pouvons juger d'une politique à ses résultats, comme nous pouvons juger un arbre à ses fruits... La politique que le Québec a suivie en matière forestière nous a conduits à la situation actuelle. Une forêt pillée, saccagée, un environnement bouleversé qui plongera encore plus dans la misère et le chômage un grand nombre de paroisses qui dépendent de la forêt.

Tout cela aurait pu être évité si les gouvernements avaient pris leurs responsabilités au lieu de s'en remettre aux grandes compagnies ne visant que leurs bénéfices aux dépens des populations et de leur patrimoine.

## **2.5 Le coût du reboisement**

Voici ce que coûte aux contribuables canadiens la corde de bois provenant d'une plantation que nous faisons aujourd'hui et qui pourra être récoltée dans environ cinquante-six (56) ans, et cela dans des conditions idéales.



Le coût d'une plantation pratiquée dans une forêt qui a nécessité une coupe de conversion (tordeuse) est d'au moins 1 500 \$ l'hectare, chiffres fournis par M. Émile Ouellet du MER et que nous pouvons facilement vérifier dans les politiques d'aménagement.

Au taux d'intérêt de 10 1/4%, le montant aura doublé en 7 ans. Voyons ce que cela donnera sur une période de cinquante-six ans:

1 500 \$	-	7 ans à 10 1/4%	-	3 000 \$
3 000 \$	-	" " " "	-	6 000 \$
6 000 \$	-	" " " "	-	12 000 \$
12 000 \$	-	" " " "	-	24 000 \$
24 000 \$	-	" " " "	-	48 000 \$
48 000 \$	-	" " " "	-	96 000 \$
96 000 \$	-	" " " "	-	192 000 \$
192 000 \$	-	" " " "	-	384 000 \$

Le coût est de 384 000 \$ pour une possibilité de récolte d'au plus 150 cordes de bois à l'hectare, soit 2 560 \$ la corde de bois debout.

Nous voyons donc que le coût des plantations, surtout celles qui nécessitent le nettoyage du terrain avant de planter, est presque hors de prix. C'est la catégorie de traitement que l'on ne doit retenir qu'en cas extrême. Ce traitement pourra être appliquée là où la régénération sera absente une dizaine d'années après la coupe.

Pourquoi ce délai? Après une telle coupe dans une sapinière, surtout si le peuplement de résineux y était dense, le sol se retrouve appauvri et avec une légère couche d'humus. La nature a donc prévu que les sols ainsi dégagés après une coupe à blanc ont besoin d'une période de repos pour refaire leur humus et les autres éléments nécessaires pour supporter et nourrir un nouveau peuplement de résineux. Après une coupe à blanc, nous voyons apparaître les framboisiers et différentes essences feuillues qui ont pour mission de refaire le garde-manger de la prochaine génération de résineux.

Actuellement nous sautons une étape bien importante puisque nous ne laissons pas la nature faire son oeuvre. Nous bulldozons le peu d'humus et nous plantons de petites épinettes sans avoir analysé le sol et sans savoir si tel ou tel sol leur convient. Nous nous croyons supérieurs à la nature et à ses exigences et ainsi nous nous acheminons vers de grandes déceptions. Nos enfants ne seront sûrement pas fiers de nous et surtout de ceux qui auront planifié ces erreurs dans nos forêts. Ils auront la possibilité de retourner en arrière et d'identifier ceux qui ont fait ces savantes recommandations.

La forêt de notre région est très généreuse et il y a une possibilité de croissance annuelle comparable à celle de la Suède avec une variété d'essences qui nous donnent un décor et des paysages inégalés, surtout à l'automne.

Notre forêt mixte est très appréciée de la faune, ce qui favorise son développement. Notre forêt mixte est un grand atout contre les épidémies et même contre les feux de forêt car moins combustible. Elle permet une diversification des produits pour sa fibre, sans oublier les produits de l'érable qui sont assez importants et pourraient l'être davantage si on entaillait tous les érables disponibles.

Dans mon jeune âge j'observais et aimais déjà cette forêt. Lorsque je travaillais en forêt avec mon père, je faisais attention aux petits arbres. Je ne les coupais pas. Je les tassais. Je n'aimais pas les coupes à blanc.<sup>(4)</sup>

Plus tard, quand j'ai dû m'impliquer dans la recherche de solutions pour éviter la fermeture des paroisses du Haut-Pays, je me suis d'instinct tourné vers cette généreuse ressource même si on lui avait déjà beaucoup demandé dans le passé, sans jamais lui donner les soins qu'elle aurait dû recevoir.

Qu'on se le dise, la forêt est vraiment la pierre angulaire de notre économie régionale. Mais on semble l'avoir oublié de sorte qu'on la traite en allant chercher toujours les meilleurs sujets et en laissant les moins bons pour assurer sa continuité. Pas étonnant qu'on ne retrouve

Robert LAPLANTE, "Un regard critique sur la politique québécoise de reboisement" dans Le développement agro-forestier du Québec et en Finlande, Chicoutimi, GRIR-ACFAS, 1985, p. 107.

Refuser de faire un marché du reboisement, ce serait consentir à faire du développement de ce secteur industriel un **instrument privilégié de revitalisation des milieux agro-forestiers** qui actuellement suffoquent littéralement sous la pression du mode de développement productiviste. Parce qu'elle emploie beaucoup de main-d'oeuvre et parce qu'elle gagne à être décentralisée, l'industrie du reboisement peut très bien servir d'assises à un développement local autocentré. Aussi bien la production des plants que leur plantation peuvent devenir des activités qui permettraient à des villages autrefois centrés sur la coupe de se donner une nouvelle vocation désormais centrée davantage sur l'aménagement et la sylviculture. Les fonds publics serviraient ainsi à offrir à de nombreuses collectivités des moyens tangibles de sortir de la dépendance et du chômage chronique auxquels les condamne inexorablement l'exploitation forestière actuelle. Le reboisement pourrait leur permettre de recommencer à vivre de la forêt et non pas à dépendre des compagnies.

plus les arbres de haute valeur que nos pères récoltaient. En laissant sur pied les essences de peu de valeur et les arbres difformes et de croissance moins rapide, on ne fait rien pour améliorer la génétique d'un peuplement, c'est plutôt le contraire. En plus de l'avoir saccagée, on compromet son avenir en laissant sur pied les arbres de peu de valeur qui ne favorisent pas la pousse de la régénération et en plus ensemencent de leurs graines le territoire. Les faibles résultats obtenus ne sont pas étonnants.

Si l'on faisait de l'agriculture en pratiquant les mêmes méthodes, c'est-à-dire en vendant toujours les meilleurs sujets et en gardant les moins bons pour la reproduction, il n'y aurait plus de rentabilité depuis longtemps et l'on se retrouverait avec des troupeaux en bien piètre état. Il en serait ainsi pour les céréales et les graminées si le souci d'amélioration des semences n'avait pas été constant.

Nous avons vu pourquoi on agissait ainsi. La grande forêt publique était exploitée par des compagnies qui utilisaient telle ou telle essence et celles de meilleure qualité. Il restait sur pied ou sur le sol un volume considérable de bois qui aurait pu servir à d'autres fins et à d'autres industriels. Les propriétaires de boisés privés étaient obligés de pratiquer à peu près le même mode d'exploitation car on ne réussissait à vendre que les meilleures essences pour se faire un peu d'argent. Pour vivre on pratiquait donc l'écrémage même dans la forêt privée.

Pourquoi notre forêt n'a-t-elle du prix que si elle est résineuse? Le scénario se continue. Les plantations sont presque exclusivement des plants de résineux, même sur des terrains où la sol est à vocation feuillue. C'est une forêt artificielle de bois résineux vulnérable aux épidémies, qui ne permettra pas tellement de diversifier l'industrie d'une région. Ainsi celle-ci sera dépendante des utilisateurs de résineux, sans compter tous les changements que l'on fera subir à l'environnement et au paysage et même à la faune et à la flore.

Je n'ai pas encore trouvé d'études, si minimes soient-elles, sur les dommages que peut causer à une région comme la nôtre le changement de la composition des essences de son couvert

forestier... Si les résultats des plantations en résineux ne sont pas bons, c'est quand même la population des régions concernées qui va être la première touchée, et cela pour longtemps.

D'où vient l'urgence de ce changement lorsqu'on ne connaît pas les conséquences pour demain et pour ceux qui viendront après nous? Je crois que l'on n'a pas le droit de prendre cela à la légère en se pliant aux désirs des grandes compagnies qui veulent de la fibre longue résineuse.

## **2.6 La forêt n'est pas seulement un capital, elle est aussi nature...**

Il y a cinq ans, Guy Rochette écrivait :

Au Québec, dans la forêt de la zone habitée et aussi dans celle de la zone industrielle, on s'est contenté surtout de planifier et d'exécuter la récolte dans un but de rentabilité économique à plus ou moins court terme, sans trop se soucier de la dégradation des écosystèmes naturels et des systèmes socio-culturels comme de l'aggravation des inégalités.<sup>(5)</sup>

Le même auteur rappelle le principal objectif que s'est donné le ministère de l'Énergie et Ressources : favoriser dès que possible une utilisation optimale de l'ensemble des stocks ligneux existants, tant résineux que feuillus, sur la forêt publique et privée.

Selon Jean-Philippe Waaub,

La possibilité naturelle en résineux est définie par la quantité maximale qu'il est possible de récolter annuellement selon la technologie de récolte en usage au moment de l'estimation, sur la base de rendement soutenu et sans travaux. On comprend mieux alors comment Michel Jurdant a pu affirmer que la forêt québécoise avait un potentiel d'exploitation trois fois plus important que la production actuelle, en s'appuyant notamment sur les données d'inventaires écologiques réalisés dans la province.<sup>(6)</sup>

Suite à ces propos, on va nous répondre que les gouvernements ont mis des programmes d'aménagement et des gros budgets. Oui, mais ils ont aussi émis de grandes directives et des grandes normes qui ont nécessité un grand encadrement et beaucoup de personnel technique et de bureau ayant engouffré un fort pourcentage des budgets sous prétexte qu'il ne fallait pas faire d'erreurs.

Les grands boss de l'aménagement disaient à qui voulait bien l'entendre que ça prend du temps à pousser une forêt, qu'il ne faut pas faire d'erreur. Pourtant leurs recommandations étaient d'établir des normes, beaucoup de normes qui emmerdaient beaucoup de monde et que les vieux forestiers comme moi contestaient très très souvent. Mais l'on ne s'occupait pas de nous car eux, ils connaissaient cela... Ils ont fait enlever les feuillus à travers le résineux. Ils les faisaient foutre par terre et il a fallu se battre avec eux pour qu'ils ramassent ce bois commercial.

Ainsi, on venait déranger la nature puisque tous les terrains qui ont été traités de cette façon furent détruits par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, à qui on avait préparé un dessert... Ces traitements étaient contestés pour un grand nombre de vieux bûcherons qui avaient acquis au cours des années une certaine expérience écologique qui leur dictait des normes naturelles à respecter.

Malgré tout, ces bûcherons n'avaient pas d'autre choix que de suivre les normes des gros Docs. Les bûcherons devaient fournir les bras puisque tout ce qui pouvait venir de la tête était laissé à d'autres qu'eux. On n'a pas donné de responsabilités aux travailleurs forestiers. On les a encadrés comme s'ils n'avaient rien eu au-dessus des épaules. On aurait dû mieux les payer tout en leur laissant plus de responsabilités. Le travailleur se serait senti un homme complet, capable de faire des choix entre un petit sapin ou une petite épinette sans que d'autres le fassent avant lui et qu'il n'ait qu'à exécuter leurs ordres.

Cette manière de faire explique sans doute le grand roulement de la main-d'oeuvre en aménagement forestier. Pour faire les travaux sylvicoles, il y a présentement trois types de travailleurs dans le cadre du programme provincial appli-

qué par les sociétés d'exploitation des ressources et les groupements forestiers.

Le premier groupe est composé des propriétaires de boisés qui font eux-mêmes les travaux dans leur forêt sous aménagement. Dans un deuxième groupe on trouve des jeunes à la recherche d'un travail qui acceptent de faire de la sylviculture en attendant de se trouver un meilleur job ailleurs. Un troisième groupe comprend les gens âgés où j'ai l'habitude d'aller : les petits vieux attendant leur pension.

Je ne crois pas que cette formule va stabiliser la population dans le Haut-Pays et contribuer à un vrai développement économique et régional.

La formule des sociétés d'aménagement et des groupements forestiers a eu des bons côtés. Sociétés et groupements ont été des créateurs d'emploi et ont fait passablement de sylviculture. Ils ont dû aussi faire beaucoup de coupes à blanc qui étaient classées dans les normes d'aménagement du Ministère comme coupes de conversion. On bulldozait les bois feuillus, trembles, bouleaux et même érables et sapins pour planter de l'épinette. Ils ne sont pas tellement à blâmer puisque tout cela correspondait aux exigences du MER qui commandait ces travaux.

Sur de grandes superficies, l'on a fait de la conversion de terrain soit à cause de l'épidémie tordeuse, qui a fait mourir un pourcentage de résineux (à 15% de mortalité du sapin et de l'épinette, on coupait à blanc), soit parce que d'autres essences que l'épinette y poussaient naturellement. Ainsi on convertissait ce parterre de forêt à la doctrine résineuse que réclament les compagnies papetières.

On essaie d'adapter la forêt aux exigences de ces dernières, on défie la nature, on veut la dompter, la mettre à notre main comme on dit dans notre jargon. Hélas! C'est elle qui va avoir le dernier mot et les surprises qu'elle nous réserve vont affecter, et cela est le plus peinant, nos enfants qui en auront les répercussions.

Le mode de calcul que le ministère d'Énergie et Ressources du Québec utilise actuellement pour établir les possibilités de récolte est très discutable. Ainsi on autorise des volumes à récolter qui dépassent la croissance annuelle et cela pour plusieurs années. On anticipe ainsi sur les volumes que produiront les plantations antérieures et celles que nous ferons demain. Pour moi, il est loin d'être certain que cela donnera les résultats prévus puisqu'on semble oublier que ces plantations sont artificielles, on bouscule la nature. Mais celle-ci a toujours le dernier mot, nous ramène presque toujours à la réalité et ce de différentes manières.

Heureusement que le tremble se dépêche à pousser comme s'il voulait compenser pour les volumes de bois qui vont manquer demain. Il semble nous dire : vous allez être obligés d'adapter vos usines et vos procédés de fabrication et vous allez apprendre à me respecter car j'ai ma place moi aussi dans la forêt du Bas St-Laurent - Gaspésie. J'ai aussi mon rôle comme essence de lumière qui par mon feuillage contribue à rebâtir ou à maintenir la couche d'humus absolument nécessaire au développement d'une forêt en santé.

L'existence du tremble favorise aussi l'établissement des jeunes sapins en sous-étage, sapins qui seront la forêt résineuse de demain et qui n'aura pas coûté bien chère à reconstituer. De plus, cette forêt sera beaucoup plus résistante et d'une croissance beaucoup plus rapide car les étapes nécessaires à son développement n'auront pas été escamotées comme on le fait avec les plantations d'épinette, essence qui ne peut s'adapter et se développer sur n'importe quel terrain. C'est de l'artificiel et de l'artificiel ne donne jamais les mêmes résultats. C'est adapter la forêt aux besoins de l'industrie au lieu d'une industrie conçue en fonction de ce que peut produire naturellement la forêt. Le monde à l'envers!

Nous avons dans le Bas St-Laurent-Gaspésie la possibilité d'obtenir des rendements de notre forêt aussi élevés que ceux obtenus en Suède et en Finlande. Toutes les conditions pour obtenir ces rendements sont réunies : sol, climat, précipitations, croissance. Mais il manque le principal : la



volonté de se donner la discipline, les structures, les tenures foncières pour y arriver.

Pour moi, il est nécessaire que toute la population de la région mette l'épaule à la roue car ce n'est pas seulement la responsabilité des gens du Haut-Pays et des producteurs de bois de faire les pressions nécessaires auprès des gouvernements pour qu'ils se décident à adopter des politiques permettant à notre forêt de jouer le rôle que la Providence lui a confié : être au service des gens de notre région. L'économie régionale serait améliorée et personne ne peut rester indifférent à cette perspective.

C'est malheureusement notre indifférence qui a permis à nos gouvernements de maintenir des politiques de laisser-faire qui ont conduit notre forêt à l'état actuel : rupture de stock et environnement bouleversé. Si nous ne faisons rien, les villages du centre vont devenir vite ceux du Haut-Pays. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faudra adopter des formules qui permettront à des jeunes de s'établir dans les paroisses du Haut-Pays. A cause du vieillissement de leurs populations, celles-ci ne pourront pas tenir longtemps et c'est toute la chaîne de service qui va s'en ressentir.

L'aménagement de notre forêt et sa transformation intelligente en région, c'est l'affaire de tous et cela tout de suite car demain nous aurons perdu un temps précieux. D'autres auront décidé pour nous et nous leur serons assujettis.

Une forêt inutilisée n'a pas une grande valeur pour l'économie d'une région mais une forêt où on irait chercher un bon rendement et que nous transformerions en région en s'assurant de retenir une bonne partie des bénéfices en région, cela fait toute une différence. C'est cette différence qu'il nous faut dans le Bas St-Laurent-Gaspésie.

Avons-nous les moyens de continuer à bulldozer les jeunes sapins et les jeunes feuillus pour planter à leur place les petites épinettes que désirent obtenir les grandes compagnies papetières?

## 2.7 Un "salaire" décent

En 1988, le producteur de bois du Bas St-Laurent a reçu pour son bois à pâte livré sur chemin de camion les prix suivants : bois feuillu dur, 51,59\$ la corde, bois feuillu mou, 43,45 \$ la corde, résineux, 70,50 \$ la corde.

Un producteur sylviculteur expérimenté qui prend les précautions pour faire une vraie coupe sylvicole peut difficilement couper et débarder plus de 2 cordes de bois en une journée. Voilà ce que ce sylviculteur fera dans sa journée selon le type de bois qu'il coupera :

Résineux, 2 cordes à 70,50 \$	141,00 \$
Feuillu dur, 2 cordes à 51,69\$	103,38 \$
Feuillu mou tremble, peuplier 2 cordes à 43,45 \$	86,90 \$

Ce revenu est bien inférieur au salaire que reçoit le travailleur de l'usine qui transforme le même bois. Au revenu de cette journée de travail, il faut soustraire la valeur du bois sur pied, les dépenses et la dépréciation liées aux outils qu'il a utilisés. Nous avons vu antérieurement quel prix les arbres que nous plantons aujourd'hui coûteront au moment de la récolte... Ceci devrait nous montrer que le bois que nous coupons aujourd'hui a une valeur sur pied supérieure à celle que l'on reconnaît présentement.

Croyez-vous que la relève va être possible pour le travailleur forestier quand le jeune peut comparer le salaire reçu pour son travail saisonnier avec celui que reçoit l'employé de l'usine transformant son bois? Prenons l'exemple de la CIP à Matane et regardons la convention collective pour la période du 01-10-84 au 01-10-86.<sup>(6)</sup>

En 1986, le salaire horaire du plus bas salarié de l'usine était de 14,01 \$ l'heure. Le plus haut salaire atteignait 21,50 \$ l'heure, sans compter tous les bénéfices marginaux s'y rattachant.

Nous n'avons rien contre les travailleurs d'usine qui réussissent à obtenir de bonnes conditions de travail et de bons salaires, mais il y a un grand "écart" avec le revenu de celui qui fournit la matière première absolument nécessaire qu'est le bois. Cet écart au détriment du producteur peut durer encore bien longtemps. Pourquoi le travail du producteur est-il si peu considéré?

La principale cause, c'est la concurrence faite par la forêt publique. Il y a aussi le manque de courage de nos politiciens qui ont préféré une politique de laisser-faire et refusent de voir le problème en face.

Pour plusieurs, la nouvelle politique du ministre Albert Côté (loi 150) priorise la forêt privée pour le résineux... C'est facile, il en manque depuis l'épidémie de la tordeuse. Nous allons évaluer le sérieux de cette politique à propos du bois feuillu puisque celui-ci est encore en abondance pour quelques essences permettant de produire certaines catégories de pâte et de carton.

Les politiciens nous répliquent lorsqu'on fait part de nos craintes : "C'est à la Régie des marchés agricoles de bien faire son travail" (ils le disent mais ne veulent pas l'écrire). C'est vrai que c'est à la Régie des marchés agricoles de trancher ces questions puisqu'elle est très souvent appelée à se prononcer. C'est elle qui un bon jour devra prendre la décision permettant aux producteurs de recevoir un prix acceptable pour leur bois.

Ce prix devra couvrir les frais d'exploitation, la valeur du bois sur pied et procurer un salaire équivalent à celui que reçoit le travailleur de l'usine qui transforme le même bois. Car il faut se dire que le travail de l'ouvrier forestier est aussi important, puisque s'il ne récolte pas le bois pour alimenter l'usine, l'ouvrier de cette usine n'aura pas de transformation à faire.

Présentement il y a un déséquilibre. Ce n'est pas en baissant le salaire du travailleur d'usine, sans doute équitable, qu'on résoudra le problème. C'est le producteur forestier qui ne reçoit pas un prix suffisant. En même

temps, c'est toute l'économie de la région qui est privée de cet argent dont elle a besoin. Les montants impayés enrichissent de grandes compagnies souvent de l'extérieur de la région, si ce n'est du pays.

Voilà pourquoi, ces producteurs devront s'impliquer dans la transformation. Et pour y arriver, tous sont unanimes : les 120 000 propriétaires de la forêt québécoise doivent s'unir et faire entendre leur voix. Tant et aussi longtemps qu'ils n'y arriveront pas, l'État continuera de faire la sourde oreille aux revendications isolées des quelques producteurs de bois organisés.

## **2.8 Un mot sur la formation en foresterie**

Un point un peu difficile à traiter, c'est le rôle que jouent nos écoles de haut savoir, nos universités, et en particulier la Faculté de foresterie de l'Université Laval de Québec. Il y a des questions que je me pose et auxquelles il est difficile de répondre.

Comment expliquer que des gens formés à une telle faculté qui, il me semble, doit préparer à une gestion éclairée, préoccupée de l'avenir de la forêt, de son rôle, de son environnement, aient contribué comme hauts fonctionnaires ou dirigeants de grandes compagnies forestières à laisser ou même à planifier des opérations et méthodes de coupe qui ont saccagé, bouleversé, épuisé la forêt jusqu'à la rupture de stock?

Je ne peux pas croire qu'on leur a montré cela à l'université... Si oui, il faut se dépêcher de revoir nos orientations car avec les résultats obtenus, à partir des recommandations ou des planifications de porteurs de grands diplômes, éloignés de la réalité, il n'y a pas à se réjouir!

La nature a ses possibilités, ses exigences et surtout sa fragilité. Il semble que cette réalité de la nature, je dirais cette université, car c'est vraiment une université de la vie même si elle ne donne pas de diplômes pour accéder à de belles positions payantes, offre des connaissances pratiques et vécues permettant de poser des gestes de vie.

Comme citoyen québécois engagé dans le développement de mon coin de pays (Bas St-Laurent-Gaspésie) et qui a eu à discuter très souvent avec des ingénieurs forestiers bien sincères, je peux dire que ces derniers ne voyaient pas souvent les problèmes de la même manière que nous qui avons les deux pieds sur terre à cause de notre mode de vie près de la nature.

Nous étions obligés de contester certaines recommandations qu'on nous faisait. Le temps nous a donné raison, ce qui n'a pas contribué à augmenter notre confiance envers certains grands Docs de la foresterie...

L'échec de nos modes d'exploitation, qui nous ont conduit à la rupture des stocks, modes d'exploitation définis par des gens ayant en principe les connaissances pour éviter de tels déboires, me laisse très perplexe.

Se servirait-on de ces grands diplômés pour mieux endormir l'opinion publique afin de continuer de vider notre ressource forêt? Ceci ne nous laisserait pas un lendemain très rassurant.

Et le passé... Il est là avec tout cet immense désert, ces "fardoques", cette désolation et en plus, nous avons payé de nos taxes pour tenter de rebâtir ce que vous avez contribué à détruire. De plus, c'est très inquiétant, on remet entre les mains des mêmes gens le sort de notre forêt. Ainsi on leur demande de rebâtir ce qu'ils ont détruit... Ou bien au début on manquait de connaissances ou bien on était de mauvaise foi!

Il est urgent pour certains de refaire leur image et de voir à corriger les erreurs qu'ils ont faites ou laisser faire. Sinon ils seront jugés par nos enfants et petits-enfants et cela très sévèrement.

Devant de tels résultats, je me demande si ça ne serait pas mieux de laisser aux universités du Québec des régions forestières la tâche de dispenser l'enseignement forestier, enseignement axé sur la forêt, ses exigences et ses possibilités. Et surtout, sur le rôle qu'elle doit jouer

dans l'économie des régions et de quelle manière on peut y arriver tout en respectant la loi naturelle qui la régit.

La Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval semble avoir bien préparé les étudiants pour être de bons fonctionnaires du gouvernement au service des grandes compagnies... Mais la forêt a été oubliée et les résultats le confirment. On la traite comme si elle était une mine... Lorsqu'il n'y en aura plus, on s'en ira, laissant les problèmes à d'autres...

Est-ce cela que l'on apprend lorsque l'on fait son cours dans une université située dans une ville loin des problèmes de la forêt et surtout de sa mauvaise exploitation qui causera des crises économiques dans plusieurs régions du Québec, crises apportées par des mauvaises décisions prises à Québec par nos fonctionnaires, souvent sous la pression des politiciens d'un jour? Il faut bien se le dire, ce qui compte pour nos politiciens c'est le présent, demain ça sera le problème des autres.

Triste réalité qui nous a conduits où nous sommes aujourd'hui malgré les grandes possibilités qu'offre notre forêt.

**Gilles LEMIEUX, "La cellule familiale et la propriété foncière : le patrimoine du présent et de l'avenir", texte présenté au colloque international L'homme et la forêt, Université de Dijon, 27-29 octobre 1986, pages 11-12**

"A bien des égards, nous ne sommes que de simples collègues techniques à force d'uniformisation par la base. Il faudra donc mettre sur pied un système d'enseignement capable de former des sylviculteurs-producteurs. L'université devrait s'intéresser de très près à cette question pour y introduire une optique de producteur véritable et non pas de gestionnaire comme c'est le cas actuellement et où la culture et la culture forestière ne feraient plus qu'un, en résonance avec la technique."

## NOTES

1. "Les propriétaires auraient intérêt à se regrouper", Le Soleil, 5 octobre 1985.
2. Jean-Philippe WAAUB, "Critiques et alternatives globales de développement agro-forestier" dans Le développement agro-forestier au Québec et en Finlande, cahier de l'ACFAS no 39, 1985. Université du Québec à Chicoutimi, pages 150-151.
3. Extrait d'une entrevue réalisée avec Léonard Otis le 23 mai 1989 par Paul Larocque et Jean Larrivée.
4. Extrait d'une entrevue réalisée avec Léonard Otis le 23 mai 1989 par Paul Larocque et Jean Larrivée.
5. Jean ROCHETTE, "Le drame du secteur forestier : la gestion du MER" dans Notre forêt, Montréal, Zone libre, 1984, pages 54 et 59.
6. Convention de travail intervenue entre CIP Inc., Matane (Québec) et le Syndicat canadien des travailleurs du papier et l'Unité locale no 414 de Matane (Québec), 1984-1987.





## CHAPITRE 3

### REGARDER AILLEURS AIDE A MIEUX COMPRENDRE

Le Bas St-Laurent est un pays forestier où la croissance et le rendement sont les meilleurs au Québec et où la répartition de la population en fait une forêt habitée avec tous ses avantages : accès à un réseau de chemins carrossables, à un bassin de main-d'oeuvre, à des ports de mer, à un réseau ferroviaire, etc. En somme, un territoire forestier que l'on pourrait comparer à celui de la Suède et la Finlande.

Pour avoir parcouru ces deux pays, je n'hésite pas à dire que notre sol est meilleur que chez eux malgré un relief plus accidenté et un plus fort enneigement. Pour avoir comparé la croissance des arbres, je peux affirmer que nous avons une aussi bonne croissance et une situation géographique très avantageuse pour l'exportation des produits finis.

Avec des possibilités comparables, on se retrouve pourtant en 1989 avec une forêt "pillée", qui ne suffit plus à alimenter en résineux les usines du territoire, le taux de chômage le plus élevé au Québec, une population vieillissante et une économie chancelante.

En Suède et en Finlande, la forêt productive appartient presque à 80% à des petits producteurs qui la cultivent comme on cultive nos champs, en appliquant une rotation pour les traitements et la récolte. Il ne se perd pas un arbre et il n'y a pas de morceaux improductifs. Les producteurs font aussi un grand effort pour ne pas déranger l'environnement et la nature et ils obtiennent des rendements de 4 à 5 fois supérieurs aux nôtres.

Ils sont disciplinés et montrent beaucoup de fierté, je dirais une fierté nationale puisque l'industrie forestière est la pierre angulaire de leur économie. Ils acceptent que leur gouvernement leur impose des lois de manière à ce

que la forêt produise davantage. Un grand nombre de producteurs sont actionnaires de compagnies ou sociétaires de coopératives qui font la transformation du bois et ils le font pour trois raisons :

- 1 - avoir un marché assuré pour leur bois
- 2 - forcer les compagnies à maintenir les usines à la fine pointe du progrès afin de ne pas se laisser dépasser dans la productivité et la qualité
- 3 - pour avoir leur part dans les bénéfices de la transformation de leur bois.

Cette intégration du producteur forestier à tous les échelons en fait un homme ou une femme fier de son métier, qui en retire un revenu très acceptable puisque le prix du bois dans ces deux pays est deux fois et demie plus élevé que celui négocié dans le Bas St-Laurent-Gaspésie, sans compter les revenus tirés de l'implication dans la transformation.

L'industrie n'a pas de problèmes d'approvisionnement. Les territoires exploités sont géographiquement bien concentrés, les coûts de transport y sont avantageux, les usines bien situées au centre du bassin d'approvisionnement et les producteurs forestiers améliorent constamment leur produit. Ce contexte incite les compagnies de transformation à devenir plus performantes en adoptant des procédés, techniques et équipements à la fine pointe du progrès, capables de mettre en valeur toutes les ressources de la forêt.

L'avance des pays de la péninsule scandinave sur nous dans le domaine forestier (sa transformation) est due au fait que la plupart des usines de la Suède et de la Finlande font une tonne de produit fini pour une tonne de fibre et que le nombre d'heures/homme pour une tonne de produit fini se situe aux alentours de 3 heures/homme. Les industriels suédois et finlandais ont atteint ces résultats à l'aide d'une technologie constamment améliorée.

En discutant avec eux, nous constatons à quel point il est important d'innover. S'il en était autrement c'est l'économie de leur pays qui en souffrirait et avec elle,

leur famille, leur ville, etc. L'usine leur appartient, on peut parler d'une économie intégrée.

Posséder le sol, le mettre en valeur en le faisant produire le plus possible tout en respectant son environnement, sa vocation et en utilisant les essences forestières les mieux adaptées et qui répondent le mieux aux traitements sylvicoles. Aller chercher une récolte annuelle dans sa forêt en fonction du principe du rendement continu avec une formule de coupe de jardinage par pied d'arbre selon une rotation de trois ans pour éviter la perte du bois qui renverse ou meurt sur pied, avoir un réseau de chemins permanents pour le camionnage et le débardage, ce qui est possible dans ce genre d'opération.

Tout est possible car la forêt c'est leur bien, leur économie, leur avenir et celui de leurs enfants.

### **3.1 Coup d'oeil sur la Suède**

La croissance annuelle de la forêt de la Suède est de l'ordre de 80 millions de m<sup>3</sup>, soit 3,4 m<sup>3</sup> par hectare. En 1983, le volume de bois sur pied était de 2,4 milliards de m<sup>3</sup> soit 103 m<sup>3</sup> par hectare. Le stock n'a cessé d'augmenter au cours du 20e siècle. C'est dire que la Suède n'a sans doute jamais eu autant de forêt que maintenant.

Très mal vues en Suède pendant longtemps, les coupes à blanc sont devenues presque obligatoires pour certaines forêts. Les plantations du début du siècle sont devenues des forêts mûres qu'il faut remplacer dans les trois ans qui suivent la coupe à blanc si la régénération naturelle ne s'est pas établie sur le parterre de coupe. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, il est obligatoire de replanter.

Dans l'extrême sud, le cycle de régénération est d'environ soixante-dix ans. Au bout de cette période, les arbres atteignent une hauteur d'environ trente mètres et un diamètre de 30 cm. Dans l'extrême nord, les arbres atteignent à 140 ans 15 mètres de hauteur et 20 cm de diamètre.<sup>(1)</sup>

Les propriétaires privés se retrouvent surtout dans le sud de la Suède et se partagent 240 000 unités de production. La moitié d'entre eux combinent sylviculture et agriculture. Trente pour cent des propriétaires fonciers ne vivent pas sur leurs terres mais habitent les villages. Seize pour cent des scieries appartiennent à des coopératives de propriétaires forestiers. Vingt pour cent des usines de pâte et papier appartiennent à des coopératives de propriétaires forestiers.

La sylviculture des terrains privés est sous la responsabilité de neuf associations de propriétaires forestiers qui coopèrent dans le cadre de la Fédération nationale des associations de propriétaires forestiers (SSR). Les 100 000 membres de la SSR possèdent 7 millions d'hectares de terrain forestier, soit 60% des forêts privées et 30% de l'ensemble du terrain boisé du pays.

Ces associations ont été fondées dans le but d'améliorer les conditions économiques d'exploitation forestière de leurs membres et de défendre les intérêts de ceux-ci par la coordination du commerce du bois et par l'aide apportée aux propriétaires tant pour l'abattage que pour l'application des mesures de protection des peuplements. Ainsi, afin d'assurer un écoulement régulier du bois et du contrôle des prix, les associations ont créé leurs propres industries forestières. (2)

Encore en 1971, le Dr Louis-Jean Lussier écrivait :

La Suède, où les conditions de sol et de climat ne sont pas meilleures que les nôtres, coupe actuellement deux fois plus de bois que l'ensemble du Québec dans une superficie forestière cependant trois fois plus petite. Les forestiers suédois croient pouvoir augmenter ce volume de 20 à 30% d'ici 1985."(3)

Sa conclusion était assez catégorique : "La Suède, le pays le plus riche d'Europe, serait l'un des plus pauvres si elle n'avait pas aménagé sa forêt."(4)

### 3.2 L'exemple finlandais

Regardons maintenant la Finlande. Nous retrouvons beaucoup de points communs permettant de dire : ce qui est bon pour eux devrait l'être pour nous et ce qui a été possible chez eux devrait l'être chez nous.

Avec un sol moins bon que le nôtre, un climat et des précipitations comparables, les Finlandais ont obtenu des rendements quatre fois plus élevés que les nôtres. Il n'y a pas pour cela de recettes miracles. C'est simplement en cultivant leur forêt et en faisant la récolte d'une manière intelligente qu'ils y sont arrivés. Ils continuent d'améliorer leurs traitements car ils prévoient augmenter encore la récolte de plusieurs millions de mètres d'ici l'année 2010.

Comparativement au Québec, voici comment se répartissent les propriétés forestières et les coupes :

#### QUÉBEC

80% de la forêt est publique, 14,5% est privée dont 13% en petits propriétaires (27 000 propriétaires localisés surtout dans les zones marginales de l'écoumène).

24% de la coupe est réalisée par les petites propriétaires forestiers, indépendants et regroupés.

#### FINLANDE

24% de la forêt est publique, 8% au privé et 64% revient aux 350 000 petits propriétaires, dont 50% sont cultivateurs et localisés dans le sud du pays.

80% de la coupe provient des exploitations agricoles et des forêts privées.

Les lois et règlements qui régissent la forêt en Finlande sont revus très souvent car cette forêt est très près de l'agriculture et a contribué au maintien des populations des paroisses rurales pendant longtemps.

**Régent GRAVEL, L'organisation de la forêt privée et de la mise en marché des bois en Finlande, mémoire présenté pour l'obtention du grade de maître ès Sciences, Faculté de foresterie et de géodésie, Université Laval, juillet 1988, p. 333**

En Finlande, les prix du bois sont négociés pour les arbres sur pied assurant un prix de base aux producteurs. Ceux-ci peuvent obtenir un prix supérieur à ce prix de base dépendamment de la situation de l'offre et de la demande dans leurs régions respectives. Les frais d'abattage, de débardage et de transport sont aux frais et à la charge des compagnies forestières. La situation est tout autre au Québec, où les prix du bois sont négociés pour les bois livrés à l'usine et constituent généralement des prix fixes. Les coûts d'abattage, de débardage et de transport viennent ainsi réduire les revenus des producteurs forestiers.

De plus, les prix des arbres sur pied en Finlande sont liés aux prix à l'exportation des produits finis permettant aux producteurs forestiers de percevoir une partie des augmentations de prix des produits d'exportation. Le ratio du prix du bois à pâte sur pied versus les prix à l'exportation des produits finis se situe autour de 15%. Au Québec, le prix du bois ne suit aucun barème et repose uniquement sur le pouvoir de négociation des producteurs forestiers. Pour les résineux, le ratio du prix du bois à pâte livré sur le bord du chemin versus le prix à l'exportation de la pâte se situe autour de 10%.

Il ressort de cette étude que les producteurs forestiers finlandais sont bien encadrés et qu'ils ont confiance dans les structures qu'ils ont mises sur pied. Ces structures leur permettent de négocier à égalité avec les industriels et d'aménager rationnellement leurs forêts de petites dimensions. De plus, il semblerait qu'un prix du bois équitable soit un facteur suffisant pour inciter les producteurs forestiers à pratiquer une sylviculture intensive.

L'agriculture et la forêt en Finlande comme dans le Bas St-Laurent sont deux soeurs siamoises qu'il ne faut pas séparer. Sinon il y a un grand risque de mort pour l'un ou l'autre, voire des deux. Toute opération qui pourrait les diviser amène des problèmes sociaux et économiques pour les milieux concernés. Une réflexion sérieuse s'imposera avant de prendre des décisions ne respectant pas la complémentarité des modes de culture et d'exploitation.

Cette réflexion n'a pas été faite dans nos régions québécoises et nous en subissons les conséquences. En Suède et en Finlande, les producteurs agricoles et forestiers dans la plupart des régions ne font qu'un et les organismes agricoles UPA, Coop, Sociétés sylvicoles, etc. se sont unis depuis longtemps pour investir dans la transformation des bois. Rappelons qu'en Suède, 16% des scieries et 20% des usines papetières appartiennent aux producteurs. En Finlande, à la fin des années quarante, les producteurs ont formé une coopérative et acheté une usine de sciage. Au début des années cinquante, ils se sont lancés dans la transformation de la pâte et du papier et depuis ils ont continué à s'impliquer dans la transformation du bois.

Au début du siècle, ils avaient aussi fondé une coopérative pour s'occuper de l'exportation du bois qui ne trouvait pas preneur au pays. Elle est devenue un puissant levier économique pour les producteurs. La Coop Metsalutto OY contrôle 25% de tout le bois de la Finlande et en transforme 10%. Elle possède plusieurs usines qui produisent le bois scié, de la pâte, du papier et des panneaux. Son chiffre d'affaire dépasse le milliard de dollars.

Toute cette expertise que possèdent les producteurs de bois par le biais de leurs usines procure des arguments de poids lorsque vient le temps de négocier un prix équitable pour le bois qu'ils doivent vendre aux autres compagnies de transformation.

Pour y arriver, il a fallu qu'au départ les producteurs de bois fassent un acte de foi envers eux-mêmes et envers leur association. Depuis ce temps, il règlent les problèmes qui ne s'éternisent pas comme c'est le cas au Québec hélas!

Un des problèmes que l'UPA de la Finlande se prépare à régler, c'est celui que pose l'exode de la population des régions forestières, surtout chez les plus jeunes. Cet exode tient au fort pourcentage de bois vendu par pied et coupé par les compagnies acheteuses avec des équipes de travailleurs spécialisés qui viennent d'ailleurs, privant les jeunes du village de cette part de travail bien rémunérée. L'UPA de la Finlande conseille fortement aux producteurs de faire eux-mêmes la coupe et le débardage de leur bois afin que le travail soit effectué par les gens du milieu, ce qui leur apportera un revenu supplémentaire profitant à toute la région de l'arrière-pays.

### **3.3 Les SAFER en France**

Au Québec, la mise en place de l'expérience des fermes forestières aurait nécessité la création d'un organisme indépendant des pouvoirs publics, qui aurait eu pour tâche principale d'acheter les terrains forestiers, d'y faire certains regroupements, d'y rationaliser la voirie forestière et peut-être le drainage, et surtout d'attribuer ces terrains à de vrais sylviculteurs soit pour consolider leurs boisés ou pour constituer des établissements nouveaux. Cette société aurait ressemblé aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural de la France (SAFER), avec bien sûr les adaptations nécessaires.

Ces organismes devraient avoir une base territoriale suffisamment large et disposer d'un personnel qualifié. Au début, ces sociétés pourraient partager leurs coûts et services avec l'UPA, le SPB ou le MER et dès le départ, ils devraient prioriser l'acquisition des boisés mis en vente par les producteurs pour plusieurs raisons : santé défailante, pas de relève, etc. Cette manière de faire empêcherait que ces boisés tombent sous la main des pilleurs qui ne se gênent pas pour tout couper sans se soucier de ceux qui viendront après eux, tout en déséquilibrant l'économie des paroisses pour longtemps.

Un mot maintenant sur les SAFER, dont nous pourrions nous inspirer. Les SAFER ont été instituées par la loi



60-808 du 5 août 1960, article 15, qui stipulait que :

Des sociétés d'aménagement foncier et d'établissements rural peuvent être constituées en vue d'acquérir des terres ou des exploitations mises en vente par leurs propriétaires, ainsi que des terres incultes destinées à être rétrocédées après aménagement éventuel. Elles ont aussi pour but, notamment, d'améliorer les structures agraires, d'accroître la superficie de certaines exploitations agricoles et de faciliter la mise en culture du sol et l'installation d'agriculteurs à la terre.<sup>(5)</sup>

Les SAFER ont donc été mises en place à partir de 1961. L'encadré suivant explique leur mission officielle.

### **3.4 Rien n'est acquis à jamais**

A la lecture de publications récentes<sup>(6)</sup> décrivant les modes d'exploitation forestière en Suède et en Finlande, nous constatons que ceux-ci ont passablement changé depuis une vingtaine d'années. Les coupes à blanc que l'on interdisait jadis sont actuellement pratiquées sur une haute échelle.

J'ai voulu connaître les raisons de ce revirement et m'informer si les méthodes pratiquées dans le passé qui ont permis de bâtir une forêt de si haut rendement seront encore utilisées.

Il semblerait qu'il y ait plusieurs raisons à ce revirement :

- 1 - Un pourcentage assez élevé des boisés serait rendu ou presque à maturité;
- 2 - En Finlande, le prix des arbres est établi sur pied et est lié aux prix à l'exportation du produit fini, permettant aux producteurs forestiers de percevoir une partie des augmentations du prix des produits d'exportations.

Le ratio du prix du bois à pâte sur pied versus le prix à l'exportation des produits finis se situe autour de 15%. Donc, un prix très élevé qui incite les compagnies

**Société d'aménagement foncier et d'établissement rural SAFER, Paris, SCAFER, 1970, pages 8-9.**

### LES OBJECTIFS DES SAFER

Le territoire agricole français, dans une immense partie de sa surface, comporte des structures foncières qui ne sont plus en harmonie avec les procédés modernes de culture. En effet, beaucoup d'exploitations sont souvent exiguës et trop morcelées. Il importe de les agrandir et d'améliorer leur parcellaire.

De plus, lorsque des exploitants âgés cessent de cultiver, les exploitations sur lesquelles ils étaient installés ne peuvent souvent être reprises par des jeunes dans l'état où elles se trouvent. La plupart du temps il convient de les moderniser, aussi bien en ce qui concerne les terrains que les bâtiments.

A partir des terres acquises, les SAFER ont également la possibilité de constituer des exploitations nouvelles en vue de l'installation ou la réinstallation d'agriculteurs.

Celles-ci doivent essentiellement provenir du regroupement des anciennes exploitations, trop exiguës aujourd'hui pour supporter des méthodes de culture modernes.

Ces regroupements d'anciennes exploitations peuvent le cas échéant, contribuer à maintenir une activité économique jugée nécessaire dans certaines contrées sous-peuplées.

Les SAFER peuvent aussi favoriser la réalisation de groupements forestiers sur des terrains qui n'ont plus aujourd'hui une vocation agricole.

D'une manière générale, elles ont à conduire une politique moderne d'utilisation des sols. En effet, l'affectation présente n'est pas immuable. Des modifications commandées par l'évolution des techniques de production, les besoins de l'urbanisation et la réalisation d'équipements de tous ordres sont inéluctables et des terres réservées actuellement à l'agriculture le seront demain à d'autres fins.

La maîtrise du marché foncier que les SAFER ont acquis par expérience doit être développée. Elles ont, en effet, à être à la fois le centre de concertation indispensable et le maître-d'oeuvre qualifié, apte à orienter les évolutions en cours.

acheteuses à faire elles-mêmes la coupe, pour essayer d'abaisser les coûts d'exploitation avec des équipes de travailleurs spécialisés et très mécanisés où l'on essaie de concentrer les coupes le plus possible (les producteurs se sentent obligés d'accepter une coupe quand les travailleurs passent sur leur territoire).

- 3 - Un pourcentage assez élevé de propriétaires sont soit trop âgés ou trop occupés à d'autres travaux quand ce ne sont pas tout simplement des citadins qui préfèrent laisser à d'autres l'exploitation de leurs boisés.

Dans ces mêmes documents, on mentionne que les producteurs et le public en général sont inquiets. La rentabilité de la régénération artificielle est mise en doute à cause des coûts élevés qu'elle entraîne.

On se plaint aussi du fait que les équipes de travailleurs forestiers ne laissent que très peu de travail pour les gens des villages. Ceci a par ailleurs amené une forte dépopulation des campagnes, créant de sérieux problèmes dont la difficulté de maintenir un minimum de services vitaux.

Les problèmes que vivent les communautés rurales de la Finlande ressemblent passablement aux nôtres. Les boisés sont trop petits (48 hectares en moyenne) et malgré un rendement de  $3,3 \text{ m}^3$  à l'hectare ne suffisent pas à occuper toute la population. Et surtout, les compagnies forestières incitent les producteurs à vendre leur bois en commun afin de réunir des superficies importantes où l'on fait des coupes à blanc dans le but d'abaisser les coûts d'exploitation.

Ces coupes à blanc sont passablement contestées, mais comme le prix du bois est très élevé (près de 40 \$ le  $\text{m}^3$  pour le bois résineux sur pied), elles se poursuivent bien que l'on cherche sérieusement des alternatives.

Les résultats qui ont été obtenus dans les pays scandinaves sont dus aux soins que leurs propriétaires ont apportés à leurs boisés, de même qu'à leur méthode de coupe. Leurs boisés étant petits, ils les ont cultivés comme des jardins

et les rendements qu'ils ont ne peuvent pas être obtenus par les propriétaires des grandes superficies.

La grandeur idéale pour obtenir de très hauts rendements serait celle permettant à une famille de faire elle-même tous les travaux d'entretien et de récolte et qui procure un revenu décent. Celui-ci couvrirait tous les coûts d'exploitation et de capitalisation en laissant un salaire au propriétaire pour son travail, salaire qui serait comparable à celui d'un travailleur spécialisé.

Si on ajoute à ces conditions la possibilité pour le producteur de se procurer du terrain forestier à même les terres publiques, on arriverait à intéresser les jeunes à la culture et à l'exploitation équilibrée de la forêt.

### **3.5 Ma vision de la forêt, ses possibilités, son rôle et ses exigences**

La forêt est régie par une loi naturelle qui coordonne son développement et la répartition de ses essences selon le climat, l'altitude, la composition du sol et son acidité.

Nous pouvons faire des opérations en forêt sans la bouleverser, la piller, et en allant chercher une récolte très intéressante qui se perpétuera à l'infini. Pour y arriver, il va falloir changer passablement de choses :

- 1 - Il va falloir que nous analysions en profondeur de quelle manière nous devrions faire son exploitation pour respecter ses exigences et aller chercher le plus de volume possible.
- 2 - Seule la motivation de l'exploitant qui en fera son métier permettra d'atteindre cet objectif. Pour qu'il ait cette motivation, il va falloir qu'il y gagne sa vie et celle de sa famille. Il faudra donc un revenu qui couvre les coûts d'exploitation et un rendement sur le capital investi, ce qui n'est pas le cas présentement.

Le jour où le producteur de bois recevra un revenu de la vente de son bois lui permettant de se faire un salaire

équivalent à celui du travailleur qui est à l'autre bout de la chaîne, à l'usine de transformation, le pillage de la forêt privée prendra fin assez facilement. Il suffira d'adopter un règlement de mise en marché basé sur la possibilité de récolte annuelle du boisé. A ce moment, l'intérêt des jeunes pour la forêt apparaîtra. Ils seront prêts à aller chercher une formation pour devenir des fermiers forestiers en autant qu'on leur donnera la chance d'acquérir à un prix raisonnable des terrains forestiers d'une superficie suffisante, leur permettant d'occuper leur temps tout en leur assurant un revenu décent.

Alors nous verrons des travailleurs qui parleront de la forêt avec enthousiasme et fierté, et qui seront constamment à la recherche de moyens de l'améliorer comme le font les agriculteurs d'aujourd'hui, dans le but d'augmenter leurs rendements et leurs revenus.

Ainsi, les forêts renaîtront avec des essences de valeur à croissance plus rapide et de meilleure qualité, car nous aurions compris qu'une forêt se cultive de la même manière qu'en agriculture : en gardant les sujets de grande valeur pour la régénération, en utilisant des essences compatibles avec la vocation du sol et cela après analyse. Les rendements s'amélioreraient d'une année à l'autre et nous atteindrions les rendements obtenus en Suède puisque nos possibilités sont aussi grandes : sol d'aussi bonne qualité, température comparable, précipitations un peu supérieures, etc.

Rappelons que dans le sud de la Suède, les rendements par hectare sont de  $8\text{m}^3$ . Pour l'ensemble du pays, la moyenne est de  $5\text{ m}^3$  à l'hectare par année. Ces volumes comprennent le volume total du tronc, écorce comprise.

Ici les rendements sont bien moindres. On parle de rendement continu : dans le dictionnaire on dit que continu signifie empêcher d'aller plus bas.

Le gouvernement remet aux compagnies la forêt du peuple pour une durée de vingt-cinq ans et par contrat renouvelable à tous les cinq ans si ces dernières ont bien respecté leurs obligations. Pour moi ce n'est pas la formule qui va nous

permettre de rejoindre les Suédois. Imaginons que nous obtenions de nos forêts un rendement de  $3 \text{ m}^3$  par hectare par année à peu près deux fois et demie ce que l'on obtient actuellement avec notre mode d'exploitation. Tout de suite, nous doublerions le nombre de travailleurs dans ce secteur et il y aurait une diminution considérable du coût de transport du bois brut car une usine pourrait obtenir le volume de bois dont elle a besoin dans un territoire deux fois plus limité. Imaginons simplement les économies d'échelle que cela représente.

Dans une étude faite par le Fonds de recherche de l'Université Laval de Québec en 1971 sur le territoire des paroisses de Saint-Mathieu, Saint-Guy et Saint-Médard, un territoire de 500 milles carrés de forêt où l'on proposait un aménagement intensif, les chercheurs entrevoyaient déjà ces possibilités :

On estime qu'au début, la production de matière ligneuse serait d'environ 70 000 cordes ( $253\,400 \text{ m}^3$ ), mais qu'on en arriverait éventuellement à une production annuelle de 320 000 cordes ( $1\,158\,400 \text{ m}^3$ )<sup>(7)</sup>.

Cela représente une croissance annuelle de 1 corde à l'acre ( $3,62 \text{ m}^3$ ).

Ce rapport technique fut préparé sous la direction du Dr Paul-E. Vézina, ingénieur forestier, professeur-titulaire de sylviculture à l'Université Laval. Plusieurs personnes ont contribué à cette étude.

Ces résultats correspondent à ceux d'une étude faite sur mon propre boisé de 1970 à 1977.

On a fait plusieurs relevés sur une superficie de 9,4 acres de forêt très moyenne. Sur une période de sept ans, la croissance annuelle a été de 0,78 corde à l'acre. Les inventaires des volumes sur pied ont été faits par le personnel du Service à la forêt privée au ministère des Terres et Forêts du bureau régional de Rimouski. En 1977, Serge Harvey, Yves Lemieux et Denis Rioux, techniciens

**Paul-E. VÉZINA, dir. , ing. f., professeur titulaire de sylviculture à l'Université Laval, Programme de recherche et de développement en vue de l'aménagement expérimental de territoires marginaux dans l'Est du Québec, rapport technique, le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, mars 1971, pages II-III.**

Ce rapport recommande l'établissement, dans la région au sud de Trois-Pistoles, d'une unité d'aménagement d'environ 500 milles carrés (1 290 m<sup>2</sup>) de terrains productifs à vocation forestière englobant des territoires privés et la forêt publique environnante. Ce territoire serait partagé entre environ 150 actionnaires (au début, et jusqu'à 300 éventuellement) ayant un gain annuel d'environ 5 000 \$. Les fermes individuelles occuperaient une superficie de quelque 1 000 acres (405 HA). L'État devrait au départ fournir une aide technique sous forme de photographies aériennes et d'inventaires, de même qu'une évaluation des lots particuliers, et maintenir un service forestier-conseil. Une subvention de départ de l'ordre de 50 000 \$ par année pendant cinq ans devrait être assurée par l'État. Celui-ci devrait en outre prévoir l'obtention de prêts à court terme et à long terme. Les premiers, de l'ordre de 125 000 \$ pour les cinq premières années, serviraient de capitaux de fonctionnement et d'achat de machineries, tandis que les seconds, de l'ordre de 600 000 \$ par année pendant 30 ans, serviraient d'investissements dans la restauration forestière. Le développement industriel pourrait être organisé suivant les modalités prévues au plan intitulé "Horizon 1976".

forestiers, se sont chargés de l'inventaire final et de la comparaison avec les chiffres de 1970.

Cela donnait les résultats que l'on retrouve à l'encadré suivant. Comment ne pas croire que nous pouvons dans la région du Bas St-Laurent-Gaspésie obtenir des rendements comparables à ceux obtenus en Suède?

Les deux expériences ont été faites sur des fermes forestières où le sylviculteur cultive sa forêt dans le but d'améliorer son sort et celui de ceux qui viendront après lui. Ceci n'est pas tellement le cas des forestiers d'aujourd'hui avec le mode d'exploitation qui se pratique depuis trop longtemps par les compagnies.

**M.T.F. Inventaire des volumes sur pied des lots 12B-13 de Léonard Otis**  
**1970 et 1977 (CANTON MCNIDER)**

**TABLEAU COMPARATIF**

	<u>Année 1970</u>	<u>Année 1977</u>
Superficie	9,4 acres	9,4 acres
Classe d'âge	30-50	30-50
Volume :		
Volume sur pied (pi <sup>3</sup> )	-	11 639,57 pi <sup>3</sup>
Volume récupéré (pi <sup>3</sup> )	-	3 568,30 pi <sup>3</sup>
Volume total (pi <sup>3</sup> )	8 532,85 pi <sup>3</sup>	15 207,97 pi <sup>3</sup>
Volume par pied (cordes)	-	136,93 cordes
Volume récupéré (cordes)	-	41,98 cordes
Volume total (cordes)	100,30 cordes	172,91 cordes
Volume à l'acre :		
Volume sur pied (pi <sup>3</sup> )	-	1 238,14 pi <sup>3</sup>
Volume récupéré (pi <sup>3</sup> )	-	379,71 pi <sup>3</sup>
Volume total (pi <sup>3</sup> )	907,75	1 617,85 pi <sup>3</sup>
Volume sur pied (cordes)	-	14,56 cordes
Volume récupéré (cordes)	-	4,47 cordes
Volume total (cordes)	10,67	19,03 cordes

N.B. : Le volume récupéré s'est fait à la suite de renversement ou chablis partiel en 1975, 1976.



Rappelons aussi les données citées par Pierre-Yves Pépin dès 1962 : laissée à elle-même la forêt québécoise produisait de 23 à 30 p.c. à l'acre selon les régions, et cela sans aucun traitement sylvicole et sans qu'il y ait eu de la récupération de bois en perdition pendant la période de la croissance. Avec des traitements appropriés, nous pourrions multiplier par trois et par quatre les volumes récoltés à l'acre.<sup>(8)</sup>

## NOTES

1. L'Institut suédois, publication, septembre 1983, page 52.
2. Ibid, page 52.
3. Louis-Jean LUSSIER et al. Programme de réorganisation de l'activité forestière rurale, Montréal, Union catholique des cultivateurs, 1971, page 5.
4. Ibid, page 6.
5. Gouvernement français. Loi 60-808, article 15, 5 août 1960.
6. Voir notamment les textes de Esa PUUSTJARVI et Jarmo ERONEN dans Le développement agro-forestier au Québec et en Finlande, Chicoutimi, GRIR-ACFAS, 1985, 249 p.
7. Paul E. Vézina, dir. Programme de recherche et de développement en vue de l'aménagement expérimental des territoires marginaux dans l'Est du Québec. Frul, mars 1971, page iii.
8. Pierre-Yves Pépin, La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie - Rive-Sud, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1962, 360 p.



## CHAPITRE 4

### UNE FORÊT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

#### 4.1 Un meilleur rendement des boisés

Nous savons que les possibilités de nos forêts de la région Bas St-Laurent-Gaspésie sont aussi grandes que celles de la Finlande et de la Suède, mais nous savons aussi que leur rendement est très inférieur parce qu'on les exploite sans se soucier des soins à leur donner.

Nous avons coupé les arbres de plus grande valeur et nous avons tout récolté sans prévoir l'ensemencement. Nos pères l'ont fait par besoin financier pour faire vivre leur famille et il n'y avait que les beaux arbres de grande valeur qui se vendaient : pins, épinettes de grosse dimension, feuillus nobles tels bouleau jaune, chêne. Après ce furent le cèdre, les autres résineux et d'autres beaux feuillus.

C'était toujours la demande qui décidait quels arbres seraient coupés, toujours les meilleurs, laissant les moins bons pour occuper le sol et pour ensemençer les territoires. Même s'il vendait les meilleurs arbres, il ne se faisait qu'un maigre salaire. Après en avoir déduit les frais d'exploitation, il ne restait rien pour améliorer la qualité du bois debout.

Pourtant, lorsqu'on observe le prix qu'il en coûte pour reboiser et le temps que ça prend pour avoir une récolte, le bois que nous avons dans nos boisés a certainement une grande valeur.

Les traitements sylvicoles sont indispensables pour rebâtir notre forêt. Nous devons par contre être très prudents puisqu'il ne faut pas trop déranger la nature. Lorsqu'on se donne la peine de l'observer, elle nous indique quels traitements lui conviennent le mieux.

Par contre, si nous avons décidé que c'est nous le patron et que la forêt doit s'adapter à nos exigences et surtout aux exigences des papetières voulant de l'épinette, nous planterons de l'épinette, peu importe les résultats et si elles ne poussent pas, ça ne sera pas de notre faute, on aura fait notre possible...

Nos enfants seront-ils dupes pour autant? Plus sensibles à la nature et à ses besoins, ils trouveront assez rapidement les causes des échecs. Une étude faite par M. Marcien Laberge du Service canadien des Forêts montre que les plantations faites dans les années 1940 à 1960 ont donné de bien piètres résultats. Cette étude a été publiée dans Forêt conservation et Robert Laplante a résumé ses conclusions à l'occasion du colloque tenu à l'automne 1988 à Trinité-des-Monts, dans une communication intitulée "Les petites communautés locales et les résistances nécessaires." Voici un extrait révélateur du texte de R. Laplante:

Les quelques études disponibles sur les résultats du reboisement pratiqué au Québec ont de quoi faire douter gravement du sérieux des méthodes et des techniques utilisées. Marcien Laberge du Service canadien des forêts a fait des études dont les résultats sont extrêmement inquiétants. "En effet, à peine 1% des 50 millions de plants mis en terre entre 1940 et 1960 ont réussi à survivre et à constituer des arbres prêts à être récoltés. Entre 1960 et 1970, 150 millions de plants ont été reboisés et seulement 10% ont survécu. Entre 1970 et 1980, 300 millions de plants ont été mis en terre; leur taux de survie a été de 75% après un an, de 65% après deux ans, de 40% après cinq ans et d'à peine 20% après huit ans (après ce laps de temps, on ignore pour l'instant le taux de survie.)<sup>(1)</sup>

Comme producteur forestier qui aime la forêt et la nature, je suis très déçu de l'importance prise par ces plantations qui ont donné à date des résultats si négatifs. Quelque chose a certainement manqué. Si les pseudo-experts

avaient planté les essences forestières qui convenaient au sol, on aurait eu d'autres résultats que ceux-là.

C'est révoltant qu'un pays forestier comme le Québec n'ait pas les connaissances pour éviter un pareil gaspillage d'argent et de temps, car ça prend du temps à pousser des arbres.

Il semble bien que les utilisateurs de matière première décident des essences que devrait produire notre forêt. On défie la nature avec tous les risques que cela comporte.

C'est ainsi qu'on justifie les coupes à blanc. Ce traitement sylvicole m'a toujours étonné. On aurait pu récupérer le bois détruit par la tordeuse. C'est ce que j'ai fait sur mes terrains et aujourd'hui ma forêt a reverdi, est en pleine production, et je peux continuer de récolter aux trois ou quatre ans.

Tout couper et replanter, ça coûte très cher avant d'en retirer les bénéfices. Les décisions ont été prises très loin des milieux où se faisaient ces travaux, par des gens peu affectés par les répercussions de leurs gestes. Cela faisait peut-être même leur affaire. L'idée du retour à l'État des régions du Haut-Pays n'a peut-être pas été abandonnée, mais tout simplement retardée. Les fermetures des paroisses, c'est pour "demain" à en juger par les politiques.

Si la ressource forêt qui a tenu en vie les paroisses du Haut-Pays devient insuffisante, il ne restera plus grand choix à la population! Il va falloir, selon moi, un sérieux coup de barre pour relever ce défi et revitaliser l'économie du Haut-Pays dont l'état de santé devrait inquiéter les gens des petites villes environnantes. A leur tour, ces petites villes deviendront un arrière-pays si la population de tout le territoire ne prend pas position pour aider ceux qui sont les plus mal pris.

C'est toute l'économie de la région qui s'effrite et peu de gens s'en inquiètent. C'est bien là le drame! Est-ce l'insouciance ou tout simplement le manque de courage?

**Claude SÉGUIN, économiste, "L'aménagement intensif : réponses aux problèmes du secteur forestier", série Dossier la terre, dans La terre de chez nous, 19 juillet 1974, pages 12-14.**

Il faut donc en conclure que la décision de réaménager ne peut venir que du gouvernement, seul capable d'en saisir tous les effets (rentables pour lui, pas pour l'entreprise privée). Aménager nos forêts est d'autant plus intéressant qu'il rendra prospères des régions dont le lot quotidien se traduit actuellement par chômage et vivotement. Il permettra au plus puissant secteur industriel du Québec de retrouver un puissant dynamisme en voyant sa capacité de concurrence accrue. Enfin, ce Québec pourra compter sur un secteur industriel capable de s'affirmer sur les marchés internationaux. Etre un important fournisseur d'une ressource renouvelable n'est pas un mince avantage dans un monde où les ressources non renouvelables se font de plus en plus rares.

-----  
L'aménagement intensif de la forêt des régions habitées, accompagné par une réforme des structures d'exploitation forestière, permettra non seulement au Québec de tirer parti au maximum de ses ressources forestières actuelles, mais plus encore d'augmenter ses possibilités de production, lui permettant d'attirer chez lui de nombreuses usines de transformation supplémentaires. Celles-ci opérant avec des structures de coûts compétitives redonneraient à tout le secteur un vigoureux dynamisme."

**Gilles LEMIEUX, Les affres de l'abondance, mémoire présenté aux consultations régionales du Comité consultatif sur la forêt privée, Québec, 15 et 16 février 1984 (2e édition revue et corrigée, mai 1987), page 12.**

Traditionnellement nous avons perçu ces régions comme étant des régions agricoles marginales, non pas comme des régions forestières exceptionnelles à potentiel agricole marginal... Voilà tout le drame que vivent les habitants de l'Est du Québec et de la Gaspésie depuis plus d'un demi-siècle.

Aurions-nous été assez "battus" pour se résigner et attendre la fermeture, avec d'ici là le Bien-être social pour compenser? Il y a de quoi s'inquiéter et même se révolter...

Pourtant, nous avons des atouts de premier ordre. La présence de bois feuillu de qualité sur des grandes superficies dans le Bas St-Laurent-Gaspésie nous donne des possibilités plus grandes qu'en Suède, puisque l'érable, le bouleau jaune, le frêne, le chêne, le hêtre, etc. sont des essences qui commandent des prix supérieurs à ceux payés pour le résineux. Mais il faut leur consacrer du temps : ils exigent une plus longue période avant la récolte et des traitements sylvicoles différents.

La présence de ces feuillus colore les paysages en automne et même en été. Le fait qu'ils soient mêlés au bois résineux nous donne une forêt moins exposée aux épidémies et à croissance rapide à cause du grand volume de feuilles qui se retrouvent au sol. En se décomposant, elles fournissent l'engrais favorisant la croissance. Les érablières exploitables sont un atout de plus dans notre région, atout qui ne se retrouve pas en Suède.

#### **4.2 Mode de récolte**

Un meilleur revenu permettrait d'investir dans un meilleur mode de récolte. Avec le temps, ce mode de récolte permettrait d'aller chercher un volume accru dans nos boisés en respectant l'environnement du milieu, l'habitat et la nourriture de la faune.

Cette méthode, je la pratique depuis plusieurs années et les résultats sont formidables. Le volume de bois sur pied continue d'augmenter malgré des prélèvements réguliers.

Mes récoltes sont planifiées de manière à ne pas laisser perdre de bois puisque je reviens sur les mêmes parterres de coupe à tous les trois ans. Ainsi, je viens chercher un pourcentage de l'accroissement annuel qui peut varier d'une parcelle à l'autre. Malgré tout, ces pourcentages dépassent rarement plus de 5% du volume sur pied.

Le pourcentage récolté comprend premièrement des arbres en perdition et deuxièmement des arbres murs ou qui arrivent à la maturité. Ce mode de récolte pourrait être adopté par tous les producteurs de bois désireux de rebâtir leur boisé et de s'assurer une récolte à l'infini. On aurait un héritage à remettre à ceux qui viendront après nous. En attendant, on réussirait à mieux approvisionner l'industrie de transformation du bois, ce qui aiderait grandement au développement économique des régions comme la nôtre.

Ce mode d'exploitation nous mènerait très vite à des possibilités de récolte à l'acre de volumes annuels comparables à ceux que les Suèdois et Finlandais obtiennent dans leurs boisés. Je peux l'affirmer! Mon boisé me donne déjà ces rendements.

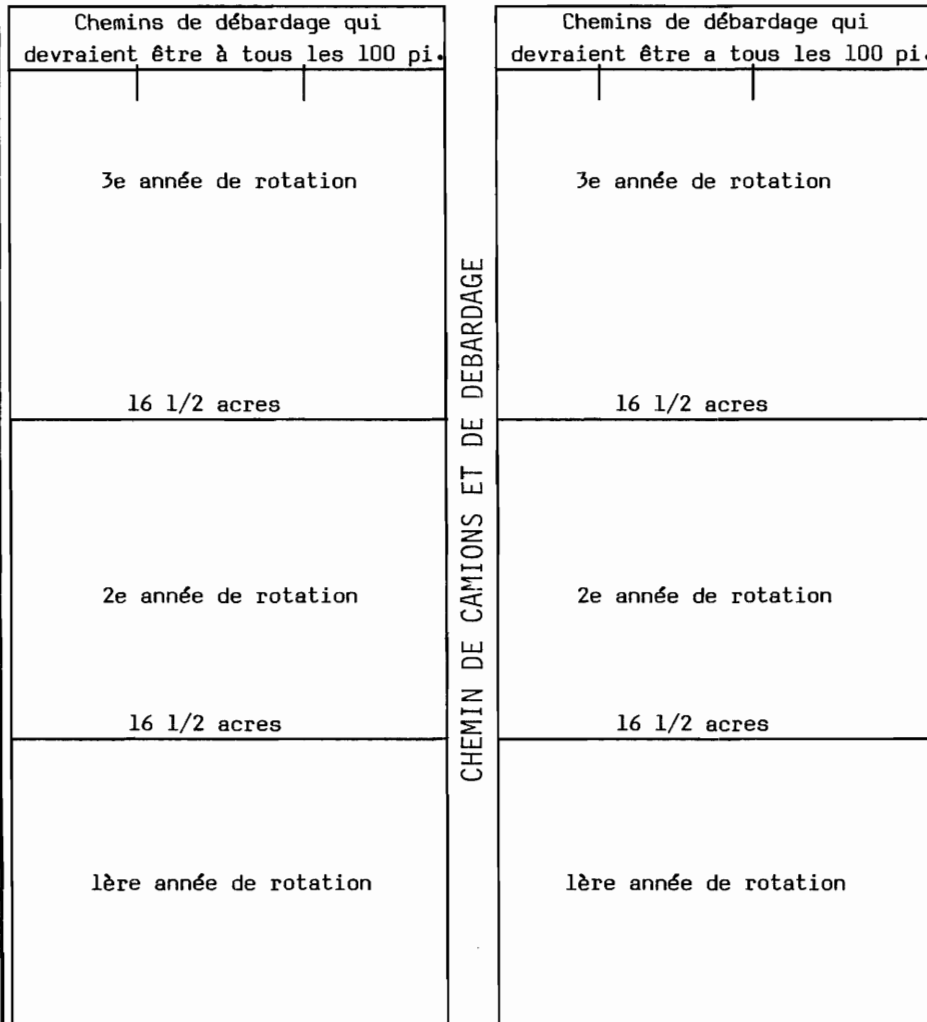
Plusieurs intervenants et producteurs vont dire que ce mode d'exploitation n'est pas rentable, qu'il y a perte de temps à cause du faible volume récolté à l'acre, obligeant à couvrir de grandes surfaces pour un volume donné. C'est plus long, les volumes récoltés à la fin de la journée sont moindres que si je faisais une coupe à blanc ou une coupe à 35% du volume comme on la pratique actuellement dans les travaux dits "sylvicoles". Mais dans ce dernier cas, on se retrouve dans les années subséquentes avec des pertes importantes à cause d'une éclaircie trop brusque des peuplements, pertes par châblis ou dessèchement, des stress divers freinant la croissance, etc. Ainsi, le stock diminue, donc le rendement diminue.

Le mode de récolte que je pratique assure une régénération naturelle et repose sur un réseau de voirie forestière toujours praticable, ce qui favorise le transport du bois et même la chasse. Ce type de sylviculture multiplie la nourriture pour le gibier car tous les abords des chemins se couvrent d'arbustes dont le gibier raffole.

Si nous faisons une exploitation intégrée (bois et faune), nous sortons grandement gagnants avec la formule de récolte en rotation de trois ans. Même si je fais de l'aménagement forestier en vue de la récolte du bois, le fait de n'avoir jamais à reboiser (à moins d'épidémies) rend quand



**PLAN SOMMAIRE D'UN BOISÉ DE 100 ACRES  
OÙ L'ON PRATIQUE UNE COUPE DE ROTATION OU JARDINAGE**



CHEMIN DE CAMIONS ET DE DEBARDAGE

En pratiquant une rotation, les chemins de débardage restent toujours utilisables et nécessitent peu de temps pour l'entretien.

même rentable le mode d'exploitation que je pratique, en plus de m'assurer un revenu constant à chaque année.

#### **4.3 Pour la ferme forestière**

Dans un mémoire présenté au Conseil des ministres de la province de Québec en septembre 1969, le Comité provincial des offices et des syndicats des producteurs de bois et la Confédération de l'UCC préconisait l'implantation de fermes forestières.

Tous l'admettaient : cette formule était celle qui permettrait une production supérieure à ce qu'on obtenait avec la formule traditionnelle et c'était un mode d'aménagement du territoire.

Mais, car il y a un mais qui les dérangeait beaucoup, on surveillait de Québec les supposés expériences qui se faisaient dans le Bas St-Laurent. Au ministère des Terres et Forêts (bureau régional), on avait toujours le projet de fermer le Haut-Pays où la pression en faveur des fermes forestières était la plus forte.

Le résultat, c'est qu'on a plutôt retenu la formule des groupements forestiers . En soi, elle n'était pas mauvaise mais elle ne garantissait pas que ses membres ou ceux qui y travaillaient demeureraient dans les paroisses fournissant les superficies forestières à exploiter, un point qui était à la base du programme des fermes forestières de la fin des années soixante : pour maintenir les populations du Haut-Pays, les fermiers devaient habiter la localité où étaient leurs boisés.

Il serait aujourd'hui préférable que la forêt soit concédée, vendue ou louée à long terme par blocs de 600 à 1 000 acres par exploitant; que ces exploitants aient un minimum d'encadrement de manière à ce qu'ils puissent rebâtir cette forêt tout en allant chercher la meilleure récolte possible.

Avec une bonne formation et de la discipline, ces fermiers forestiers pourraient facilement produire dans

**Union catholique des cultivateurs, Mémoire de l'Union catholique des cultivateurs et le Comité provincial des offices et syndicats de producteurs de bois aux ministères de l'Agriculture et des Forêts et au Ministre responsable de l'OPDQ sur l'aménagement des fermes forestières au Québec. Montréal, 1969, 36 pages.**

### **LES FERMES FORESTIÈRES**

Les unités économiques préconisées sont de deux types : l'unité économique forestière et l'unité économique agro-forestière. La base de l'unité économique est le travail que peut effectuer un homme normalement constitué, au cours d'une année.

L'unité économique est une superficie qui permet à l'exploitant de retirer un revenu normal, au départ, et permet d'augmenter ce revenu en autant que l'exploitant améliore la superficie qui lui a été attribuée.

### **UNITÉ ÉCONOMIQUE FORESTIÈRE**

L'unité économique forestière, c'est une superficie de 600 acres composée de peuplements dont les âges varient de 0 à 120 ans, donc de toutes les classes d'âge. Cette superficie doit être desservie par un bon chemin d'accès et quelques chemins secondaires pour l'exploitation.

Les coupes qu'on y effectuera doivent être du type sylvicole, sauf en cas de force majeure (épidémie, chablis, feu) et la possibilité doit être respectée.

Les unités économiques dont le sol est à vocation forestière et qui sont soit déboisées, soit défrichées devront être replantées aussi rapidement qu'il sera possible d'obtenir des plants.

Pour les exploitants de ces unités, il faudra soit leur trouver du travail sur les réserves cantonales ou les lots de colonisation non attribués ou leur verser une allocation pour constituer le minimum vital, les premières années.

Les allocations pourraient être versées à l'exploitant qui au cours de la période où il ne travaille pas sur son unité suit des cours spécialement dirigés vers la sylviculture, l'aménagement, l'exploitation des boisés et la commercialisation de ses produits.

### **L'UNITÉ ÉCONOMIQUE AGRO-FORESTIÈRE**

Comme son nom l'indique, cette unité est constituée de sol agricole et de sol forestier.

La superficie de cette unité est variable. En règle générale, on attribue deux acres de boisé pour chaque acre agricole qui manque pour constituer une unité agricole.

L'unité agricole économiquement viable étant de 300 acres, si on a une unité agro-forestière de 200 acres agricoles, il faudra la compléter avec 200 acres boisés.

quelques années trois fois plus de bois qu'actuellement. Devant cette rupture de stock forestier, a-t-on le droit de refuser une telle solution?

On aurait des unités économiques pouvant chacune faire vivre une famille. Cette dernière pourrait résider dans les paroisses les plus rapprochées. Si cette politique avait été retenue et mise en pratique, on n'aurait pas à déplorer la situation qui se vit présentement dans les paroisses du Haut-Pays.

Il faudrait d'abord introduire ces fermes dans l'actuelle forêt privée. Celle-ci ne représente que 10% des forêts de tout le Québec et produit déjà 20% des bois récoltés.

Dans nombre de pays forestiers du monde et même du Québec, il est prouvé que les forêts privées ont une possibilité annuelle de beaucoup supérieure aux forêts de la Couronne en considérant le mode de coupe que l'on y effectue.

Chaque corde de bois transformée au Québec rapporte 88,84 \$ aux divers paliers de gouvernement, et il est donc plutôt difficile à expliquer que les bons administrateurs gouvernementaux n'aient pas adopté des politiques permettant de récolter davantage.

Pendant toutes les années dont la forêt coupée à blanc a besoin pour arriver à maturité et à la récolte, il se sera perdu autant de bois que celui qui sera récolté. Les gouvernements sont perdants puisqu'ils sont privés d'un revenu très important, sans compter le coût de la plantation. Pendant ce temps on prive de plus les populations d'un travail qui leur aurait permis de vivre sans dépendre de l'État, et cela avec fierté, tout en améliorant l'économie de la région. En exploitant la forêt à la manière du fermier qui cultive sa terre et adopte des méthodes nouvelles pour augmenter son rendement, le producteur de bois obtiendrait une récolte accrue à court et à long terme. On aurait :

- une forêt en pleine production
- une récolte qui pourrait doubler et même tripler

- du travail additionnel pour les gens des paroisses
- des volumes additionnels pour alimenter l'industrie existante avec la possibilité d'en développer de nouvelles
- des revenus supplémentaires pour les gouvernements, considérant le retour à l'État sur chaque corde de bois transformée au Québec. Tout ceci pourrait remplacer l'assurance-chômage et de Bien-Être social.

Esdras Minville préconisait cette forme d'exploitation dans les années 1930 mais les gouvernements du temps n'ont pas retenu cette formule. La population l'a de nouveau réclamée dans les années 1970 afin de pouvoir continuer de vivre chez elle au lieu d'aller chômer. Encore une fois, on ne l'a pas retenue et on a préféré une autre formule qui créait de l'emploi à court terme et permettait de "faire des timbres d'assurance-chômage".

Les groupements forestiers n'ont pas vraiment pu favoriser l'établissement dans les paroisses du Haut-Pays. Ses membres et travailleurs devenaient des employés salariés qui devaient se déplacer pour aller faire tels ou tels travaux dans telles ou telles paroisses, et parfois assez loin de leur domicile. La formule des fermes forestières aurait évité cet situation puisque le gouvernement aurait libéré une portion de forêt permettant de réunir des superficies suffisantes pour créer des unités viables pour un bon nombre de fermiers forestiers qui seraient demeurés dans les paroisses. Malheureusement, les fermes forestières étaient prônées par la population alors que les groupements forestiers avaient germé dans la tête d'un ingénieur forestier...<sup>(2)</sup>

Je ne vois aucune raison pour qu'on ne revienne pas à cette formule de "fermes forestières". Il se fait tard, mais mieux vaut tard que jamais ... Si les gouvernement refusent de libérer les territoires forestiers des zones habitées pour les remettre à la population qui les réclame et est prête à se discipliner afin d'assurer son exploitation à l'infini, je ne pourrai penser qu'à une chose : les gouvernements les gardent pour les confier aux grandes compagnies. Ainsi nos gouvernements confient le sort des gens à ces compagnies. Ceux-ci devront aller travailler pour elles et accepter les

modes d'exploitation qu'on leur demandera de pratiquer même s'ils auront la conviction de contribuer à détruire le patrimoine et éventuellement l'économie de leur patelin.

Nous entendons souvent dire que le morcellement des boisés privés est un handicap à l'aménagement de ces derniers et qu'il nuit à la planification des travaux d'aménagement et d'exploitation. Ceci n'est vrai qu'en partie car les boisés des producteurs de la Suède et de la Finlande, bien plus morcelés, sont très bien aménagés et l'on y obtient de très bons rendements.

Lorsque les superficies boisées ne sont pas très grandes et que le prix du bois est élevé, il est normal que le propriétaire prenne les moyens pour que son boisé produise le plus possible. Quand le producteur a de grandes superficies, il y a des parties qui sont nécessairement négligées, donc il y a une perte de possibilité de récolte au niveau d'une région et en même temps une perte de travail pour les gens.

Mon expérience de producteur agricole et forestier m'a permis de faire des constatations dans ce domaine. Il y a un minimum à respecter pour atteindre la meilleure rentabilité. Si tu ne possèdes pas une superficie permettant d'occuper tout ton temps et celui de la famille, il y a perte de revenu. Par contre, si tu en as trop grand et que tu es obligé de mécaniser davantage et d'avoir des employés, tu deviens tout de suite plus vulnérable financièrement.

Il est toujours possible d'augmenter les rendements de ta ferme en lui donnant les soins nécessaires. C'est ce qu'on appelle agrandir par en dedans. Je considère que c'est l'option qui permet d'obtenir les plus forts rendements à l'acre et la plus susceptible de multiplier les emplois dans une paroisse donnée.

La ferme forestière à laquelle je songe ne nécessite pas un investissement très lourd en équipements. Il faudra à notre fermier forestier les équipements suivants pour faire son aménagement et sa récolte :

- deux scies mécaniques (tronçonneuses)
- une débroussailleuse
- un tracteur de ferme moyen où l'on aura ajouté l'équipement de protection pour le tracteur et aussi pour le conducteur
- une bonne remorque avec chargeur hydraulique si possible
- un treuil adapté au tracteur est bien utile pour tirer les arbres de forte dimension
- un camion avec dompeuse est bien utile pour le charroyage du matériel nécessaire pour réparer les chemins et aussi livrer le bois de chauffage à l'occasion.

Il est bien important d'éviter de trop investir dans l'équipement, vu le faible prix que nous recevons pour le bois. Il est préférable de confier certains travaux à des contracteurs : construction de chemin, creusage de fossés et même parfois le débardage de grosses billes où le terrain est accidenté.

C'est une question de bon sens et de saine gestion. Il peut même être intéressant que certaines pièces d'équipement soient achetées en commun pour réduire l'investissement de chacun et augmenter la rentabilité.

Le droit de propriété est sans contredit un facteur de motivation essentiel à la réussite d'une entreprise. D'ailleurs, s'il reste encore de l'agriculture dans la région du Bas St-Laurent-Gaspésie, c'est grâce à la motivation des producteurs propriétaires et autonomes. Il est prouvé que les fermes d'État ou de groupes n'arrivent jamais à la même efficacité. Elles doivent fermer boutique ou bien recevoir de fortes subventions gouvernementales pour survivre. Nous avons l'exemple des pays communistes où tous les travaux agricoles se faisaient en groupes : maintenant on revient souvent à la ferme familiale.

Le fermier forestier, lui, n'hésitera pas à s'installer dans la paroisse où sont ses propriétés. Il se fixera dans le milieu et aidera ses concitoyens à le développer par un engagement social ou économique.

Gilles LEMIEUX, "La cellule familiale et la propriété forestière : le patrimoine du présent et de l'avenir, texte présenté au Colloque international L'homme et la forêt, Université de Dijon, 27-29 octobre 1986, page 8.

Assez curieusement, mais de façon conséquente, l'État veut privilégier la forêt privée coûte que coûte. Dans un récent article, Malenfant (1986) donne un aperçu de ce que sont les possédants actuels de la forêt privée :

Cols blancs	21%	Travailleurs forestiers	6%
Cols bleus	20%	Rentiers	16%
Agriculteurs	32%	Autres	5%

Malenfant estime à 120 000 le nombre de propriétaires de la forêt privée mais en même temps par son analyse il fait la preuve qu'il n'y a pas de véritables propriétaires forestiers car s'il y en a, ils se retrouvent parmi les 5% du total qualifiés d'"autres". On peut également s'interroger sur la définition que donne l'auteur à forêt privée puisqu'il est bien connu que plusieurs grandes papetières possèdent également de vastes domaines privés.

Il ne faut pas croire que rien n'a été fait d'intelligent pour mettre en valeur cette forêt dite "privée" depuis quelques années mais toujours sur une base dite collective ou communautaire. Nous pensons que c'est au niveau de la responsabilité que le phénomène de dégradation débute. La forêt, dite publique, telle que nous la connaissons, soit 85% des superficies boisées du Québec, est mise en valeur par un ensemble d'organismes ou d'individus non responsables à moyen terme de leurs décisions ou de leurs actes. Nous sommes en présence de modèle parfait de la déresponsabilisation personnelle au profit de la responsabilisation collective.



Les volumes additionnels de bois récoltés augmenteront les activités économiques du milieu et de la région : coupe, transport, transformation et tout ce qui s'y rattache. Lorsqu'il y a plus de travail, il y a plus d'argent en circulation et c'est toute la région qui s'anime et ainsi des nouveaux développements apparaissent.

Pour l'État, une population au travail paie plus de taxes au lieu de dépendre de la pitance gouvernementale.

La plus importante raison expliquant pourquoi je tiens tellement à cette formule, c'est la fierté que retrouvera une personne en mettant en valeur toutes les ressources de son coin de pays afin qu'il produise le plus possible sans bouleverser son environnement. Ainsi, il pourra en profiter et laisser un milieu de vie agréable à ceux qui viendront après lui.

Ce travail comporterait peu de coupes à blanc sur de grandes surfaces, qui déséquilibreraient les revenus pour des années à venir. On adopterait des méthodes de coupe plus douces : coupe de jardinage, coupe d'éclaircie et de récupération selon une méthode de rotation permettant de récolter des volumes très importants lorsque la forêt aura retrouvé une seconde jeunesse. Le fermier aura ainsi dans sa forêt des arbres de tous les âges et si possible de différentes essences, ce qui rend une forêt moins vulnérable aux insectes et aux maladies. Répétons-le : cela crée aussi un milieu très favorable pour la faune, la flore.

Mais il en sera autrement si nous continuons à rêver de grandeur, de mécanisation, de gros profits à court terme, qui nous mènent très rapidement à l'épuisement des ressources, à la dégradation de nos sols, de notre environnement, au chômage et au Bien-être social.

En attendant que ça change, c'est la dépendance. Cette dépendance semble voulue par nos gouvernements pour que la région reste une région-ressources où l'on vient chercher sans retour ses ressources naturelles et ressources humaines, nous confinant dans le rôle d'éleveur de main-d'oeuvre pour les grands centres.

#### **4.4 Pour un investissement collectif dans la transformation du bois**

Toutes ces années d'engagement où j'ai beaucoup appris me permettent d'affirmer que la population des régions devra prendre en main sa forêt et son développement, incluant la transformation. Il faut une intégration : les producteurs propriétaires de boisés de la région devront cultiver, récolter et transformer soit seuls ou en partenariat avec des compagnies dont les dirigeants auront l'esprit assez ouvert pour comprendre qu'il y va de leur intérêt. La région du Bas St-Laurent-Gaspésie ne se développera que le jour où sa population aura compris qu'il lui appartient de le faire. Sa conviction et sa détermination feront engager les gouvernements dans une vraie politique de développement, adaptée aux possibilités des régions.

Nous avons déjà examiné comment il serait possible de hausser le rendement de la forêt. Si nous arrivions à obtenir ces rendements, ce serait 20 millions de mètres cubes de bois que nous récolterions sur nos 14 000 milles carrés de forêt, de quoi procurer du travail à au moins 20 000 travailleurs en forêt, en usine et dans les services.

La forêt peut les produire ces 20 millions de mètres cubes. Les rendements que j'obtiens dans mon boisé n'en ont convaincu. Ce sera encore mieux dans une vingtaine d'années puisqu'à cette période, le stock sur pied aura encore augmenté. Les gouvernements devront adopter des politiques qui permettront d'atteindre ce résultat.

Premièrement, le gouvernement provincial et ses sociétés d'État devraient cesser de concurrencer les producteurs de bois avec la forêt publique, qu'il s'agisse de rondins ou de copeaux de résineux, ou encore de bois feuillu. Le gouvernement est responsable des bas prix payés par les compagnies papetières pour les bois mis en marché par les producteurs. Ces prix, nous l'avons dit, ne permettent pas à ces derniers de se faire un revenu permettant de couvrir les coûts de production et encore bien moins de réinvestir dans leurs boisés.

Pour que les producteurs de bois puissent vraiment rebâtir leur forêt, il faudra qu'ils touchent un revenu de la vente de leur bois qui tienne compte de la valeur du bois sur pied, des coûts d'exploitation, d'un rendement sur le capital investi. Autrement dit, un revenu équivalent au salaire que reçoit le travailleur d'usine qui transforme le même bois.

Tant et aussi longtemps que ces conditions ne seront pas remplies, jamais nous ne pourrons intéresser les producteurs à faire un véritable aménagement et à se donner une véritable discipline de récolte qui permettrait de récolter d'une manière civilisée en respectant la loi de la nature qui régit la forêt.

La forêt c'est tout un monde : les arbres, la flore et la faune. C'est tout cela que nos interventions en forêt doivent respecter, que nous devons protéger et développer. Demain notre producteur pourra ainsi diversifier ses revenus.

Plusieurs vont peut-être dire : les entreprises n'ont pas les moyens de payer de tels prix, elles ne seront plus concurrentes, elles vont être obligées de fermer leurs portes...

Si les industries papetières ne sont pas capables de payer la matière première (bois) aussi chère que leurs concurrentes des pays scandinaves, c'est qu'elles ne sont pas performantes. Elles n'ont pas modernisé quand c'était le temps, elles ont préféré empocher les bénéfices pour souvent les réinvestir ailleurs et cela s'est fait avec la complicité de nos gouvernements qui les ont toujours surprotégées.

Dans les années 1980, lorsqu'on s'est battu pour l'implantation d'une papeterie dans le Bas St-Laurent, ces grandes compagnies se sont opposées au projet. Elles ne se sont pas contentées de faire des pressions sur les gouvernements pour bloquer le projet. Elles sont allées plus loin, s'opposant même à ce que le gouvernement accorde des subventions aux promoteurs pour sa réalisation.

Les gouvernements bloquaient des nouveaux groupes qui pourtant étaient très dynamiques et dont les projets auraient

**Gilles LEMIEUX, "La cellule familiale et la propriété forestière : le patrimoine du présent et de l'avenir", Texte présenté au Colloque international L'homme et la forêt, Université de Dijon, 27-29 octobre 1986, pages 9-10-11.**

Ainsi pensons-nous que la forêt publique située entre le 45 et le 50<sup>0</sup> parallèle devrait être privatisée dans les plus brefs délais et uniquement dans le cadre de la cellule familiale à l'exclusion totale des grandes industries. Ces dernières ont démontré une certaine efficacité dans la transformation et le commerce des produits forestiers sur tous les marchés, mais après un siècle, elles ont également montré leur inaptitude à gérer la forêt sur la base d'un rendement équilibré et soutenu.

- Distribuer par vente avec paiement sans intérêt sur 50 ans
- Superficie à l'échelle humaine
- Éviter que le fisc ne prélève plus - value -- impôts successoraux
- Inclure droit de possession plus gestion de faune

"Nous sommes d'avis qu'il y aurait là un frein considérable au braconnage et probablement une porte ouverte à l'exportation vers des marchés tant intérieurs qu'extérieurs des produits de notre faune... avec les cuirs correspondants ainsi qu'une levée de l'interdiction de la vente et de la production de truites. La venaison devrait avoir les mêmes droits que les fourrures, les deux sont une production de la forêt.

**Gilles LEMIEUX, Les affres de l'abondance, Mémoire présenté aux consultations régionales du Comité consultatif de la forêt privée, Québec, 15-16 février 1984, page 8.**

L'exploitation que nous pratiquons, axée uniquement sur le bois de tronc qui dans les faits n'est que le sous-produit de la photosynthèse, a toujours laissé sur place les parties les plus riches de l'arbre. Elles sont logées dans la cime et sont composées de produits chimiques innombrables. C'est là qu'on retrouve la majorité des minéraux, sucres et protéines dans "l'usine" où se fabrique l'arbre lui-même.

[...]

L'abondance de la main-d'oeuvre et de la ressource forestière et un immense marché à nos portes sont en très large mesure responsables de l'absence d'innovation tant scientifique qu'industrielle. Pour l'immense majorité des québécois et principalement des forestiers la forêt donne du bois, de l'eau, du sucre d'érable, de la gomme d'épinette, des contes de Noël, des histoires de drave, etc. En d'autres termes, notre vision collective est largement folklorique, c'est le XIXe siècle vivant. Comment s'étonner alors de ne voir en la forêt que des productions traditionnelles."

permis d'apporter des nouvelles technologies et de nouveaux procédés de fabrication.

Pour avoir travaillé plusieurs années comme coordonnateur du projet de la papeterie de la Matapédia (que l'on construira finalement à Matane), j'ai pu me rendre compte à quel point les compagnies papetières majeures obtiennent la protection des gouvernements.

Les dirigeants des compagnies argumentaient auprès des gouvernements que l'arrivée d'une nouvelle usine les placerait dans une mauvaise situation. Les unes prétextaient que ça les priverait de travailleurs forestiers car le territoire du Bas St-Laurent était leur réservoir de main-d'oeuvre. D'autres s'inquiétaient de leur approvisionnement, craignant une pénurie de bois. Si vous êtes une nouvelle compagnie désirant fabriquer des pâtes et papiers au Québec, préparez-vous puisque la partie n'est pas facilement gagnée. Vous aurez beau avoir toutes les qualités, les techniques nouvelles, des procédés de fabrication révolutionnaires, vous aurez quand même beaucoup de difficultés...

Pourtant les procédés de fabrication des usines actuelles sont passablement dépassés et prennent beaucoup trop de fibre pour chaque tonne de produits finis. L'une d'elles consommait en 1977 1 60 cunits de bois (deux cordes) pour une tonne de carton pendant qu'une autre usine du même territoire avec un procédé nouveau obtenait une tonne de papier journal avec 1 10 tonne anhydre de fibre, soit 0,985 cunit par tonne de produit fini.<sup>(3)</sup>

La preuve est faite : les nouveaux procédés de fabrication sont beaucoup moins exigeants envers la forêt. Les anciens procédés rejettent beaucoup de pollution dans l'environnement. A une époque où l'on prévoit une pénurie de fibre résineuse à brève échéance, les autorités gouvernementales auront à prendre leurs responsabilités. Nous ne pouvons tolérer un tel gaspillage de notre forêt!

**K. E. A. DE SILVA, Une évaluation du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, Conseil économique du Canada, Document no 354, août 1988, 259 p.**

L'industrie canadienne des pâtes et papiers a été et demeure l'une des principales à bénéficier des subventions de l'État. Le taux d'imposition marginal effectif de cette industrie était le moins élevé de l'ensemble du secteur manufacturier, tandis que sa part des subventions au titre du développement régional a été la plus importante de ce secteur. En outre, l'industrie des pâtes et du papier a été la principale bénéficiaire des subventions gouvernementales destinées au financement des exportations. (page 245).

Aux prises avec le problème d'un ralentissement de la demande, les entreprises de pâtes et papiers ont demandé l'aide des deux paliers de gouvernement. Ces démarches ont abouti à la conclusion d'un accord de partage des frais entre le gouvernement fédéral et certaines provinces, lequel a débuté en 1979 et est demeuré en vigueur jusqu'en 1984... L'Ontario et le Québec en ont été les principaux bénéficiaires, malgré le fait que ces deux provinces sont celles qui ont connu le ralentissement le plus faible de la production et de la croissance de la productivité durant la période 1974-1979. (page 246).

... Il n'a pas réalisé ses objectifs de modernisation des usines de pâtes et papiers et d'amélioration de la compétitivité internationale de cette industrie... (page 255). Les subventions de capital visant à encourager la modernisation sont en fait des politiques conçues pour maintenir le statu quo et non pour favoriser l'adaptation. (page 256).

Si le grand club du papier et les gouvernements ne sont pas d'accord, il va falloir de la détermination à revendre, beaucoup de patience et surtout ne pas avoir peur de brasser les politiciens qui sont pour moi les coupables en laissant les compagnies papetières faire la pluie et le beau temps.

Cette manière de faire nous a conduit à un délabrement des usines qui ont été très vulnérables devant la concurrence étrangère. Cela nous a coûté passablement cher, je dirais même très cher. Les compagnies ont peu payé pour le bois qu'elles achetaient de nous. Les taxes de la population ont supposément modernisé leurs usines, devenues désuètes, afin de les rendre plus concurrentielles. En plus, certaines compagnies ont vendu à gros prix ces mêmes usines à des étrangers. C'est l'argent de nos taxes qui a ainsi été monnayé. C'est scandaleux!

Ces acheteurs d'usine qui paient le gros prix nous diront demain : nous ne sommes pas capables de payer plus cher car nous ne sommes plus concurrentiels... Probablement iront-ils encore cogner à la porte des gouvernements pour avoir de l'aide.

Aucun autre secteur de l'économie n'a reçu un support semblable de la part des gouvernements. Nous avons des usines qui fonctionnent avec des procédés dépassés, des équipements bons à mettre sur un tas de roches (au mieux à la ferraille pour protéger l'environnement), une gestion conservatrice et j'en passe...

C'est le résultat des politiques de gouvernements plus faibles que les papetières et ce sont d'abord les producteurs de bois qui paient la note. Nos enfants et petits-enfants ne seront pas épargnés car ça n'a pas l'air de vouloir changer de sitôt. A moins ... que nous ayons le courage de prendre le taureau par les cornes une fois pour toute et que l'on accepte plus de se laisser charrier. Il faut que l'on se donne un fonds de développement régional bien pourvu afin que les producteurs de bois soient partenaires dans les projets à définir.

Si nous avons près de 300 millions à mettre dans les diverses loteries, on devrait bien avoir un peu d'argent pour une loterie du développement régional. Les producteurs de bois doivent se hâter de mettre en place une société de gestion où les producteurs et les gens intéressés au développement de la forêt et de sa transformation placeront des montants qui permettront d'investir dans des projets de transformation du bois. Un prélèvement sur chaque corde de bois vendue pourrait assurer une partie du financement de cette société de gestion.<sup>(4)</sup>

Cette société d'investissement devra être très près du Syndicat des producteurs de bois car ce sont ces derniers qui ont le pouvoir de négocier et de signer des contrats d'approvisionnement avec l'industrie. Le Syndicat a aussi le pouvoir de réglementer la mise en marché de manière à ce que la capacité de production de la forêt soit respectée, ce qui permet de garantir des approvisionnements à long terme à une usine donnée. Cette condition est essentielle en vue de l'implantation de nouvelles industries.

Pourquoi placer de l'argent dans la Société de gestion? Pourquoi acheter des actions de cette dernière au lieu d'acheter des actions dans les compagnies qui seront formées pour réaliser un projet donné?

Il y a pour moi plusieurs raisons. Premièrement, si nous possédons un organisme qui a un fonds assez important dont la mission est d'investir dans la transformation du bois, nous serons pris au sérieux et les politiciens ne pourront pas nous ignorer. S'ils sont eux-mêmes sérieux, ils nous seconderont et accorderont une attention bien spéciale à nos projets.

Deuxièmement, si nous voulons que le contrôle ne nous échappe pas, lorsque les usines dont nous serons partenaires feront de l'argent, il faudra pouvoir dire non aux étrangers qui voudront acheter suffisamment d'actions pour ensuite tout diriger.

Si notre Société de gestion possède les actions de telle ou telle usine et que nous les actionnaires de la Société de



gestion décidons majoritairement de garder les actions, de ne pas vendre l'usine convoitée, on ne pourra pas nous dépouiller, et les efforts que nous aurons déployés pour nous prendre en main ne seront pas annulés par d'autres.

Troisièmement, les actions que nous posséderions individuellement dans la Société de gestion régionale pourraient être vendues à de nouveaux actionnaires de cette dernière, permettant ainsi à ceux qui voudraient se retirer de pouvoir disposer de leurs actions tout en respectant le principe selon lequel le contrôle des actions doit rester en région.

En plus de la Société de gestion, il faudrait créer un fonds de développement régional qui ressemblerait au fonds de solidarité de la FIQ, si possible en collaboration avec le mouvement Desjardins. Ce fonds pourrait financer diverses formes de développement en région. Les investissements dans les entreprises pourraient se faire sous forme d'actions ou de prêts. La priorité serait donnée aux activités de transformation. Les actions pourraient être rachetées par les travailleurs des entreprises à condition de prendre des précautions pour qu'elles ne soient jamais vendues à des étrangers qui auraient des intérêts autres que le mieux-être des gens de la région et son développement.

Engageons-nous ! Mettons nos capitaux en commun dans une caisse de développement régional. Il ne faudra pas beaucoup de la part de chacun. Notre bois et nos autres ressources trouveront plus facilement un marché. Il y aura du travail pour nous et nos enfants.

Si nous savons travailler ensemble, nous réussirons. Des exemples le prouvent : le mouvement Desjardins a commencé petit mais est devenu un vrai pouvoir économique pour ses membres. Pouvoir économique que nous devrions utiliser davantage au Québec pour aider le développement des régions. En les développant, on ne ferait que consolider l'économie du pays, et du Québec en particulier.

## NOTES

1. Robert LAPLANTE, "Les petites communautés locales et les résistances nécessaires" dans Hugues DIONNE et Jean LARRIVÉE, dir., "Les villages ruraux menacés : le pari du développement", Rimouski, GRIDEQ - IDNS, 1989, pages 132-133.
2. Extrait d'une entrevue avec Léonard Otis réalisée le 23 mai 1989 par Paul Larocque et Jean Larrivée.
3. CONIBEC inc., Rapport préliminaire sur la réalisation possible d'une usine de papier journal, 1977.
4. Extrait d'une entrevue avec Léonard Otis réalisée le 23 mai 1989 par Paul Larocque et Jean Larrivée.

## CONCLUSION

Au début de la colonie, on donnait à des Seigneurs de grands territoires et on leur demandait de les développer et de les peupler. C'était à l'époque une forme d'octroi au développement régional.

Avec le temps, de très grands territoires ont été attribués à des compagnies étrangères pour que celles-ci construisent des usines transformant notre richesse naturelle qu'est la forêt. On croyait ainsi développer les régions en procurant de l'emploi.

Au vingtième siècle, ce mouvement a atteint son apogée. Les gouvernements ont multiplié les démarches pour inciter les compagnies forestières à s'installer dans les régions : travaux de voirie, subventions, dégrèvements d'impôts et ceci sous le couvert du développement régional.

Toutes ces politiques n'ont pas réussi à développer vraiment les régions. Elles ont plutôt contribué à vider les régions de leurs ressources forestières au profit des étrangers. En plus cette manière de faire a contribué à créer une "dépendance" qui a "brimé" bien des initiatives et des ambitions.

Les politiques actuelles sont-elles plus appropriées? Nous en doutons très sérieusement car encore une fois on semble oublier ce qui est très important : les ressources humaines dans le développement. Les politiques ne sont pas faites pour que les gens des régions prennent leur économie en main mais bien plutôt pour qu'ils soient au service des étrangers qui pillent leurs forêts et polluent leur environnement. De plus, lorsque les "grands" de la finance décideront de fermer les portes des usines et de s'en aller, lorsque celles-ci ne seront plus rentables, les travailleurs se retrouveront sur le chômage, puis le Bien-être social.

La réaction des compagnies est compréhensible puisqu'elles sont venues non pour développer la région mais bien pour faire de "l'argent". Elles n'ont aucun attachement

régional, elles ne se sentent aucune responsabilité envers les gens de la région. Pendant longtemps, elles ont par contre eu des liens étroits avec les gouvernements dont elles ont alimenté la caisse électorale.

Cette politique d'aménagement régional se rapproche beaucoup de celle utilisée dans les pays du Tiers Monde où la population est expropriée de ses terres, données ensuite aux grandes compagnies. Les gens de ces pays n'ont pas d'autre choix que de devenir les serviteurs de ces dernières.

Ici, elles n'ont pas besoin de nous exproprier puisque c'est l'État qui l'a fait pour elles en leur donnant nos richesses naturelles.

Il va falloir se décider à mettre en place une véritable politique de développement régional où les gens du milieu seront des partenaires importants pour la transformation de leurs ressources. Lorsque l'on pourra atteindre cet objectif, on aura la possibilité de faire valoir nos connaissances et nos talents (qui doivent présentement s'expatrier), on pourra aussi avoir une part des bénéfices de la transformation de nos ressources, on aura notre mot à dire dans les décisions. L'administration de ces usines aura à moderniser ses procédés de fabrication pour ne pas se faire dépasser et perdre les marchés, et surtout pour empêcher que la coupe ne se fasse pas au détriment de l'environnement. Il faut produire la matière première en harmonie avec la nature et son équilibre.

Tout cela est possible mais à la condition que les gouvernements d'ici adoptent des politiques pour y arriver. Cela existe ailleurs et depuis longtemps. Pourquoi avoir tant attendu?

Il y a des choses qui ne s'expliquent pas. Des pays comme la Suède et la Finlande ne sont pas plus favorisés que nous mais obtiennent de bien meilleurs résultats. Ce qui est bon pour eux devrait être bon pour nous (tenures forestières, transformation, etc.).

On aurait dû adopter leurs méthodes depuis au moins une cinquantaine d'années... Des gens l'ont dit et répété à qui voulait bien les entendre : Esdras Minville, J. Rosario Pelletier et bien d'autres. Mais les gouvernements aimaient mieux écouter ceux qui fournissaient à la caisse électorale et adopter des politiques de laisser-faire qui nous ont conduits tout droit à la rupture de stock. Pire encore : en 1987, on a confié à ces mêmes gens qui ont détruit et saccagé nos forêts le soin de les réaménager.

Nos enfants et petits-enfants vont avoir une bien triste opinion de nous. Bientôt, toutes les possibilités d'approvisionnement en bois d'une nouvelle usine ne seront plus là puisqu'elles seront engagées envers des usines appartenant à des étrangers et qui amassent les bénéfices de nos sueurs et n'hésiteront pas à fermer leurs portes quand ça ne fera plus leur affaire.

On a vu cela pas mal souvent dans notre région...



## ANNEXE I

### REVENUS ET AGENDA DES TRAVAUX SUR UNE FERME FORESTIÈRE

Voici les possibilités de mon boisé et les revenus que je pourrais en retirer si j'avais une vingtaine d'années en moins.

Le volume de bois sur pied de mes 900 acres est d'au moins 20 000 cordes de bois de toutes les essences. Il y a certaines parcelles qui ont jusqu'à 45 cordes à l'acre ce qui prouve que nous pouvons augmenter nos rendements forestiers si nous nous en donnons la peine.

En tenant compte des méthodes de récolte et des traitements que je pratique depuis plus de trente ans, je constate que mon boisé augmente en volume sur pied et en bois de qualité si je prélève une demi-corde à l'acre annuellement.

Un sylviculteur peut faire en moyenne 2 cordes de bois par jour, coupées et débardées au chemin de camion. Ainsi pour 200 jours de travail à 2 cordes par jour en moyenne cela fait 400 cordes.

A cause de la température au Québec, je crois qu'il est difficile de travailler en forêt plus de 275 jours par année, alors si notre sylviculteur fait 200 jours de récolte, il lui reste 75 jours pour exécuter d'autres travaux : exploitation de son érablière, travaux d'éclaircis, plantation, voirie forestière, drainage, aménagement faunique ou la récolte du bois de chauffage, etc.

Le revenu de notre sylviculteur est le prix que celui-ci reçoit pour son bois vendu. Cette année en 1989, le prix est de 77 \$ la corde pour le bois résineux servant à la fabrication de la pâte et environ 42 \$ la corde pour le tremble et les autres bois feuillus.

Mais ce prix est toujours brut et il faut déduire les frais d'exploitation et la valeur du bois sur pied. Voilà pourquoi le salaire net n'est pas suffisant pour intéresser le propriétaire forestier à faire de la sylviculture puisque c'est à peu près le 1/3 du prix que reçoivent les producteurs de bois de la Finlande et de la Suède. Et malgré que les compagnies forestières finlandaises paient ce fort prix, elles réussissent quand même à produire du papier à des prix qui leur permettent de compétitionner les papetières canadiennes.

C'est clair qu'un équipement plus sophistiqué permettrait à notre sylviculteur de faire une production supérieure à deux cordes par jour mais je ne suis pas certain qu'il lui resterait plus d'argent au bout de la ligne. Ainsi, cette machinerie, il faudra la payer et l'entretenir, et en plus la régénération naturelle subira des dommages plus grands qu'avec des équipements traditionnels et plus modestes (scie mécanique et tracteur). C'est une question que tout bon sylviculteur doit se poser.

Le fermier forestier doit planifier ses opérations sur toute l'année et ainsi les mois d'hiver seront une période idéale pour aller dans les peuplements difficiles d'accès : les terrains frais et humides ou accidentés. La neige et le froid permettent de faire des chemins de débardage à peu de frais surtout pour sortir le bois avec une motoneige ce qui est bien pratique.

Le fermier forestier devrait autant que possible aménager sur sa ferme une érablière, ce qui lui apporterait un revenu additionnel et de l'emploi pour la période du printemps plus difficile pour le travail en forêt. Après la période des sucres, c'est le temps idéal avant la poussée des feuilles de localiser les nouveaux chemins de camion ou de débardage qu'il faudra faire au cours de l'année.

En mai, c'est la période de plantation de nouveaux plants lorsque la nature n'a pas pu le faire car on doit aider la nature mais ne pas tenter de la remplacer. Et puis après vient le temps des traitements sylvicoles proprement dits : éclaircis, coupes sélectives ou coupes de jardinage par pied d'arbres, etc. qui peuvent se faire jusqu'à



l'automne, une période de l'année où l'on devrait récolter les arbres destinés au sciage, ce qui fait du bois de construction de meilleure qualité. Il en est ainsi pour le bois de chauffage fait en automne une année à l'avance.

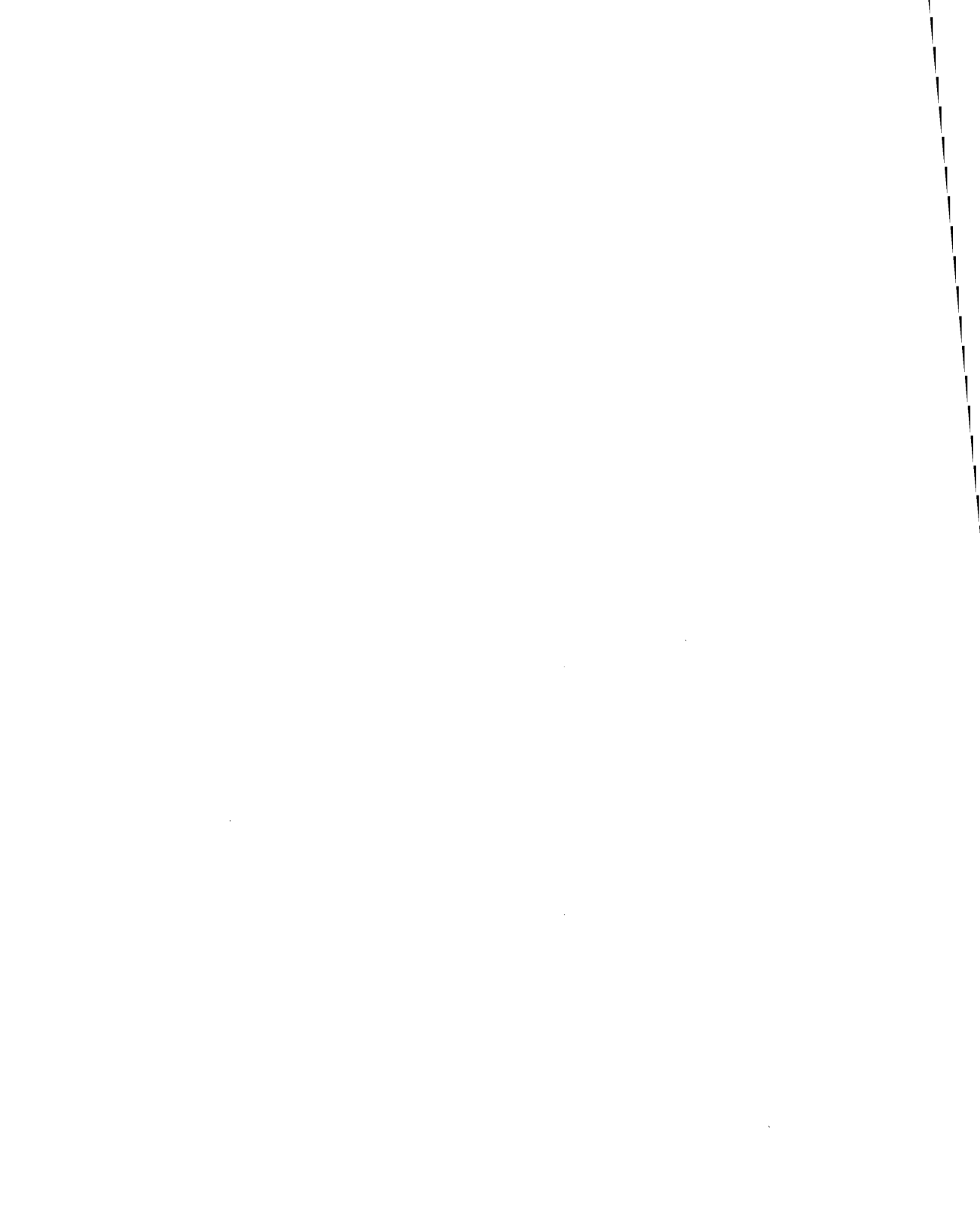
De plus, nos fermiers forestiers devront viser à faire des coupes qui favorisent la faune en lui laissant des habitats et de la nourriture à profusion. Pour y arriver, ils devront se donner des structures leur permettant de protéger et contrôler les prises sur leur territoire, ce qui est possible en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Si le contrôle est bien organisé, cela peut apporter un revenu additionnel à nos fermiers forestiers qui pourraient vendre des permis de séjour sur leurs terrains (droits de passage). Tout ceci est un bon moyen pour que les chasseurs et pêcheurs apprennent à respecter la propriété privée et à éviter le braconnage sur ces mêmes terrains, ce qui à long terme contribuera à développer le tourisme en région rurale.



## ANNEXE II

### AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA FORMULE DES FERMES FORESTIÈRES A TOUS LES ÉCHELONS DE LA SOCIÉTÉ

INDIVIDU	Plus	Moins
- Posséder son propre gagne-pain, être le chef de son entreprise qui prend de la valeur à mesure que l'on y travaille, c'est de la fierté.	X	
<b>LA FAMILLE</b>		
- Une occupation qui permet au père d'obtenir un revenu, d'être avec sa famille à tous les soirs et même de partager son travail avec ses enfants, c'est une formation et une motivation.	X	
<b>LA PAROISSE</b>		
- Des jeunes qui s'établissent dans leur milieu et qui contribuent au dynamisme de la paroisse, c'est de l'espoir.	X	
<b>LA RÉGION</b>		
- Que la ressource forestière serve à fixer la population dans les paroisses en adoptant un nouveau mode de tenure, d'exploitation et de transformation, c'est prometteur.	X	
<b>POUR LE GOUVERNEMENT</b>		
- Des gens qui gagnent leur vie et celle de leur famille en produisant du bois qui contribue à alimenter des industries de transformation où d'autres citoyens pourront gagner leur vie, c'est de la stabilité.	X	



### ANNEXE III

#### LETTRE DE GILLES SAVARD A LÉONARD OTIS

Albanel, 18 février 1989

M. Léonard Otis  
St-Damase  
Cté Matapédia  
Québec

Monsieur,

J'ai écouté et vu le reportage qui a été fait à la télévision sur votre oeuvre passée et future ... Sur votre ouvrage présent.

Je vous écris pour vous souligner que vous n'êtes plus seul à voir la forêt comme vous la voyez et que l'idée des fermes forestières se développe malgré tous les obstacles.

A Albanel, nous avons formé une association des fermes forestières en 1986. Le cheminement a été long, puisque l'objectif du début en 1982 était d'inclure tous les lots vacants du M.E.R. et de l'Office du crédit agricole sous la gestion de notre association. Un bloc de plus de 3 000 hectares qu'on nous a refusé pour un tas de raisons. Entre autres, on n'a pas compris que nous étions un organisme local de gestion en commun, les sociétés sylvicoles et la Coopérative forestière de Girardville se sont opposées à notre projet. Peu importe, nous avons poursuivi sans bruit, les objectifs de notre corporation sans but lucratif. Ce ne sont pas tout à fait les buts que vous avez mis de l'avant, mais je crois que nous allons arriver aux mêmes résultats et laisser à la génération qui suit des fermes forestières viables. La municipalité du Canton Albanel a loué pour 15 ans à notre association, un domaine de 500 HA. dans le but

de l'aménager. Plusieurs propriétaires de boisés sont à réunir des lots forestiers pour en vivre et faire travailler du monde.

Je suis persuadé que le concept des fermes forestières va continuer à progresser.

Nous vous encourageons ardemment à poursuivre la rédaction de votre livre et nous l'attendons. A ce sujet, vous avez peut-être lu le texte de la conférence donnée par M. Gilles Lemieux, professeur en foresterie à l'Université Laval, dans le cadre du colloque international "L'homme et la Forêt". Ce texte s'intitule : "La cellule familiale et la propriété forestière : le présent et l'avenir". M. Yvon Dubé, ex-président de l'Association forestière du Québec a lui aussi abordé le sujet des fermes forestières sur une scène internationale. Comme si nos ingénieurs forestiers avaient peur d'en parler chez-nous! Est-ce qu'on attend que les compagnies d'exploitation forestière aient saccagé tout notre bien forestier, avant d'agir? C'est déjà chose faite dans notre région.

Nous sommes à mettre sur pied un centre de production de plants d'arbres et arbustes surtout feuillus. Comme vous le savez, la région du Lac-St-Jean a été dévastée par plusieurs grands feux de forêt. Quelques coins épargnés poussent en ormes, frênes, érables : à sucre, à épis, rouge, en hêtres, noyers cendrés, chênes rouges, autrement dit des espèces qu'on retrouve dans votre région. Les arbres de ces espèces qui ont subsisté ici, ne sont pas de qualité pour être reproduits. Comme partout, les plus beaux ont été coupés.

On se demandait, si dans vos temps libres, il ne vous serait pas possible de nous aider à trouver chez vous des semences de ces arbres? Nous éprouvons de grandes difficultés à trouver des semences de qualité, au point que nous serons obligés d'aller en chercher aux États-Unis, malgré nos moyens financiers fort modestes.

Nous savons que les plantations qui seront faites avec ces semences sont une goutte d'eau dans l'océan,

nous voulons les faire pour les générations qui nous suivent à fonds perdu dans le présent.

Nous avons eu l'occasion de nous croiser à plusieurs reprises. J'ai habité à Amqui (1964-1970), j'étais technicien à l'Hôpital d'Amqui et éditorialiste à l'Avant-Poste Gaspésien. J'ai été de ceux qui ont travaillé aux Opérations Dignité. J'ai été témoin de la fermeture du village de Ste-Paula, c'est ce qui a alimenté ma prise de conscience pour ne pas dire ma révolte et mon changement de cap.

Installé avec ma famille à Albanel depuis 12 ans, sur une terre de 210 acres dont la moitié en boisé, j'ai été président de mon syndicat de base de l'UPA, administrateur à la Fédération régionale et délégué aux Congrès. J'ai été témoin de vos interventions à cette tribune.

Après avoir été formateur d'adultes dans des cours en techniques d'agriculture biologique, on m'élisait président puis un an plus tard, on me donnait la tâche de directeur général du Mouvement agriculture biologique du Québec, dont les bureaux étaient à Montréal.

J'ai fait ce que j'avais à faire, et dans mes temps libres passés au Jardin botanique de Montréal, j'ai décidé de consacrer le reste de ma vie à la forêt, aux arbres. Sans arbres, l'agriculture ne peut se perpétuer plus de cent ans avec les mêmes sols, sous nos climats. C'est facile à constater quand on a eu comme moi, l'occasion de visiter l'Europe et de voir les dégâts causés par le remembrement des terres, le déboisement des parcelles cultivées depuis des siècles.

Que vous le voulez ou non, vous n'êtes pas étranger à notre démarche et nous ne sommes pas les seuls à puiser dans votre vision des choses.

Nous vous souhaitons longue vie et vous remercions d'avoir contribué à notre bonheur dans une action vitale pour l'avenir de la planète.

Bien à vous,

Gilles Savard  
pour l'Association des fermes forestières d'Albanel Inc.  
C.P. 296  
Albanel  
(Québec)  
GOW 1A0



## ANNEXE IV

### NETTOYÉES ET AMÉLIORÉES, LES FORÊTS DE L'EST DU QUÉBEC POURRAIENT ALIMENTER PLUSIEURS PAPETERIES (LÉONARD OTIS)

SAINT-DAMASE - Plusieurs usines papetières comme celle de Baie-Comeau pourraient être alimentées par les forêts de l'Est québécois si le gouvernement investissait des sommes plus considérables pour le nettoyage et l'amélioration des boisés privés de la région-pilote.

C'est ce qu'a déclaré mercredi, à Saint-Damase, dans le comté de Matapédia, M. Léonard Otis, président de la fédération rimouskoise de l'Union catholique des cultivateurs. Il s'adressait alors à des membres de l'Office des producteurs de bois du Bas Saint-Laurent, à des représentants du ministère des Terres et Forêts, du Conseil régional de développement de l'Est du Québec, et de quelques compagnies d'exploitation forestière.

M. Otis a fondé son argumentation sur les chiffres qu'il venait d'obtenir du trésorier de la province et selon lesquels chaque corde de bois usinée au Québec pour le carton ou le papier rapportait \$ 11.64 en taxe fédérale, \$ 7.59 en taxe provinciale et \$ 3.35 en taxe municipale dans les lieux où sont implantées des usines papetières. Ce qui totalisent \$ 22.58 la corde de bois de pulpe, en obligations fiscales.

Fort de ces chiffres, M. Otis en a profité pour affirmer l'obligation morale où se trouvaient les gouvernements, par un juste retour des choses, d'investir dans le sens du développement forestier de la région-pilote, surtout depuis les législations limitatives de la Commission canadienne du lait.

Il en a d'ailleurs référé aux paroles mêmes du ministre provincial des Terres et Forêts, M. Claude-G. Gosselin, qui disait récemment que les investissements consentis en sylviculture peuvent rapporter jusqu'à 50 pour cent de leur somme totale. Par ailleurs, des profits sont aussi applicables à l'ensemble de la faune et de la flore.

## LA SOLUTION DE RECHANGE

Pourquoi l'UCC s'intéresse-t-elle à la forêt? On connaît, maintenant, de rappeler M. Otis, l'histoire agricole de l'Est québécois, très largement orientée vers la production laitière et le malaise résultant de la politique des quotas, mise de l'avant par la Commission canadienne du lait.

D'autre part, la transformation de la main-d'oeuvre agricole avait été prévue par le BAEQ : Le nombre de cultivateurs devait passer de 10 000 à 3 500, et ce dans le but de consolider les fermes laitières ayant le plus de chance de survivre.

La plupart des paroisses rurales du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie ont été ouvertes par la colonisation. Quand on a cherché une solution de rechange aux déplacements qui surviendraient dans les secteurs de base, on a tout de suite regardé vers les forêts, de poursuivre M. Otis.

Il y a bien des mesures sociales de relocalisation ou autres, mais on aime mieux rester chez soi et se sentir utile à quelque chose, a-t-il dit. Le retour de beaucoup de défrichés à la forêt s'impose. Il faut commencer par nettoyer les boisés privés et y faire de la sylviculture. Seulement, il faut des octrois assez importants pour ce faire, selon des modalités diverses; "autrement, il n'y a pas moyen de vivre", a affirmé M. Otis, en prenant partie de sa propre expérience.

La solution de rechange serait donc dans les 14 000 milles carrés de forêt de la région-pilote, lesquels, avec l'entretien suffisant, pourraient alimenter plusieurs usines de transformation du bois à court ou à moyen termes.

## Les plus récentes publications du GRIDEQ

### CAHIERS DU GRIDEQ

- Cahier no 15: Consommation des mass médias, régions et classes sociales. Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p.  
Prix: 12,00\$
- Cahier no 16: Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle. Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p.  
Prix: 8,00\$.
- Cahier no 17: La papeterie de la Vallée de la Matapédia: du projet à la lutte. Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p.  
Prix: 10,00\$
- Cahier no 18: Organisations populaires et transformation sociale. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres. Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR- GRIDEQ, 1986, 359 p.  
Prix: 10,00\$
- Cahier no 19: La régionalisation de Radio-Québec: l'histoire d'un prétexte. Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1987, 205 p.  
Prix: 10,00\$

**ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN  
DÉVELOPPEMENT REGIONAL**

- No 1 : La ruralité en question. Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 75 p.  
Prix: 4,00\$
- No 2 : Psychanalyse et changement social: réflexions épistémologiques sur la question du développement. Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986.  
Prix: 15,00\$
- No 3 : Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986.  
Prix: 8,00\$
- No 4 : Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis. Par Martin Harrisson. 1987, 279 p.  
Prix: 10,00\$
- No 5 : Pouvoir local et développement dans la Vallée de la Matapédia, 1974-1983. Par Linda Rouleau. 1988, 368 p.  
Prix: 10,00\$
- No 6 : Formation et Savoir-Faire, (Échanges Nord-Sud: pour des transferts sur mesure). Actes du colloque de l'IDNS (1987). 1989. 113 p.  
Prix: 8,00\$
- No 7 : Les villages ruraux menacés: le pari du développement. Actes du colloque du GRIDEQ. 1989  
Prix: 12,00\$

## TÉMOIGNAGES ET ANALYSES

No 1

"Une forêt pour vivre". Témoignage d'un  
sylviculteur. Par Léonard Otis et coll.  
1989.

Prix :

## HORS SÉRIE

Du local à l'État: les territorialités du développement.  
Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et  
al. Prix: 12,00\$

Actes du colloque. Le financement du développement régional.  
GRIDEQ, Rimouski, 1988, 274 p. Prix: 10,00\$

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications,  
écrivez à :

Secrétariat du GRIDEQ  
Université du Québec à Rimouski  
300 avenue des Ursulines  
Rimouski, (Québec)  
G5L 3A1

Téléphone: (418) 724-1440  
(418) 724-1441